

REVUE CATHOLIQUE
POUR LA SUISSE ROMANDE



XII^{me} ANNÉE - N° 1 - JANVIER-FÉV. 1937
EDITEUR FRAGNIERE FRERES FRIBOURG

SOMMAIRE DU N° 1 :

D ^r GUSTAVE CLÉMENT	<i>Stérilisation et eugénisme .</i>	1
D ^r CASIMIR MORARD	<i>L'eugénisme stérilisateur, l'hérédité et la surdité hé- réditaire.</i>	25
GEORGES BRAZZOLA	<i>Légende : l'art de Marek Szwarc</i>	59
HENRI FERRARE	<i>Le « Journal des poètes » .</i>	63
YVONNE DE ROMAIN	<i>La vocation de sainte Claire</i>	81
CHARLES JOURNET	<i>Le pouvoir de juridiction : I. Origine. II. L'apostolat</i>	91
MAREK SZWARC	<i>Trois œuvres : Tête de Vierge Calice avec Patène Le prophète Elie.</i>	1 15 80
BIBLIOGRAPHIES		122

Conditions d'abonnement :

Abonnement annuel	Fr. 9.—
Prix du numéro	» 2.50
S'adresser aux éditeurs: Fragnière Frères, Fribourg	
Compte de chèques: II a 20.	Téléphone : 2.12



Stérilisation et eugénisme¹.

La question de la stérilisation humaine méritait de retenir notre attention en cette année 1936, parce qu'elle est incontestablement d'une brûlante actualité ; elle a fait récemment l'objet de discussions du Congrès suisse de gynécologie à Schinznach et, dans le même mois de mai, du Congrès international des médecins catholiques à Vienne. De plus en plus, dans nos grands centres urbains et même dans de plus modestes hôpitaux de district, elle se taille une plus large place dans les statistiques opératoires. Intervention estimée sérieuse dans le public, et à bon droit, vu les conséquences qu'elle entraîne pour toute la vie, et pourtant opération d'une technique facile, sans surprises, à la portée des chirurgiens novices, comment ne deviendrait-elle pas tentante pour beaucoup ?

Aussi, volontiers, au cours d'une laparotomie pratiquée dans un autre but, ou même par une laparotomie délibérément tentée dans ce dessein, un opérateur, d'un geste aisé et désinvolte, sans en mesurer toutes les conséquences lointaines, souvent même en se couvrant d'un prétexte humanitaire, rendra son opérée définitivement inféconde.

¹ Rapport présenté à la réunion des médecins catholiques suisses à Lucerne le 6 septembre 1936. — L'*Union des médecins catholiques suisses* a décidé de faire paraître les rapports présentés lors de sa séance du 6 septembre 1936 dans « Nova et Vetera » (pour les rapports français) et dans la « Schweizerische Rundschau » (pour les rapports allemands). Nous remercions l'*Union des médecins catholiques suisses* de l'honneur qu'elle vient de faire aux lecteurs de « Nova et Vetera ». Tout de suite après le rapport du D^r Clément qui expose les principes éclairant le problème de l'eugénisme, ils trouveront le rapport du D^r Morard étudiant un sujet plus circonscrit. (N. d. l. R.)

Comme le signalait à Schinznach le professeur *Labhardt* de Bâle, les indications pour cette opération ont peu à peu glissé du point de vue purement *médical ou obstétrical*, poursuivant le seul intérêt de la personne à laquelle on l'applique, au point de vue *eugénique*, dont les préoccupations visent la descendance (n'allais-je pas dire aussi « les intérêts » de la descendance, comme si on pouvait parler des intérêts de quelqu'un qu'on empêche précisément d'exister ?), enfin au point de vue *social*, qu'avec raison le professeur *Labhardt* étiquette plus élastiquement indication « non médicale » et que l'on pourrait appeler, plus précisément et plus sincèrement, « économique », ayant pour souci d'épargner aux familles — on serait tenté de penser aux seules familles miséreuses, mais cette restriction n'apparaît nulle part — une « charge » plus lourde que celle de deux enfants.

Le III^e Reich, depuis sa loi du 14 juillet 1933, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1934, en faisant de cette pratique opératoire le pilier d'une prétendue épuration et régénération de la race, a donné à la stérilisation un caractère officiel et obligatoire et une extension dont on ne peut encore mesurer l'étendue, encore moins les conséquences. Là-bas, grâce au caractère impératif de la loi et à la méthode implacable de son application, nos frères dans la foi sont exposés à payer d'héroïques renoncements leur attachement à nos doctrines. Même ceux que leur prestige scientifique devrait mettre à l'abri de mesures vexatoires, s'ils ne veulent pas être les dociles exécuteurs de pratiques que leur conscience réproouve, risquent d'être brutalement révoqués de postes où ils avaient rendu d'éminents services, et tous les médecins, quelle que soit leur place dans la hiérarchie, se trouvent, de par l'« *Anzeigepflicht* » et ses redoutables sanctions, constamment en présence de conflits de conscience tragiques. Envoyons-leur l'expression de notre confraternelle sympathie et, nous qui avons encore le privilège de la libre discussion, profitons-en pour nous former à ce sujet une opinion raisonnée.

Or, si nous voulons porter la lumière sur le fond même de la question, on nous objectera que nous ne sommes pas libres, que nous avons une doctrine qui nous guide, mais aussi nous entrave. En effet, nous admettons les droits imprescriptibles de la personne humaine, antérieurs à ceux de l'Etat et que celui-ci doit protéger et non absorber ; nous professons aussi que la vie humaine n'est pas bornée aux quelques années de cette existence terrestre — si courte à qui en a l'expérience ! — mais que celle-ci est une

épreuve temporaire préparant l'épanouissement indicible et la plénitude d'une éternité bienheureuse, et nous en concluons que le salut de l'âme ne saurait être subordonné et sacrifié à des avantages temporels même importants... Ces conceptions sur la destinée de l'homme, «totalitaires» dans le sens le plus légitime, s'imposant par un ensemble impressionnant d'arguments et de preuves, excluent nécessairement d'autres déductions, celles précisément auxquelles sont entraînés les tenants de la doctrine adverse, la doctrine matérialiste qui, elle aussi, mais en sens opposé, entrave les libres conclusions en les dirigeant fatalement vers certaines solutions à l'exclusion des autres, quand il y a conflit entre les biens spirituels, les suprêmes intérêts de l'âme, dont elle n'a cure, et les intérêts purement matériels, seuls dignes, à son point de vue, d'être pris en considération. Cette doctrine, qui s'inspire d'un *seul* aspect de l'homme et du monde, bloque pour ainsi dire ses partisans vers les seules solutions qui assurent le mieux la sécurité matérielle, le confort, le bien-être, et si l'on se place sur le plan de l'Etat considéré comme la simple somme des intérêts individuels, elle sacrifie alors implacablement les intérêts personnels les plus légitimes à la prospérité surtout matérielle de ce Moloch-Etat.

Inévitablement les deux doctrines, fondamentalement inconciliables au sujet du sens et du but de la vie, aboutiront à des estimations divergentes au sujet d'une pratique qui précisément prétend «peser» la valeur profonde de cette même vie, selon la diversité des cas concrets, pour en régler ou en suspendre à son gré l'apparition, et qui limite artificiellement la fécondité humaine.

Précisons tout d'abord que, au point de vue du droit naturel, la *stérilisation* ne saurait avoir le même caractère de culpabilité et de gravité que l'*avortement provoqué*, parce qu'elle ne comporte pas, comme celui-ci, le sacrifice délibéré d'un petit être humain, «le meurtre» du fœtus. *Labhardt* justifie même sa campagne actuelle en faveur de la stérilisation, du fait que celle-ci est, à son avis, le seul moyen efficace de lutter contre l'avortement — l'avortement dont les dangers prochains et éloignés pour la mère elle-même ne sont plus contestés, — pas plus, du reste, que ne sont contestés, parmi les gynécologues, l'insécurité et les inconvénients parfois graves des méthodes physiques anticonceptionnelles.

Dans les milieux médicaux, on accuse volontiers les moralistes qui s'occupent de ces questions de confondre ingénument «stérilisation»

et « castration », et d'englober, par analogie, la stérilisation dans la répro-
bation dont ils frappent la castration, alors que, dans ce dernier cas, il y
a incontestablement « mutilation », « atteinte à l'intégrité corporelle »,
par ablation et prélèvement d'un organe ou plutôt d'organes symétriques
avec leurs sécrétions spécifiques et leur activité hormonale, tandis que
la stérilisation, chez l'homme comme chez la femme, ne prélève rien ou
ne prélève que de minimes segments d'un simple canal de transport,
inactif par lui-même, et que même elle se contente (disons: se contentait,
car actuellement ces méthodes se sont révélées inefficaces) d'écraser ou
ou de lier ce canal sans en rien extirper. La stérilisation ne supprime en
somme que « la faculté » de procréer. Cependant, pour juger de sa licéité,
elle ne doit pas se peser au nombre de grammes de substance organique
excisée, mais à l'état fonctionnel qu'elle crée définitivement, disons à
l'entrave à une fonction normale, entrave qu'elle cherche à établir déli-
béramment. Et comme cette fonction est d'une importance primordiale
pour la conservation de la race humaine, ajoutons, parce qu'elle est d'une
dignité éminente, puisqu'elle associe intimement l'homme à l'œuvre créa-
trice de Dieu, et mieux encore, pour nous chrétiens, parce qu'elle a le mer-
veilleux privilège d'appeler à l'existence des êtres destinés à une vie im-
mortelle, et si l'intéressé n'y met obstacle, bienheureuse, divinisée, il s'en
suit que les abus de cette fonction si importante, les artifices délibérément
introduits pour la faire dévier de son but, pour faire même échouer ce but
tout en conservant intégralement son mécanisme en ce qu'il a d'agréable,
et à plus forte raison, que les artifices établis dans l'intimité même des or-
ganes pour en vicier irrémédiablement le fonctionnement, sont réprouvés
par la morale naturelle et, avec des motifs plus graves, par la morale chré-
tienne.

Est-il besoin de rappeler que nombre d'interventions chirurgicales
aboutissent pratiquement à créer un état définitif de stérilité chez des
opérés de l'un et de l'autre sexe, mais que ces opérations, bien que muti-
lantes, ne visent pas directement et uniquement ce résultat et sont dès
lors parfaitement légitimes, soit qu'elle enlèvent un organe malade dont
les conditions pathologiques mettent en péril la vie, ou du moins la santé
du sujet, ou encore, par des névralgies rebelles, rendent l'existence into-
lérable, soit que, comme la vasectomie ou section du canal déférent,
appliquée aux prostatiques, elle tende non point à rendre le malade infé-
cond, mais à éviter une opération plus grave ou, si celle-ci est devenue

inévitables, à prévenir de sérieuses complications régionales (épididymites) ?

Au récent Congrès catholique de Pentecôte 1936 à Vienne, le professeur *Vervaeck* de Belgique, tout en établissant que la castration, comme la stérilisation, devaient être rejetées comme moyen *eugénique*, aurait voulu pourtant retenir la castration comme moyen *thérapeutique*, après échec de tous les autres traitements, pour la cure de certaines formes d'anomalies et perversions sexuelles, tandis que la simple stérilisation de ce genre d'anormaux ne les rendrait pas moins dangereux pour autrui, spécialement au point de vue de la propagation des maladies vénériennes, et ne diminuerait en rien, en leur propre personne, la poursuite tout au moins intentionnelle de leurs instincts dévoyés.

Il semble donc que, contrairement à une certaine opinion instinctive, la *castration*, quoique chirurgie plus nettement mutilante, pourrait éventuellement mieux se justifier au point de vue moral que la simple stérilisation, si elle pouvait être à bon droit considérée comme méthode thérapeutique, comme un *traitement* visant à la guérison du sujet lui-même. Elle entraîne sans doute, mais accessoirement l'infécondité (ce qui peut être du reste une conséquence accessoire souhaitable) mais poursuit essentiellement le but de *délivrer un anormal de son anomalie* en le privant du désir et des jouissances attachées aux actes sexuels, source du désordre existant dans ses appétits inférieurs, — désordre qui constitue non seulement un danger pour son milieu, mais tout d'abord un obstacle à son développement et comportement personnel normal. Par contre, la stérilisation, elle, ne saurait avoir aucune prétention thérapeutique et ne peut être considérée que comme mesure d'ordre social, empêchant la procréation d'enfants parce que ceux-ci sont considérés comme une charge ou comme suspects d'être des anormaux voués à une vie malheureuse.

Que penser d'une telle méthode, et tout d'abord à qui l'appliquer ? D'après l'authentique tradition chrétienne, la prétention de calmer et éteindre des instincts sexuels, normaux de leur nature, mais exacerbés, même violents et obsédants, ne saurait constituer une raison suffisante pour justifier une si importante mutilation : on n'admet pas que l'homme se soustraie ainsi à la lutte contre ses penchants mauvais, même si cette lutte est ardente, continuelle, presque décevante. Il faudrait donc, pour légitimer l'application de cette méthode, que les tendances que l'on cher-

che à écarter aient un caractère nettement morbide, constituent une véritable « maladie ». Mais la castration est-elle vraiment, pour ces êtres malades, une méthode thérapeutique efficace ? Dans un remarquable travail de la clinique chirurgicale du professeur de *Quervain*, paru d'abord en allemand, puis résumé en français dans les *Annales medicopsychologiques* d'octobre dernier, notre compatriote le Dr *Wolff* (de Chaux-de-Fonds) conclut à une valeur curative de la castration en opposant « la vie misérable des pervers criminels avant l'intervention et leur résurrection individuelle, familiale et sociale » après cette intervention. Il va de soi qu'on ne peut donner au terme de « guérison » le sens rigoureux qu'il exige par exemple en chirurgie : la lecture des observations donne une impression moins nettement optimiste. A priori il paraîtrait surprenant que les phénomènes si complexes des fonctions sexuelles, liées au jeu de tout un appareil endocrinien et nerveux réparti en des points fort distants de l'organisme, soient brusquement éteints par l'extirpation d'une seule glande, quelque prédominante qu'elle soit en ce domaine, et cela dans un sujet où s'intriquent les influences non moins complexes du caractère, de l'éducation, des exemples reçus, des habitudes plus ou moins invétérées, d'intoxications éventuelles, surtout alcooliques, et d'affections organiques variées. Au sujet des cas qu'il a observés, le Dr *Wolf* se livre à une analyse très serrée et très judicieuse de la persistance ou de l'extinction des images érotiques, du parallélisme ou de la disproportion entre l'intensité de l'appétit sexuel (libido) et l'aptitude à consommer l'acte sexuel, de la rapidité ou de la lenteur de la stabilisation des résultats ; il a observé que la proportion des délits sexuels a diminué parmi les châtrés, que le nombre de bons ménages créés soit avant, soit même après la castration, apparaît « considérable », à part (je cite) « quelques drames intimes et quelques divorces », et il croit pouvoir prudemment conclure que la « castration *semble exercer* sur la force de l'instinct comme sur la puissance physique une action curative directe, causale, tandis qu'elle n'a sur les perversions elles-mêmes qu'un effet indirect et symptomatique ».

Si le fait de dissocier artificiellement, par diverses manœuvres occasionnelles, la jouissance normalement attachée à la fonction sexuelle, de son but naturel qui est la fécondation, est assimilé à une « fraude » dans une matière grave, à plus forte raison la stérilisation qui, de l'aveu de

ceux qui la préconisent, est uniquement destinée à établir définitivement, organiquement, et on peut pratiquement dire d'une façon irrémédiable (car les opérations pour la rétablir ont peu de chance de succès), cette dissociation entre la jouissance sexuelle attachée à l'acte et le but fécondant de cet acte, à plus forte raison, disons-nous, cette stérilisation doit-elle être considérée comme une fraude sexuelle passée à l'état habituel, chronique, permanent. La stérilisation introduit, en effet, une perturbation définitive, une viciation foncière, qui empêche non seulement occasionnellement, mais radicalement et pour toujours, le but même de ces dispositions organiques.

Etonnons-nous après cela qu'à Schinznach, des professeurs d'Université, en des conversations particulières, aient pu nous déclarer avec une émouvante loyauté: «C'est vous qui avez raison. Vous seuls êtes logiques et avez une attitude inattaquable. Mais nous ne pourrions appliquer vos principes dans notre clientèle. Nous envions la vôtre, qui accepte en ces questions l'intervention de principes supérieurs, mais nous devons nous adapter à la nôtre, qui poursuit décidément d'autres buts ». Retenons ces témoignages en faveur de notre doctrine, tout en nous demandant, en dépit d'une confraternelle compréhension des difficultés spéciales qu'elle rencontre, si une telle élite scientifique ne pourrait pas appliquer plus activement le prestige dont elle jouit à réagir contre des théories qu'elle condamne en son for intérieur.

Certains d'entre nous eussent souhaité qu'un spécialiste en ces questions vînt ici nous apporter les résultats de son expérience. C'eût été exclure ceux qui s'en tiennent à notre doctrine, qui n'ont dès lors pas de cas de stérilisation à l'état pur, mais occasionnellement des stérilisations à l'état combiné, résultant de l'ablation d'organes *malades*. D'autre part, inviter parmi nous un maître qui pratique ces opérations sur une large échelle, pour l'exposer à s'entendre dire que nous réprouvons en principe toute son activité en ce domaine, eût créé une situation fausse et un malaise pour lui et pour nous. Aussi bien les statistiques qu'on eût pu nous apporter, nous les trouvons disséminées ailleurs: nous avons notamment entendu à Schinznach la plus récemment rendue publique, celle de *Labhardt* de Bâle.

Est-il besoin, à ce propos, de formuler les réserves que, de plus en plus, on élève contre «la dévotion» aux *statistiques*? A Leysin, ce printemps, le professeur *Sergent* de Paris prétendait qu'«il y a dans le monde trois

causes d'erreur: la diplomatie (cela se disait en présence de l'ambassadeur de France!), le sexe féminin et... les statistiques »! Sans donner trop d'importance à cette boutade, pour peu qu'on ait eu l'occasion d'établir soi-même quelques statistiques, on se convainc vite que chaque cas concret a des aspects multiples, que souvent on hésite à le ranger dans une catégorie plutôt que dans l'autre et qu'inévitablement on doit le solliciter quelque peu pour l'adapter à telle rubrique, ce qui peut aboutir à additionner des erreurs, minimes prises isolément, mais pouvant s'aggraver en s'accumulant.

La statistique du professeur *Labhardt* ou plutôt de son collaborateur se réfère à un total de 960 cas de stérilisation, donc près de 1000 femmes en âge de procréation et rendues définitivement infécondes, ce qui n'est pas négligeable au point de vue social sur la population d'un canton, même populeux. Sur ce nombre, 662 ont fait l'objet de cette étude. La mortalité opératoire est de $\frac{1}{2}\%$, dit sommairement le questionnaire distribué aux femmes en instance de stérilisation, plus exactement 0,84 ou même 1,4% selon que le calcul doit porter sur le chiffre global de 960 ou sur celui de 662. Les décès se répartissent ainsi: 7 embolies foudroyantes, 1 mort par hémorragie en suite d'hématome sous-aponévrotique et 1 par empyème, pourcentage qui apparaîtrait vraiment modeste si l'on n'avait affaire, dans les stérilisations pures, à des sujets à proprement parler non malades, ce qui n'est pas le cas, pour l'ordinaire, des opérations chirurgicales. La méthode a enregistré d'autre part 3 échecs (« Versager »). On ne parle pas de la morbidité, mais une allusion faite incidemment à une embolie non mortelle, à propos du contrôle ultérieur des cas, fait soupçonner une certaine proportion de complications qui n'ont pourtant pas entraîné la mort. *Wiesmann* (de Giessen) qui sur 350 stérilisations strictement « eugéniques » n'a pas eu à déplorer de décès, mentionne des abcès de la paroi abdominale, des désunions partielles (17) et même totale de la plaie, des hématomes.

On comprend notamment la facilité de production d'hématomes chez des malades agitées, surtout quand, comme en certaines statistiques, elles sont opérées contre leur gré; on m'a signalé aussi, pour d'autres séries que celle de Bâle, des infections non mortelles entraînant de longs séjours d'hôpital. Il arrive qu'on apprenne incidemment des aventures qui risquent de ne pas être enregistrées dans les statistiques. Récemment un confrère d'un canton voisin me racontait qu'une fille de ferme un peu

simplette, mais qu'un domestique voulait épouser, étant suspecte d'un début de grossesse que ce médecin ne pouvait du reste affirmer par son examen, fut envoyée dans une clinique universitaire pour y subir la stérilisation ; elle en revint très peu après dans un cercueil ! Que s'était-il passé ? Des cas de ce genre devraient être retenus pour permettre d'établir plus objectivement le bilan des stérilisations.

L'originalité de la statistique du professeur *Labhardt* a été de chercher à fixer la proportion des *regrets tardifs* chez les opérés. Sa statistique est celle de stérilisations exclusivement féminines, et l'on sait combien est puissante, dans l'organisme féminin, l'aspiration vers la maternité, aspiration qui constitue pour la femme un stimulant et une sauvegarde. Ce besoin de se propager est assurément beaucoup moins impérieux chez l'homme : aussi, à bon droit, les formulaires que le Dr *Labhardt* fait signer aux candidates à la stérilisation se méfient-ils, pour la décision à prendre par la femme, de la pression exercée par le mari en faveur de l'intervention.

Une circulaire fut donc adressée à ces opérées pour leur demander si, placées dans les mêmes conditions, elles accepteraient à nouveau l'opération. On est surpris de voir que 40 femmes seulement, sur 662 qui furent atteintes par ce questionnaire, soit 6 %, regrettaient leur décision ; car, pour nous, chez les femmes stérilisées ailleurs et que nous avons eu l'occasion d'observer, la proportion des regrets est beaucoup plus forte. Or, à ces 40 récalcitrantes on envoya un nouveau questionnaire pour les inviter à mieux préciser la nature et les raisons de leurs regrets : il y eut là de nouvelles défaillances, qui n'osèrent pas persévérer dans l'affirmation de leurs regrets, ce qui réduisit encore la proportion des irréductibles à 3,5 %. Il eût été curieux et peut-être logique d'envoyer la même seconde circulaire à toutes les femmes qu'on avait stérilisées : parmi celles qui s'étaient d'abord déclarées satisfaites, il s'en serait peut-être trouvé un certain nombre qui, ainsi alertées et mises en demeure de préciser, se seraient ravisées. On a fait observer (notamment *Anderes* de Zurich) au cours des discussions de Schinznach, que la femme est aisément influençable, nous irons plus loin et dirons même intuitive, et que plus facilement que l'homme, elle subit la suggestion de la réponse qu'on attend d'elle ; d'instinct aussi, elle ne voudrait pas causer de peine à celui qui l'a soignée, et elle ne voudrait ni l'accuser ni s'accuser elle-même d'avoir pris une décision fâcheuse. Serions-nous surpris si certaines de celles qui sur le premier

formulaire se sont déclarées satisfaites, aient, à l'occasion et dans d'autres milieux, déploré formellement l'impossibilité de redevenir mères ? Mais même en admettant comme définitif le faible pourcentage de regrets qu'on nous présente, il n'y a guère lieu d'en être surpris, puisque ces femmes n'ont pas, depuis lors, transformé leur mentalité, qu'elles n'ont pas été mieux instruites de leurs devoirs et de leurs responsabilités, qu'elles ont continué à vivre dans la même ambiance, où l'on met au premier rang des préoccupations quotidiennes le souci d'éviter des charges et de s'assurer le maximum de confort, de bien-être, de plaisir. Rappelons du reste que les hommes visés par cette statistique étaient censés avoir déjà au moins deux enfants, ce qui rend moins ardente l'aspiration à la maternité.

Au surplus c'est le lieu de répéter à ce sujet : *Non sunt numerandi sed ponderandi casus*. Une seule mort par embolie foudroyante, privant peut-être de petits enfants de leur mère, pèse plus que l'opinion de dix ou vingt femmes égoïstement satisfaites de leur petit bien-être bourgeois et en jouissant en sécurité, grâce précisément à l'opération qui a tué leur infortunée compagne d'hôpital. Et de même, des regrets cuisants, bouleversant une vie et l'amenant jusqu'à la psychose, pèsent aussi plus lourdement qu'un ingénieux et facile équilibre budgétaire reconquis, ou que l'approbation de tout un groupe de femmes satisfaites de pouvoir se livrer sans arrière-pensée à leurs ébats conjugaux, voire extra-conjugaux.

On a été quelque peu surpris de voir figurer parmi les indications justifiant la stérilisation dans l'exposé du prof. *Labhardt*, la profession de chanteuse, d'artiste ou même de femme-médecin ! La conception du célibat accepté pour le culte de l'art ou pour le dévouement au prochain n'implique-t-il donc pas chez elles certains renoncements ? Pouvait-on mieux illustrer que, dès lors qu'on n'a pas de principes à quoi « se raccrocher », la digue étant entr'ouverte, la puissance du courant emporte tout ?

Les statistiques allemandes que j'ai eues en mains offrent plutôt moins d'intérêt que celle de *Labhardt*. *Ottow* de Berlin a été sans doute plus heureux dans ses résultats immédiats : sur 350 stérilisations, dont 45 par voie vaginale, il n'a pas de décès et il insiste avec satisfaction sur le fait qu'il n'a pas eu à enregistrer non plus d'embolie : on

sait en effet que les opérations portant sur la région des plexus intrapelveiens prédisposent à cette redoutable complication. Il n'a pas non plus enregistré, dit-il, d'aggravations de l'état psychique de ses malades, mais au contraire une joie non dissimulée chez des jeunes filles faibles d'esprit, et il ajoute à ce sujet: « Der Grund ihrer Genugtuung war natürlich ersichtlich und braucht nicht näher auseinander gesetzt zu werden ».

L'allusion est claire: dans leur prétendue ingénuité et simplicité d'esprit, ces jeunes filles ont suffisamment discerné le parti qu'elles pouvaient tirer des résultats de leur opération: les jouissances sexuelles désormais assurées, à elles et à leurs partenaires, sans « le risque » ordinaire et normal qu'elles comportent. C'est là le grand danger de la stérilisation, cette disparition du frein moral que maintenait encore ce risque de la fécondité. Et comme, en vertu des principes de l'eugénisme, c'est surtout à des personnes d'un frêle équilibre mental et moral que cette opération devrait s'appliquer, à des débiles sexuels chez qui les autres freins et les mécanismes d'inhibition sont déjà d'ordinaire insuffisants, on leur enlève les derniers restes de résistance pour les laisser succomber à leurs propres désirs et à ceux des autres. La conséquence en est inévitablement l'abus dans les rapports conjugaux mais surtout extra conjugaux, le dévergondage, la débauche avec tout ce qu'elle comporte, indépendamment de la menace de la paix des ménages, les crimes passionnels, et spécialement la création de foyers actifs de *maladies vénériennes* apportées ensuite au foyer conjugal. On cite en Allemagne et ailleurs des cas de villages entiers contaminés par une seule fille stérilisée, qui se disait de ce fait et qu'on savait ne pas présenter de « dangers » au point de vue de la conception. *Stumpf* raconte aussi qu'aux Etats-Unis un délinquant sexuel qui avait été stérilisé précisément pour pouvoir quitter l'établissement pénitenciaire, s'étant vanté de n'être plus dangereux au point de vue de la procréation, contamina presque toutes les filles de son village, et *Bodewig*, considérant cette influence désastreuse d'un seul stérilisé, se demande ce que sera la situation d'un pays où les stérilisés se compteront par centaines de milliers, voire atteindraient le million.

Dans la balance de l'eugénisme ces propagations de maladies vénériennes sous le couvert de la stérilisation ne pèsent-elles pas plus lourdement, pour le présent et pour l'avenir, pour les intéressés et pour leurs descendants, que les problématiques résultats de la stérilisation appliquée aux maladies prétendues héréditaires, qui ne le sont du reste jamais fata-

lement, — stérilisation qui, par contre, supprime aveuglément la descendance qui eût été indemne, aussi bien que la descendance psychologiquement tarée ?

On signale aussi que les stérilisées deviennent des concurrentes redoutables pour les candidates au mariage, quand il s'agit d'unions s'inspirant d'une « mentalité moderne », où l'arrivée d'une progéniture est considérée comme une malchance sinon comme un désastre, où, laissant les soucis aux autres, on ne recherche que l'assouvissement régulier des besoins charnels dans un maximum de sécurité relative: ici encore l'attrait de la jouissance sexuelle sans le risque de la progéniture va créer une classe privilégiée, partenaires recherchées pour ce genre d'union matrimoniale.

Le même Dr *Ottow*, qui signale la joie de certaines filles d'être stérilisées, ajoute pourtant qu'il ne manque pas de cas (il n'en indique pas le pourcentage) surtout parmi les épileptiques qui n'avaient que des accès rares et légers (rappelons du reste que la question du caractère héréditaire de l'épilepsie comporte de sérieuses réserves), chez qui cette stérilisation a provoqué « une grave dépression psychique ».

C'est ce qu'on signale aussi de divers côtés. Ainsi la loi qui vise à supprimer dans l'ensemble du peuple les psychoses, en crée de toutes pièces. Il va de soi que c'est surtout quand on a recours à l'opération forcée, à l'appareil policier qui vient enlever une jeune fille ou une jeune femme à son milieu pour l'amener de force sur la table d'opération, c'est après les « Zwangsnarkosen », après ces scènes de révoltes tumultueuses et si compréhensibles, qu'apparaissent ces psychoses postopératoires.

Osons proclamer hautement que nous n'avons pas lieu d'être fiers qu'il se trouve des médecins et même des médecins d'une haute situation scientifique qui se prêtent à accomplir ces mutilations forcées. Conçoit-on que le médecin qui est, par état, le protecteur de la *vie* humaine et le défenseur des faibles, consente au rôle d'exécuteur de basses œuvres pour éliminer d'avance la vie future, et en arrive à appliquer, contre leur gré, à des innocentes, des sanctions de caractère humiliant ?

A part ce caractère d'implacable dureté dans l'application, ces lois de stérilisation, qui se réclament d'un haut idéal social, aboutissent à des dispositions antisociales.

L'impression d'amoindrissement, d'infériorité définitive, — sentiment d'infériorité qui se rencontre déjà à quelque degré chez la femme légitimement mariée, mais stérile, — de déchéance physique et morale, qui peut ne pas se manifester chez ceux ou celles qui ne voient dans la vie que la fête et les jouissances, mais qui doit atteindre au vif les êtres les plus sensibles, les plus délicats, les meilleurs en somme souvent, porte parfois à des suicides qui ne sont pas toujours étiquetés comme tels, mais tout au moins elle conduit au repliement sur soi-même, à la honte, à ces instincts antisociaux que sont l'envie, la rancune et la haine sournoise, au mépris à l'égard de l'autorité qui les a frappés d'une mesure considérée comme un abus de force. Suivant les tempéraments, chez des individus à résistance médiocre, ces sentiments s'accroissent jusqu'à l'idée fixe et peuvent aboutir à une augmentation de la criminalité.

Qui pourrait d'ailleurs soupçonner les sentiments profonds que peut développer, même dans les diverses formes ou étapes de l'aliénation mentale, où elle risque de briser un dernier ressort, cette impression d'un amoindrissement définitif subi et d'une déchéance surajoutée, plus ou moins confusément perçue ou, au contraire, vivement ressentie et longuement « ruminée » au cours d'interminables journées d'une séquestration d'asile ?

Une autre disposition antisociale est en train de se développer à l'occasion de la stérilisation légale : la délation. Il arrive que par vengeance une famille dénonce une autre famille contre laquelle elle nourrit une inimitié et y révèle dans les ascendants des cas suspects : où ne pourrait-on pas en trouver, en le voulant bien ? Il arrive aussi, paraît-il, qu'un fiancé, las de sa finacée sans motif plausible, trouve, comme façon élégante de rompre avec elle, la dénonciation discrète de quelque tare dans la famille ; une fois la jeune fille stérilisée, le jeune homme, en apparence désolé, est bien forcé de renoncer à l'union projetée !

Je veux espérer que ces cas sont tout exceptionnels, mais comment être surpris qu'une justification de la stérilisation toute pénétrée des seuls avantages matériels et tangibles, soit génératrice de tels égoïsmes ?

S'il me faut, parce que chirurgien, faire allusion à la technique de ces opérations, je rappellerai seulement que la stérilisation féminine, la plus largement pratiquée des deux, proposée et même pratiquée dans des

cas où c'est le mari qui est taré, soit, par exemple, tuberculeux, comporte d'ordinaire (sauf la méthode inguinale de *Menge*, d'une exécution délicate) l'ouverture du péritoine et par conséquent entraîne plus de risques que la stérilisation de l'homme. Chez celui-ci, à la résection, d'exécution rapide et aisée, d'un segment du canal déférent (en latin *vas deferens*, d'où *vasectomie*) sous simple anesthésie locale, on ajoute généralement l'injection dans ce canal d'une substance destructrice des spermatozoïdes tenus en réserve dans les vésicules séminales (ordinairement de l'oxycyanure de mercure à 2 ou 3% ou mieux du rivanol à 1‰). Chez la femme, l'opération peut être pratiquée par voie vaginale en narcose, laissant ainsi à des malades rebelles au sacrifice de leur fécondité l'illusion de n'avoir pas subi la stérilisation qu'elles redoutaient, ce qui, paraît-il, suffit à mettre à l'aise la conscience de certains opérateurs ! C'est naturellement sur la trompe (bilatéralement) que porte l'intervention, mais le simple écrasement de celle-ci, proposé par *Madelener*, s'est révélé inefficace et même dangereux parce que, n'entravant pas absolument l'ascension des spermatozoïdes, il peut retenir au-dessus de lui l'œuf ainsi fécondé et provoquer une grossesse tubaire ou ovarique avec tous ses risques. La difficulté d'opposer une barrière efficace à la progression extraordinairement persévérante des spermatozoïdes a donc engagé à des sacrifices de plus en plus étendus de cette trompe, dont on a relevé, dans le pays où ces opérations ont pris tant d'expansion, l'« ungeheure Restitutionsfähigkeit ». Le contrôle salpingographique a, en effet, démontré la reprise de perméabilité de la trompe, même dans le cas où l'on avait combiné à la résection de celle-ci le revêtement du moignon tubaire par le ligament rond ou d'autres artifices.

Kampfschulte cite même deux cas où ces précautions avaient été ingénieusement combinées et où les femmes, *pourtant stériles* depuis nombre d'années, s'étaient, l'une et l'autre, trouvées enceintes quatre à cinq mois après cette opération où l'on avait accumulé les sécurités d'infécondité !

Ainsi chez la femme la stérilisation n'est pas toujours efficace, n'atteint pas toujours le but poursuivi et est en outre dangereuse. C'est à moins de risques qu'on stérilise l'homme, bien qu'en pratique on le fasse beaucoup moins souvent ; mais chez lui aussi on a observé, quoique la preuve en soit moins aisément convaincante, des cas de fécondité en dépit de l'opération.

On a noté que la loi de juillet 1933 ne prévoyait pas d'exception pour l'application de la stérilisation opératoire même si, chez le sujet en cause, il n'y a pas à compter avec la possibilité d'une fécondité du fait de l'âge avancé, d'une maladie ou de la ménopause, et que, aucun examen gynécologique n'étant expressément prévu, il est arrivé que des femmes aient été condamnées à être stérilisées, chez qui manquaient congénitalement ou avaient été antérieurement extirpés les organes strictement nécessaires à l'installation d'une grossesse, ou encore qui était depuis longtemps manifestement stériles.

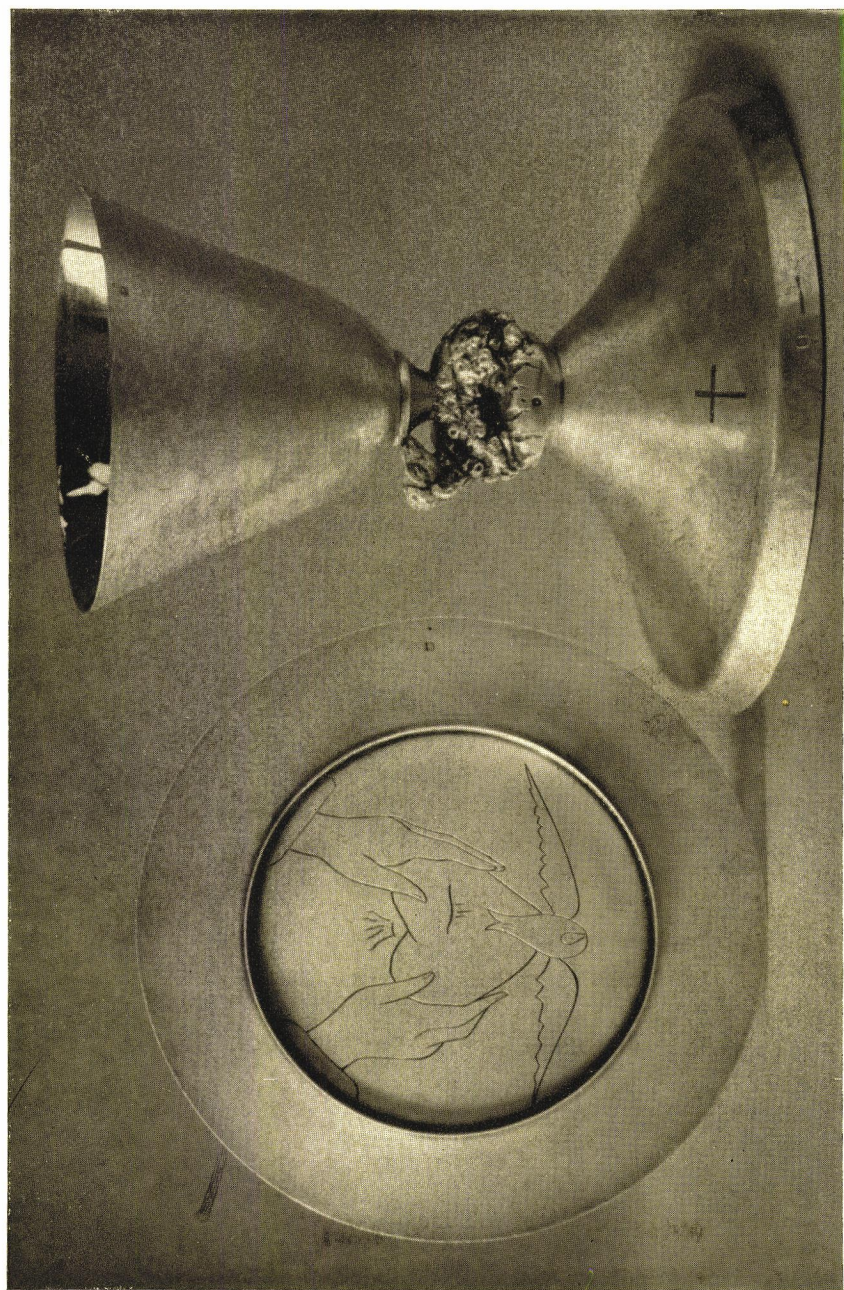
La stérilisation, si elle ne supprime pas tout le mécanisme de l'importante fonction qui assure la conservation de la race humaine, y introduit du moins un désordre radical, en laissant persister l'ensemble des actes physiologiques qui en constituent l'amorce, pour en détruire par contre l'efficacité et le but, en ne laissant subsister que la part instinctive et éveilleuse de volupté de l'acte générateur, tout en en annihilant l'effet normal de procréation. Dès lors, pour la justifier, il faudrait pouvoir arguer d'un danger grave menaçant le sujet lui-même à qui on devrait l'appliquer. Si pour la castration on a pu invoquer une action thérapeutique s'exerçant en faveur de ce sujet, on ne voit pas comment la stérilisation pourrait en écarter quelque état maladif, et cela de toute évidence pour le sexe masculin. Sans doute pour le sexe féminin on prétend par elle, en cas de maladies préexistantes ou d'anomalie constitutionnelle, écarter du moins le danger que constitueraient des grossesses ultérieures entraînant une aggravation de l'état maladif ou d'autres complications. Mais nos moralistes catholiques déclarent qu'alors la stérilisation ne serait pas encore justifiée, parce qu'il y a un moyen moins agressif d'éviter l'état gravidique, soit la continence conjugale et extra conjugale, méthode que nous jugeons difficile, héroïque en certaines conditions, réalisable dans l'ordre chrétien grâce aux ressources supérieures à la nature dont celui-ci dispose, mais qui apparaît singulièrement fragile sinon chimérique dans l'ordre purement naturel. Les autres motifs invoqués sont surtout d'ordre *économique*, soit le souci de ne pas aggraver des charges de famille, ou même d'ordre *fiscal* et bourgeois, comme ce point de vue de certains conseils communaux qui subordonnent à l'équilibre de leur budget les droits humains essentiels, imprescriptibles, des pauvres, et nous n'avons pas le

loisir d'en discuter la valeur ou plutôt la non-valeur. Notre intention avait été de traiter ici surtout les prétentions de la doctrine *eugénique*.

L'eugénisme et ses pratiques ne sont pas une innovation moderne. La loi de Lycurgue à Sparte, qui précipitait dans le Taygète les enfants mal formés, celle des Egyptiens qui, sous Sémiramis, les châtrait, le système philosophique du « doux » Platon qui excluait les infirmes de la Cité, en sont, avec une plus grande brutalité de moyens, les lointains précurseurs. Le christianisme, en proclamant, à l'encontre de l'omnipotence indiscutée de l'Etat, les droits souverains de la personne humaine, avait tari dans leurs sources ces inhumaines prétentions. Certains paganisants de la Renaissance tentèrent bien d'en reprendre le thème; par contre, ni les Italiens de cette époque brillante et voluptueuse, non plus que les sectateurs de l'islamisme n'eurent cure de faire de « l'eugénisme » en rendant certains sujets inaptes à la reproduction; ils ne poursuivaient, les uns que la possibilité d'assurer à leurs jeunes opérés des carrières artistiques avantageuses¹, les autres, le moyen d'assurer la sécurité despotique du maître dans son harem. Par ailleurs la privation organique de la virilité eut, à diverses époques, un caractère strictement punitif. Par contre, sous l'influence du darwinisme, s'insinue au seuil de notre siècle, avec *Spencer*, qui accuse la civilisation d'être une « sélection à rebours », l'idée d'une sélection « rationnelle » à effectuer dans les groupes humains, et c'est *Francis Galton* qui, en 1883, crée le terme d'*eugénisme*, désignant par ce nom tous les procédés à conseiller ou à déconseiller pour que naissent seulement de beaux enfants pour l'amélioration des races humaines.

Il y a assurément un eugénisme *posilif* légitime, un eugénisme sain, auquel, comme médecins catholiques, nous devrions nous intéresser plus activement, sous la forme d'une hygiène non seulement corporelle, mais d'une hygiène intégrale, assurant à l'individu sa pleine valeur humaine, englobant, avec les besoins et l'heureux développement du corps, le jeu, la rectitude et l'épanouissement harmonieux de l'esprit et de la volonté, cherchant à modifier heureusement le milieu physique et moral, préparant

¹ Les récentes et minutieuses recherches d'ARRUPE ont établi qu'il n'existe, soit dans tous les documents pontificaux, soit dans les moralistes des époques où cette coutume existait, aucune approbation de l'usage de la castration des enfants pour leur garder à l'âge adulte ces voix cristallines appréciées dans les concerts mondains ou ecclésiastiques. (Pour les documents pontificaux cela va de soi. Pour les Casuistes, c'est autre chose. Il s'en est trouvé, naturellement, pour justifier ce scandale. Cf. « Nova et Vetera », 1933, p. 416. A la différence de saint Thomas, saint Alphonse lui-même n'ose pas décider. Voir au lib. III, n° 374 de sa *Theologia moralis*. N. d. l. R.)



par des conseils judicieux des unions matrimoniales pleinement assorties et fécondes, accentuant surtout la lutte contre les maladies évitables, vénériennes surtout, qui grèvent si fâcheusement la descendance. Mais l'eugénisme qui choisit comme méthode la stérilisation est l'eugénisme purement *négalif*.

Certains tenants d'une psychologie matérialiste, comme feu notre compatriote *Forel*, propagèrent, au début de ce siècle, l'idée d'une intervention opératoire, d'une stérilisation des anormaux. En 1907, l'Etat d'Indiana aux Etats-Unis vota la première loi de stérilisation ; 23 Etats américains suivirent peu à peu cet exemple. Ils seraient maintenant 20, d'autres disent 27. Plusieurs, devant l'hostilité qui se manifesta, durent rapporter leurs lois ou les modifier. En 1924 notre confrère bernois *Hauswirth* proposa la mesure radicale de stériliser les mères ayant plus de six enfants ! En 1928, premier Etat en Europe, le canton de Vaud vota la loi de stérilisation des anormaux ; il fut imité en 1929 par le Danemark.

Par la loi allemande de 1933, dénommée « loi pour éliminer la descendance tarée », la stérilisation, comme le remarque *Wolf*, « sort du domaine médical pour entrer dans celui de la politique », en vertu de la mystique raciste et en vertu de la conception que l'individu doit sacrifier ses intérêts, même les plus intimes, à ceux de la communauté. En Allemagne, la stérilisation est devenue une mesure légale qu'on n'a plus même le droit de discuter, car la critique seule constitue déjà un délit.

Pour nous, cette « raison d'Etat » que l'on invoque n'est pas une raison suffisante : le droit à la procréation est un droit naturel soustrait aux prérogatives de l'Etat ; la puissance de reproduction n'est pas subordonnée à celui-ci, mais ordonnée d'abord au bien de l'espèce humaine en général, qui manifestement dépasse en dignité et en ampleur le bien de l'Etat.

Dieu a donné à l'ensemble des hommes l'ordre de « croître et de se multiplier » ; à ce titre, tout homme est appelé à procréer ; il y trouve, a-t-on dit judicieusement, « ses meilleures raisons de vivre et de bien vivre », mais il n'est pas individuellement obligé de le faire. Les époux sont les instruments et les collaborateurs de Dieu pour la transmission de la vie, pour la conservation et le parachèvement de son œuvre de la Création. La famille poursuit un but plus élevé que l'Etat, elle engendre des hommes non seulement pour la terre, mais à la fois pour le temps et pour l'éternité : l'Etat, la société civile est postérieure à l'individu ; elle

n'existe que pour protéger et coordonner les droits de ce dernier et non pour les détruire.

La loi allemande ne s'embarrasse pas de tels principes. Un Etat comme l'est conçu celui du III^e Reich doit supporter impatiemment dans son sein des infirmes, des non-valeurs, incapables de porter les armes et formant contraste au milieu d'une population alerte, musclée et entraînée à la fatigue et à l'audace. Aussi, en bon économiste, constatant les charges très lourdes qui grèvent son propre budget et les budgets des administrations civiles, des associations de bienfaisance et des familles elles-mêmes, du fait des psychopathes ou anormaux divers qui remplissent les asiles ou mènent une existence amoindrie, l'Etat allemand a prétendu réduire résolument ces charges, qui ne sont pas seulement financières, — les réduire dans la plus grande mesure possible, tout au moins pour l'avenir, en éliminant systématiquement toutes les tares ayant un caractère héréditaire. Il était à prévoir, pour la réalisation de cette tâche, que tous ceux qui seraient suspects d'avoir une descendance tarée n'iraient pas de gaieté de cœur sacrifier leur droit à la procréation sur l'autel raciste et que pourraient ainsi persister certains filons ou réserves de tares héréditaires : aussi, à ces récalcitrants, on imposerait d'office le sacrifice de leur faculté de reproduction. On ne voit pas en quoi cette conception diffère de procédés de haras. Et pour se faciliter la tâche de repérer les tares héréditaires éventuelles, l'Etat n'a pas hésité à contraindre le médecin à violer des secrets à lui confiés en vertu d'un droit considéré comme naturel et à se porter dénonciateur, devant les tribunaux spéciaux¹, des secrets personnels et familiaux.

Mais arriver à extirper les maladies héréditaires, c'est bientôt dit : l'hérédité est une chose bien plus complexe que ne le soupçonne une conception simpliste et primaire : il n'y a *strictement*, doit-on affirmer, d'hérédité fatale pour aucune maladie.

Une remarque d'abord : pour nous convaincre du caractère héréditaire

¹ Il existe en Allemagne 205 de ces tribunaux de première instance, fonctionnant deux fois par semaine, et 29 tribunaux d'appel (Obergerichte). Ces tribunaux sont composés de médecins et de juristes. Il peut arriver que le président, quoique non médecin, tranche les questions médicales d'hérédité.

de certaines affections, on a coutume de nous exhiber des arbres généalogiques où les ascendants sains sont représentés par des carrés ou cercles blancs et les tarés, comme il convient, par des taches sombres et, partant de la dernière ligne où, parmi les carrés ou cercles blancs, se détachent un ou deux points noirs, on nous démontre que la maladie des sujets que ces derniers points sont censés représenter, s'explique par les taches noires similaires égrenées au sein de leur ascendance ; mais ne pourrait-on pas, en partant cette fois d'un des carrés blancs somatiquement intègres, arriver à des conclusions notablement différentes sur le rôle des taches noires du passé et sur leur influence pour la descendance ?

On évoque les lois de *Mendel*, ce moine hongrois dont les travaux ont été tirés de l'oubli par *de Vries*, en 1900, lois qui se révèlent exactes, au moins dans les règnes inférieurs de la vie, tant qu'il n'y a en jeu qu'un caractère unique et précis à hériter — et ce fut du reste l'originalité de *Mendel* d'étudier l'hérédité d'un seul caractère pendant plusieurs générations, — mais qui rapidement se compliquent du fait de la multiplicité des caractères transmissibles, au point qu'il n'est plus possible d'en suivre le fil. Des considérations mathématiques nous ont montré, au Congrès de Vienne, à quels chiffres « astronomiques » on ne saurait guère tarder d'arriver. Ce qui paraît nettement établi, c'est que des individus sains en apparence contribuent cependant à transmettre l'affection héréditaire et qu'il ne suffit dès lors pas, pour avoir chance d'interrompre la transmission de la tare, de stériliser seulement les sujets qui en sont effectivement atteints, mais qu'il faut aussi étendre la mesure mutilante aux autres éléments de la même souche, pleinement sains en apparence mais soupçonnés « porteurs de germes latents », ce qui entraînerait de vraies hécatombes de stérilisations. Les dirigeants du III^e Reich ne reculent pas devant une telle conclusion, qui sacrifierait, pêle-mêle, une majorité de sujets sains ou en apparence sains, et une minorité relative de malades. Aussi les eugénistes intégraux envisageaient-ils un rythme de 400 000 stérilisations par an en Allemagne pendant 10 ans, pour réaliser l'épuration héréditaire. Cela même suffirait-il ? Comme, dans toutes les ascendances, même des sujets les plus sains, s'intriquent singulièrement, si l'on veut bien y regarder, des tares diverses, mentales, somatiques, graves ou légères, où s'arrêterait-on en cette voie, si l'on ne veut pas interrompre totalement la génération humaine ?

Aussi, « je sais trop, pour les avoir étudiées et enseignées », pouvait

déclarer le professeur *Vignes*, « que nos connaissances sur l'hérédité sont incertaines ». Remarquant que les sujets « marqués » pour la stérilisation, inférieurs à certains égards dans le domaine des exigences de l'hérédité, ne le sont pas toujours au point de vue intellectuel, indépendamment même des relations que l'on prétend découvrir entre certains génies et certaines psychopathies, le professeur *Carp*, de Leyde (Hollande) croit qu'en poursuivant dans la Société, par une stérilisation méthodique, la suppression des tares héréditaires — « même si l'on réussissait à atteindre ce but — on ne garderait qu'une masse d'une intelligence assez médiocre ».

Théoriquement, combien les dégénérescences auraient dû, s'il n'y avait de redressements spontanés, s'accumuler en se fusionnant dans ces populations d'Australie, de Nouvelle Zélande ou d'ailleurs, qui tirent leur origine d'une « sélection », si l'on ose dire, de criminels, de vagabonds, d'indisciplinés, d'indésirables au point de vue eugénique, rebuts d'une société qui les reléguait dans ses lointaines colonies ! En réalité il n'apparaît pas qu'il en soit ainsi généralement, spécialement au point de vue moral.

Et combien de grands hommes, qui ont honoré non seulement leur patrie, mais l'humanité entière comme écrivains, artistes, musiciens éminents, philosophes, médecins, savants, hommes d'Etat, descendaient de psychopathes, de buveurs invétérés, d'hommes qui, d'après la loi en vigueur outre Rhin, auraient dû incontestablement être stérilisés, tels *Michel-Ange*, *Schopenhauer*, *Rousseau*, *Le Tasse*, *Paracelse*, *Beethoven*, *Mozart*, *Schumann* et tant d'autres, qui ont tracé un sillon dans l'histoire et sans qui l'humanité ne serait pas complètement au niveau culturel où elle se trouve actuellement. Le grand *Gœthe* n'était-il pas le fils d'un psychopathe schizoïde et le frère d'une malade atteinte de manie dépressive ? Il est piquant de constater que le créateur de l'hygiène sociale moderne, *Großjahn*, dont les mérites sont si incontestés précisément au point de vue de l'eugénisme, comptait dans son ascendance de nombreux cas de psychopathie grave, d'aliénation mentale, de suicides, etc. De quelles valeurs aurait été privé le genre humain par l'application dans le passé d'une mesure qui exclut, pêle-mêle, la descendance tarée et défectueuse des sujets tarés et leur descendance saine et incontestablement utile ?

Les avis sont fort divergents sur ce qui peut être considéré comme *maladies héréditaires* ; aussi, pour couper court aux inévitables discussions qui eussent surgi dans le corps médical, la loi allemande, — c'est-à-dire, en somme les théoriciens d'une certaine école eugénique jouissant de la confiance des dirigeants —, a pris soin de déclarer officiellement héréditaires huit maladies ou groupes de maladies : la débilité d'esprit congénitale, la schizophrénie, la folie dite « circulaire », l'épilepsie, la chorée, la cécité et la surdité congénitales, des vices de conformation graves et éventuellement l'alcoolisme grave. Chacune de ces catégories exigerait maintes réflexions et de formelles réserves. En réalité, seules, des maladies réellement rares et dès lors sans importance sociale, comme l'hémophilie¹, qui précisément ne figure pas sur la liste officielle, et la chorée, ont une hérédité manifeste.

D'une façon générale, « il n'est pas possible de prévoir exactement, ni même approximativement, le comportement des facteurs héréditaires ». « Ce ne sont pas toujours, notamment, des anormaux qui ont une progéniture anormale ».

Pour les « maladies mentales », de l'avis des psychiatres les plus éminents, les *Blumke*, les *Bleuler*, les *Gaupp*, même en cas de patrimoine héréditaire « chargé », le pronostic pour le descendant reste sans précision.

A propos de la schizophrénie, — cette schizophrénie dont on nous annonçait récemment, précisément de source allemande (*Beck et Schmitz*), les étonnantes améliorations par les hormones complémentaires et les vitamines — *Boven* (de Lausanne) rappelle opportunément, dans un rapport au Congrès d'aliénistes de 1936, qu'elle n'est pas une tare définie, qu'elle ne suit pas en général « le filon de l'hérédité » directe, et qu'à côté des facteurs héréditaires interviennent d'autres facteurs étiologiques, acquis ceux-là ; il signale l'influence de « l'ambiance » pour la réaliser — et donc aussi sans doute pour entraver son développement. Des incertitudes analogues planent sur la psychose dite « circulaire ». *M^{me} Minkowska*, qui s'est livrée à de patientes recherches généalogiques — poursuivies pendant six générations, — arrive à des conclusions fort différentes des statis-

¹ L'hémophilie serait transmise par les femmes et réserverait en général, par contre, des manifestations morbides au sexe masculin. On sait le rôle attribué à cette affection dans des familles régnantes. L'hémophilie que l'on rencontre, assez rarement du reste, en Allemagne du Sud, en Suisse et dans la France centrale, proviendrait, d'après certaines recherches récentes, d'une même famille, qu'on a pu suivre jusqu'au XIII^e siècle.

tiques allemandes, qui ont le tort de ne pas tenir compte des forces naturelles de régénération.

Au sujet des possibilités de faire disparaître la schizophrénie par une stérilisation systématique des individus tarés, *Bodewig* (cité par *Niedermeyer*) a fait un calcul intéressant: Il y aurait actuellement en Allemagne environ 80 000 schizophrènes, soit le 0,12 % de la population; sur ce nombre environ 60 000 sont encore capables de procréer. Or, pour réduire après 13 générations le chiffre des schizophrènes de moitié, soit à 30 000, il faudrait stériliser plus de 500 000 sujets. De son côté, *Fischer* (cité par *Gemelli*), s'occupant des débiles et « insuffisants », calcule, que, pour réduire dans une population leur nombre de 1 % à 1‰, 60 générations sont nécessaires, soit environ 2000 ans!

Pour l'épilepsie, dont le caractère héréditaire paraît si manifeste aux yeux du public et même de beaucoup de médecins, *Blechmann*, parlant du « terrain épileptique » aux Assises nationales de médecine générale française le 7 janvier 1935, posait, à propos de la loi allemande récemment promulguée, la question: « Existe-t-il vraiment des observations d'épilepsie héréditaire », au sens de cette loi ? et *R. Dubois* ajoutait: « *Babinski* nous apprenait que l'épilepsie est *peu* héréditaire et le Dr *Hartenberg* confirmait cette opinion par des exemples et des faits de sa pratique personnelle ». *Schulle* de la clinique *Bonhœffer* (Berlin) souligne les difficultés de diagnostic de la vraie épilepsie et évoque les divers facteurs « exogènes », indépendants de toute hérédité, qui peuvent provoquer des crises simulant l'épilepsie et ses équivalents et ont été pris pour elle (y compris de banals vers intestinaux); il reconnaît qu'« en dehors de l'Allemagne, comme l'ont montré des discussions du dernier congrès international de neurologie à Londres, tout un groupe d'éminents chercheurs restent fidèles à la doctrine de Pierre-Marie sur ce sujet et professent « qu'il n'est pas permis de parler d'une prédisposition héréditaire à l'épilepsie, mais que les crises épileptiques sont toujours provoquées par des facteurs exogènes variés ».

Quant aux *malformations organiques* (becs de lièvres, fissures de la face ou du palais, torticolis congénital, etc.) *Niessen* de Francfort, au Congrès allemand de chirurgie de 1936, concluait que l'indication d'une stérilisation pour ces cas était moins établie que pour les lésions mentales et conseillait une attitude réservée. Il serait éminemment souhaitable que la science arrive à élucider les facteurs qui font apparaître ces mal-

formations, plutôt que d'empêcher de naître nombre de sujets qui en eussent été exempts, en supprimant en bloc toute la descendance des porteurs de ces tares.

Les discussions de la Société allemande d'ophtalmologie, qui avait mis à l'ordre du jour, en juillet 1936, cette question de l'hérédité des *affections oculaires*, ont montré combien il était difficile de déterminer, précisément parmi les affections suspectes au point de vue eugénique (comme la rétinite pigmentaire, l'atrophie du nerf optique, la cataracte dite congénitale) les formes de ces maladies qui auraient certaines chances de se propager par hérédité et celles qui sûrement ne sont pas héréditaires.

La question de la surdité va être traitée avec toute l'ampleur et la compétence désirables par le Dr Morard.

Il est un fait aussi bien établi, tout au moins, que la transmission des tares, c'est le mécanisme autorégulateur qui fonctionne là où l'homme ne crée pas par la guerre, par la limitation artificielle des naissances, par l'isolement systématique du groupe, des conditions non naturelles, — c'est le « *redressement* » qu'assure la nature en un grand nombre de cas : une descendance de tarés, nous l'avons vu, peut être parfaitement normale et même d'une grande utilité sociale.

Il est enfin une réflexion que je vous livre : toutes ces maladies dites héréditaires ont, à un moment donné, fait leur apparition dans l'espèce humaine : le premier homme, la souche primitive n'en pouvait pas être simultanément affectée, même à l'état de simples germes : elles ont donc dû surgir sous certaines influences, — influences soit de maladies individuelles, soit de toxiques, soit d'inconduite, de mauvaises habitudes, de vices qui sont notoirement « les grands pourvoyeurs des tares », soit d'hygiène défectueuse ou de conditions telluriques spéciales : c'est à la recherche de ces facteurs, qui furent à un moment donné déterminants ou déclenchants et qui sans doute restent facteurs favorisants, que la médecine de demain devrait s'appliquer : chercher à éliminer les maladies vénériennes, les intoxications par l'alcool, par les stupéfiants : éviter les mariages consanguins et l'isolement géographique, réaliser l'épuration du *milieu* dans lequel l'individu se développe, de son milieu physique, intellectuel, moral, social (nous avons déjà signalé l'influence de l'ambiance pour réaliser et déclancher des psychoses latentes), voilà la grande tâche pour le relèvement et l'ennoblissement de la race, en un mot : « Poursuivre la

tare et non les tarés ». Cette tâche, « l'Ordre nouveau » vers lequel de toutes parts on aspire, la réalisera-t-il ? Qu'ainsi puissent disparaître de l'humanité toutes les infirmités physiques ou psychiques, on n'en saurait garder l'illusion, mais, bien que nous n'ayons pas le droit d'en prendre allègrement notre parti, la présence de ces infirmes, d'estropiés, d'invalides, qui sont maintenant ou qui resteraient parmi nous, maintient dans l'humanité un ferment nécessaire à son intégral épanouissement : elle développe les occasions et la nécessité du dévouement, la pensée de se rendre mutuellement service et de s'oublier pour les autres, la générosité, l'amour et le respect du faible, elle réduit ainsi l'*égoïsme*, dont on est trop porté à sous-estimer l'influence néfaste, en particulier dans l'éclosion des maladies mentales, et elle provoque l'éclosion de hautes vertus qui sont le privilège, l'honneur et la plus authentique fleur de l'humanité.

D^r GUSTAVE CLÉMENT.

L'eugénisme stérilisateur, l'hérédité et la surdité héréditaire.

Il n'est pas inopportun d'en parler. L'Allemagne hitlérienne, en promulguant sa fameuse loi sur la stérilisation des anormaux, s'est acquis un certain mérite: elle a suscité des enthousiasmes et des réprobations; elle a surtout éveillé les esprits, fixé et concentré l'attention des médecins, des hygiénistes, des généticiens, des moralistes et des théologiens sur le problème des infirmités héréditaires. Au milieu des polémiques passionnées où fulgurent les exigences et les affirmations d'un orgueil raciste qui prétend s'appuyer sur la « Science », à côté des rappels graves et fermes de la morale naturelle, des théologiens catholiques et du Pape lui-même, on voit resurgir et apparaître peu à peu des travaux remarquables, dus à des savants, à des généticiens, à des médecins tourmentés par la gravité du problème et l'ampleur grandiose des fins que l'on se propose et qui ne sont rien moins que l'assainissement progressif d'une race humaine débarrassée à l'avenir des humiliantes anomalies et tares héréditaires. On accumule ainsi et l'on signale, modestement, consciencieusement, avec l'unique souci de l'observation exacte, des quantités de faits. Il n'est pas sûr qu'il sorte de ce travail considérable, dépouillé, non pas d'imagination, mais de toute préoccupation d'ordre politique, religieux ou même moral, — bien que rien ne soit plus moral que cette volonté de voir les réalités avec une rigueur imperturbable —, il n'est pas sûr, disons-nous, qu'il sorte de tout cet effort la justification et le triomphe de l'eugénisme stérilisateur. On en voit surgir plutôt des contradictions, des exceptions et, toujours, des problèmes nouveaux qui mettent du plomb dans les promesses et les visions d'avenir des racistes.

Ces derniers invoquent la science. Ils l'introduisent avec un art consommé dans leurs conférences populaires. Mais nous verrons que leur science est trop théorique. Les théories scientifiques guident l'esprit humain à travers les réalités; elles n'en sont pas forcément l'image fidèle. Les promesses qui viennent de là risquent d'appartenir à ce monde des mots qui font les nuées.

Quoi qu'il advienne des espoirs et des assurances des stérilisateurs, il faut parler de cette forme de l'eugénique. Elle peut n'être pas toujours

inutile. Et son esprit investit, infiltre insidieusement le peuple des infirmes, leurs familles et leurs protecteurs obligés et bénévoles, officiels et naturels. Des médecins leur en parlent avec, parfois, une certitude si forte qu'elle en est ingénue. Ils y mettent, à vrai dire, plus d'irréflexion que de volonté consciente et bien informée.

On a fait paraître dans une petite revue de la Suisse romande, intitulée *Aux Ecoutes*, — organe officiel de tous les groupements de sourds, catholiques et protestants, de tous nos cantons romands, affiliés à la Société romande pour la lutte contre les effets de la surdité, — les résultats d'une enquête sur le « Mariage et la surdité »¹. Époux, parents, enfants, atteints eux-mêmes ou dans leur proche famille par la surdité, ont dit leur opinion, leurs impressions, leurs peines, leurs joies, la somme de leurs expériences. Il se dégage de toute cette enquête une atmosphère de courage et d'optimisme. Il y apparaît que, dans le mariage, les sourds n'ont pas et ne font pas que du malheur, et n'engendrent pas, de loin pas, que des infirmes.

Ce document ne peut avoir qu'une valeur très relative. Ceux qui ont écrit les éléments de cette enquête constituent sans doute une élite, et peut-être une exception, dans le vaste ensemble des débilés de l'ouïe. Leur surdité n'a pas fait grand mal parce qu'elle n'était peut-être pas héréditaire; ou parce qu'on y a été favorisé par des chances d'ordre moral et matériel. Mais il y a tous les autres, ceux qui n'écrivent pas dans une revue, et ne lisent guère; ceux qui se taisent, et ne parlent même plus pour se plaindre; ou ceux qui auront lu avec un sourire amer ces récits de privilégiés de l'infirmité. Là non plus l'égalité n'existe pas. Il aurait fallu faire cette réserve à la suite de ces opinions encourageantes et certainement édifiantes.

En laissant s'éveiller le souvenir des choses vues et vécues, un médecin auriste pourrait sans peine citer des faits où l'hérédité et la surdité héréditaire ont assombri, brisé socialement toute une famille. L'optimisme et le courage eussent eu de la peine à y faire du bonheur; à moins qu'on ne le trouve dans l'acceptation chrétienne, dans l'agenouillement au pied de la Croix, ou dans l'inconscience des êtres frustes et diminués.

Il aurait fallu donner cette notre triste, parce qu'elle est vraie. Mais on se demande s'il fallait vraiment écrire la conclusion suivante (il s'agit des sourds)²:

« Alors que le monde entier, Etats, sociétés, individus collaborent « actuellement et d'une façon de plus en plus active à l'amélioration de la « race, des conditions de la vie et de la santé publique, serait-il juste « que certaines personnes, par simple ignorance, par égoïsme même irré- « fléchi, fassent fi des connaissances de la science et des lois de l'hérédité, « et mettent au monde des rejetons malheureux, handicapés pour l'exis-

¹ *Aux Ecoutes*, n° 6, 1934; n° 1 et 2, 1935; Edition: La Concorde, 31, Terreaux, Lausanne. Rédaction: Vevey.

² *Aux Ecoutes*, n° 2, 1935, pp. 31 et 32.

« tence et qui transmettront à leur tour ce mal à la Postérité ? Certainement non ! Même si ce mal était curable, ils seraient blâmables, qu'en est-il, alors qu'il est avéré que la thérapeutique actuelle est impuissante ou pour le moins très peu efficace ?

« La société excusera ceux qui pèchent par ignorance, elle en voudra, et elle a raison, à ceux qui agissent en connaissance de causé.

« La législation actuelle a encore peu fait pour contrecarrer un égoïsme de cette nature, c'est certainement parce qu'ils sont fort rares, mais en attendant qu'elle le fasse et elle le fera bientôt, il est de notre devoir de chercher à réveiller ces natures inconscientes, à les secouer et à leur crier : Casse-cou !

« Regretter est toujours trop tard ! »

Et l'on ajoutait en note :

« A notre avis, la législation ne devrait évidemment pas agir dans le sens d'une interdiction du mariage à ceux qui, déjà plus ou moins privés du bonheur d'entendre, ont droit, comme tous, aux joies d'une union que leur état de surdité peut même, dans certains cas, rendre plus belle et plus sublime, mais elle devrait édicter des mesures capables de restreindre et d'éviter les naissances, là où l'hérédité est à craindre. »¹

Il y a quelque mauvaise humeur dans ces conclusions d'un « Conseil-ler médical » ; trop de confiance aussi dans la valeur d'une législation destinée à secouer et contrecarrer « l'égoïsme » des sourds ; trop de crédulité à l'égard des joies d'une union conjugale dont on aurait délibérément banni les enfants et qui n'en serait pas moins « belle » et même « sublime ». On ne règle pas le sort de la surdité héréditaire en quelques trente lignes au nom de la Postérité, avec la Science et les Lois. Ce sont des mots. On peut s'en contenter ; mais ils peuvent être cruels. Ils sont alors de trop, car ils jettent le trouble dans les esprits, heurtent durement des êtres qui ont eu, malgré leur infirmité, plus de courage que d'égoïsme, qui n'ont pas eu « la peur de vivre », et auxquels l'on révèle soudain qu'il est temps qu'on les secoue en attendant une législation qui les mettra au pas.

Personne, certes, ne songe à nier l'hérédité, ni la réalité des maladies héréditaires. Mais ce problème doit s'aborder avec le désir et la volonté de comprendre, et non pas avec le besoin de croire. Ce besoin n'a pas toujours des sources très pures, et s'affirme parfois en des domaines qui sont loin du spirituel. Les passions politiques, certains égoïsmes collectifs, la mystique de la Science, suscitent des croyants là où la foi n'a rien à faire. La certitude d'une hérédité ne résoud pas le problème. Il y a tout le jeu de l'hérédité, les sources et les modalités de son action. Et ce jeu, en pathologie humaine, reste obscur, malgré le moine autrichien Mendel qui en a dissipé les premiers mystères en découvrant les lois mathématiques et les deux modes, récessif et dominant, de la transmission héréditaire.

¹ Aux *Ecoutes*, n° 2, 1935, p. 32.

On a fait de Mendel, dans certains milieux et à une certaine époque, une légende de moine rêveur, ayant des loisirs — puisqu'il était moine ! — et promenant un esprit curieux d'amateur parmi les fleurs de son jardin et faisant ainsi, au hasard de ses loisirs, sa géniale découverte. Le hasard sert parfois le génie ; il ne récompense jamais l'oisiveté et le caprice. Si quelquefois il fait jaillir l'étincelle qui projette soudain la clarté définitive sur un problème jusque-là obscur, c'est qu'il est tombé sur des esprits supérieurs, sur un terrain propice, préparé par des années d'un labeur acharné et méthodique. Chez Mendel, il n'y a ni le hasard heureux, ni la légende ridicule du moine qui avait du temps à perdre. C'était un homme laborieux, extraordinairement doué. Après qu'il eut conquis ses grades scientifiques à l'Université de Vienne, son couvent l'envoya dans une école normale de Moravie (à Brünn) pour enseigner les sciences naturelles. Il y fut, de 1854 à 1869, un professeur captivant et un chercheur ordonné, méthodique, infatigable.

Afin de donner toute la rigueur possible à ses recherches et aux croisements qu'il allait effectuer, il s'assura pendant deux ans, que les races de pois de son jardin botanique gardaient des caractères apparents (couleurs des fleurs, forme des graines) absolument constants. Les résultats des croisements qu'il se proposait de réaliser ne pourraient donc pas être attribués au hasard, ou considérés comme une forme évolutive spontanée, indépendante d'une fécondation déterminée. On le voit, il n'y a rien dans cette préparation minutieuse qui ressemble aux caprices d'un esprit curieux et oisif. Et le succès de ses recherches, il le dut précisément à cette application méthodique, et au choix prémédité et voulu de la plante de pois à l'exclusion de toute autre.

Il publia, dans les comptes-rendus de la Société des sciences naturelles de Brünn, un mémoire qui est un modèle de clarté et d'exposition. Cette relation passa complètement inaperçue, bien que ce périodique local fût échangé avec d'autres revues de sociétés scientifiques plus importantes et même illustres. C'était en 1865. Les résultats de ces expériences allaient à l'encontre de tout ce qui était admis à cette époque. Le botaniste français Naudin avait bien constaté lui aussi, — il le publiait en 1863 déjà¹, — la disjonction, et non pas le mélange, chez les descendants, des caractères héréditaires parentaux. Mais il travaillait sur un matériel trop complexe. L'esprit clair et rigoureux de Mendel avait compris qu'il fallait simplifier le problème pour mieux le saisir et le résoudre. C'est ainsi que l'humble professeur de Brünn eut le bonheur de trouver et d'établir les lois de cette disjonction. Mais il sous-estima lui-même l'importance et l'universalité de sa découverte. Il aurait dû donner plus d'étendue à ses publications, décrire le détail de ses expériences, revenir à la charge. C'était un modeste, vivant à l'écart des milieux scientifiques influents, privé de cette solidarité de clan qui unit les travailleurs intellectuels partageant les mêmes idées, usant des

¹ *Nouvelles recherches sur l'hybridité.*

mêmes méthodes, battant les mêmes chemins, et qui fait souvent un sort à des travaux médiocres en même temps qu'elle dédaigne les forces isolées et indépendantes. Inconnu, sans prestige, il n'osa pas s'affirmer plus vigoureusement.

De plus, ayant répété ses expériences avec d'autres plantes, il se heurta à des résultats discordants. Le problème qu'il avait dominé par une méthode impeccable, qu'il avait éclairé d'une manière définitive, s'encombra soudain de complications et d'exceptions. Le doute entraîna dans son esprit. Il aurait eu besoin du stimulant des contradictions et des recherches parallèles, qui avivent la lumière d'une vérité, en précisent les limites, écartent les scories qui encombrant et masquent la route prévue et tracée. Il ignorait à ce moment-là les travaux de Naudin¹. Il n'obtint que du silence et se lassa.

Sans doute, sa nomination, en 1869, à la direction générale de son Ordre, l'obligea à quitter son enseignement, lui enleva des possibilités de travail. Il ne cessa pas cependant de s'occuper de sciences. Il y consacrait ses loisirs, et, trois jours avant sa mort, il colligeait encore des observations météorologiques. Le temps ne lui fit donc pas absolument défaut. Mais la poursuite de ses travaux antérieurs eût exigé, en même temps que le calme et la liberté nécessaires à la réflexion et à la méditation, un travail et un effort considérables, un accaparement et une tension de tout l'esprit. Son poste difficile de chef d'Ordre l'encombrait au contraire de besoins pénibles, de soucis et de préoccupations qui heurtaient, violentaient ses goûts et son tempérament. Ne dût-il pas, du fait de mesures fiscales dont l'injustice le révoltait, batailler pendant des années contre le gouvernement autrichien ? Il avait raison là aussi, mais il n'obtint justice qu'après sa mort.

On ne se doute pas des souffrances, des efforts angoissants, qui affligent, éclairent d'un feu sombre, la vie de certains savants et chercheurs dont le nom se confond avec leur découverte et dont la personnalité humaine, riche et douloureuse, éveille à peine l'intérêt.

En fait, Mendel eut le sort de beaucoup de génies, de grands précurseurs. C'est la postérité qui leur rend justice, plus ou moins tard, quand elle a rejoint et compris ces esprits d'avant-garde. Pour le savant et modeste moine, la gloire posthume fut éclatante. Elle reste impérissable.

A partir de 1900, sous l'impulsion du botaniste de Vries qui refit les observations de Mendel et sortit de l'oubli son fameux mémoire, tous les travaux des généticiens confirmèrent ce qu'on appellera désormais « les lois mendéliennes de l'hérédité »².

Des innombrables études médicales et biologiques, de toutes les confé-

¹ Il ne les connut que plus tard, ainsi qu'il ressort de sa correspondance, à un moment où il était absorbé par d'autres devoirs. (Voir CORRENS, *Naturwissenschaften*, t. 10, 1922.)

² Le Dr Kälin, professeur d'anthropologie à l'Université de Fribourg (Suisse), préfère les appeler des « règles ». Il introduit ainsi dans les termes, et avec raison comme on le verra plus loin, une nuance qui enlève à ces « lois » un caractère absolu trop souvent invoqué.

rences populaires que l'Allemagne voit surgir depuis la promulgation de la loi sur la stérilisation des anormaux, il n'en est pas une qui débute sans rappeler et glorifier les lois de Mendel. C'est qu'on les considère comme l'essentielle justification de la loi allemande. Les travaux des histologistes modernes sur la cellule, révélant au monde émerveillé le noyau du micro-organisme cellulaire avec ses chromosomes distribués en paires symétriques et constantes, puis réduits à un seul exemplaire dans la cellule germinale de façon à refaire une paire chromosomique au moment de la fécondation qui réunit et fusionne les deux cellules germinales, mâle et femelle; tous ces travaux apportèrent la vérification lumineuse et précise des conclusions de Mendel, des proportions mathématiques qu'il avait constatées et énoncées. Ils expliquèrent aussi les exceptions qui l'avaient troublé au point de le décourager. Ils proclamaient l'universelle vérité des lois mendéliennes.

La science avait dissipé les mystères de la transmission des maladies héréditaires. Bien qu'on ne sût rien de plus sur leur origine, on crut pouvoir et devoir s'enthousiasmer pour l'eugénique qui avait plus que jamais sa raison d'être. Cette science nouvelle ne se bornerait plus à des efforts utiles, mais vagues, de portée trop générale. Elle serait désormais directe et précise; elle tendrait à la suppression progressive des maladies héréditaires graves.

D'où la vogue de la stérilisation moderne qui avait en outre l'innestimable mérite de respecter, affirmait-on, toute la psychophysiologie humaine et sexuelle.

D'autres pays que l'Allemagne avaient déjà légiféré à cet égard: de nombreux Etats de l'Amérique du Nord, le Danemark et les Etats scandinaves et, parmi les premiers, dès 1928, dans notre Suisse, le canton de Vaud. L'Angleterre, après avoir, par un vote de la Chambre des Communes, en 1931, repoussé un premier projet de stérilisation des anormaux, a fini par confier à une commission l'étude de cette question. Les avis furent favorables et les projets sont à l'étude. Mais il importe de bien préciser que ces lois, presque toujours très libérales dans leur application, se contentent le plus souvent d'*autoriser* la stérilisation; elles l'ordonnent quelquefois (dans le canton de Vaud, cette mesure ne sera jamais exécutée sans le consentement des intéressés). Elles s'adressent aux anormaux psychiques seulement; à la foule des débiles mentaux où pullulent les délinquants de toutes sortes et surtout les délinquants sexuels. On ose parler d'une foule puisque des statistiques récentes faites dans les écoles de Lausanne, de Zurich, d'Appenzell (Rhodes-Extérieures) décèlent un pourcentage de faibles d'esprit qui nous donnerait, s'il doit être pareil dans les autres cantons, un total de 120 000 débiles mentaux en Suisse¹. Nos 40 000 sourds et 8000 sourds-muets font modeste figure à côté de cette armée d'anormaux psychiques dont beaucoup peuplent les asiles

¹ Voir STECK dans la *Revue médicale de la Suisse romande*, du 25 novembre 1935, p. 881.

et les prisons, donnent de la tablature à l'assistance publique dont les charges deviennent plus lourdes à mesure que les examens médicaux sont faits avec plus de compétence et de sagacité, avec une technique plus exacte.

Seule l'Allemagne dépasse les limites des anomalies psychiques, étend les mesures légales qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1934, à la surdité, à la cécité, aux malformations physiques graves, à la chorée, à l'épilepsie, à condition qu'un examen médical approfondi en ait établi le caractère héréditaire. Car on sait, — il n'est pas inutile d'insister sur ce point —, que toutes les surdités et surdi-mutités ne portent pas la marque d'une transmission héréditaire. Et, pour ne parler que de l'infirmité qui nous intéresse, même si l'on trouve dans l'ensemble d'une parenté plusieurs cas de surdité donnant à cette anomalie un caractère familial, il n'est pas toujours possible de lui reconnaître les signes d'une transmission héréditaire selon les lois de Mendel.

Et ceci nous amène précisément au nœud de la question. Il s'agit de savoir si la transmission héréditaire de la surdité et de la surdi-mutité offre assez le caractère de l'inévitable et assez de fréquence pour justifier l'application légale de la stérilisation. On demandera la réponse aux réalités sociales et pathologiques, aux réalités scientifiques. Et l'on verra que le tableau n'en est pas simple.

Arrêtons-nous d'abord aux expériences de Mendel qu'il faut évoquer au moins sommairement.

Mendel opérait des croisements de fleurs appartenant à la même espèce mais présentant des facteurs apparents variés: les couleurs des fleurs de pois par exemple dont les unes sont rouges et les autres blanches, et constituent des races différentes.

Il constate que les hybrides nés de ces croisements et croisés à leur tour ne présentent pas, comme on pourrait s'y attendre, un type intermédiaire (de fleurs roses, par exemple) offrant l'aspect d'une combinaison stable des deux couleurs primitives et séparées. Ils font surgir, au contraire, à nouveau, dans les générations successives, les caractères héréditaires différents, soit la couleur blanche ou rouge, du couple primitif. Il arrive à établir, en observant un grand nombre de descendants, que ces caractères héréditaires se transmettent et réapparaissent avec une régularité et dans des proportions constantes d'une rigueur mathématique. S'il y a parfois, à la première génération, un type intermédiaire, on voit toujours dans les générations suivantes, des fleurs qui ont fait retour au type pur de chacun des deux parents.

Des facteurs héréditaires, tels que les différentes couleurs de fleurs, les diverses formes de graines, les couleurs du pelage de l'animal, que l'on voulait mélanger et combiner en unissant deux types différents, se disjoignent au contraire et réapparaissent chez les descendants en constituant des types purs pareils à ceux du couple primitif.

Il découvre, en outre, qu'il y a des caractères *dominants*, lesquels

réapparaissent plus fréquemment dans la postérité, et dans des proportions plus fortes et toujours dans la descendance directe, parce qu'ils obscurcissent le caractère contraire auquel ils sont unis. Ce caractère contraire, — disons, pour fixer les idées, la couleur blanche par opposition à la couleur rouge qui est dominante —, ce caractère est cependant transmis à la descendance; mais il reste latent, invisible, et réapparaîtra dans certaines conditions qui se réalisent moins souvent.

Il signale, enfin, des caractères héréditaires dits *récessifs*, dont je donnerai plus loin l'explication.

Dès 1900, les généticiens, spécialistes de l'hérédité, multiplient les expériences dans le règne végétal et dans le règne animal. Mendel a toujours raison.

On applique enfin ces lois à la pathologie humaine. Là aussi, elles trouvent une confirmation éclatante.

On découvre, en effet, des maladies héréditaires à type *dominant*. Il y a des surdités qui se transmettent sur ce mode. Le sourd affligé de ce caractère héréditaire ne pourra mettre au monde que des sourds, même si sa femme est indemne de toute anomalie des organes de l'ouïe. Leurs descendants hériteront de deux facteurs antagonistes: le facteur de surdité du père, le facteur de santé de la mère. Mais le premier domine, obscurcit le second qui survit tout de même, se perpétue, mais reste latent. Ces descendants directs d'un sourd seront des sourds, mais des sourds impurs, des hétérozygotes, tandis que leur père était homozygote. C'est dire que, des deux chromosomes qui dans chaque cellule véhiculent nos facteurs héréditaires, un seul porte le facteur de surdité: si l'un de ces sourds hétérozygotes épouse un conjoint jouissant d'oreilles normales, le jeu des croisements et des accouplements chromosomiques qui se font au cours d'une fécondation risque d'unir deux chromosomes indemnes et de faire ainsi un sujet parfaitement sain qui ne pourra plus donner le jour à des sourds. Et, d'après les lois mendéliennes, un sourd hétérozygote à type dominant, s'il épouse une femme saine, verra son infirmité réapparaître dans le 50 % seulement de ses descendants, tandis que les autres, soit la moitié de ses enfants, seront débarrassés définitivement de la surdité parentale. Mais qu'un mariage unisse deux conjoints sourds, hétérozygotes à type dominant, les lois mendéliennes permettent de prévoir que les trois quarts des descendants seront des sourds, dont un quart: des sourds purs homozygotes, et deux quarts: des sourds hétérozygotes, soit impurs et, par conséquent, moins dangereux pour la postérité; tandis que le dernier quart sera constitué par les heureux bénéficiaires d'un patrimoine héréditaire totalement débarrassé de la tare familiale. On voit, — et ceci a son importance et doit être souligné avec force —, on voit que, dans ce mode de transmission, ceux qui ne sont pas sourds sont des sujets absolument sains, incapables, même si plusieurs de leurs frères et sœurs sont affligés d'une surdité grave, de transmettre à leurs descendants une infirmité dont ils sont à tout jamais délivrés.

Il en va bien différemment dans les maladies héréditaires à caractère *récessif* : Si un sujet malade s'unit à un individu sain, les descendants ont tous l'apparence de la santé. Si un sourd épouse une femme qui ne l'est pas, ou vice-versa, aucun des enfants de cette union ne sera sourd¹. Cependant, chacun d'eux portera en lui, mais d'une façon latente, invisible, le facteur pathologique transmis par le conjoint malade. Ils ne seront pas sourds, mais ils sont des tarés, au sens biologique du mot. Si ces enfants se marient, plus tard, avec des sujets sains, ils vont procréer des enfants dont la moitié sera constituée par des sujets sains purs, c'est-à-dire ne contenant aucun germe pathologique de surdité, et dont l'autre moitié comprendra des sujets d'apparence saine, mais tarés, parce que porteurs du germe morbide hérité, latent. Il en sera ainsi dans toutes les générations successives. Une moitié des descendants aura reproduit le type sain, pur du couple primitif, l'autre moitié aura reproduit un type hybride ayant l'apparence de la santé, mais contenant en réalité un germe morbide de surdité, latent, invisible parce que *récessif*, c'est-à-dire dominé par le facteur de santé avec lequel on l'a croisé.

On dissémine donc, dans les nombreuses générations ultérieures, un facteur pathologique héréditaire qui pourra rester latent pendant dix à quinze générations et au-delà, à moins qu'un de ces sujets tarés ne s'unisse un jour avec un membre de la même famille, un cousin par exemple, porteur de la même tare, ou bien un membre d'une lignée tout-à-fait étrangère, mais porteur lui aussi du même facteur morbide, inapparent, la surdité, héritée d'un père, d'un grand-père ou d'un arrière-grand-père. Ce cumul, réalisé soudain, par le hasard d'un croisement, va faire resurgir cette surdité héréditaire dont un ancêtre lointain, oublié, avait été le porteur, et dont une partie des descendants avaient été les transmetteurs inconscients et méconnus. Cette maladie va affecter d'une façon visible, réelle, un quart des descendants de ces nouveaux couples ; la moitié de ces descendants sera composée de sujets sains mais porteurs du germe pathologique latent ; le dernier quart enfin, sera constitué par des sujets absolument sains.

On voit que, dans ce mode de transmission, les sujets sains, à l'encontre de ce qui se passe chez les dominants, ne sont pas tous inoffensifs. Ils ont l'apparence de la santé ; ils transmettent en réalité, sans que personne puisse s'en douter, un germe morbide.

Telles sont les lois mendéliennes de l'hérédité. Appliquées à la vie et à la pathologie humaines, elle ne perdent rien de leur vérité. Elles y perdent seulement leur rigueur. On n'y trouve plus ce qu'elles ont de mathématiquement inéluctable dans leur déroulement, dès qu'il est possible de les observer au long de générations nombreuses créées expérimentalement par des croisements de plantes ou d'animaux inférieurs. Ce serait manquer à la vérité que de méconnaître ce fait.

¹ Car il y a des surdités héréditaires à caractère récessif.

Mendel a réalisé des expériences sur des êtres simples relativement à la complexité biologique de la race humaine. Il a observé dans ses fleurs de pois, des caractères purs, stables et faciles à reconnaître: la couleur des fleurs; la forme, les dimensions, et la couleur de leurs graines. Cette simplicité des êtres et de leurs caractères a permis des observations rigoureuses d'une part et, par ailleurs, la possibilité d'étendre ces observations sur beaucoup de générations et sur d'innombrables descendants.

Dans le « Destin des maladies infectieuses », Charles Nicolle a soin de dire, avec cette pénétration impressionnante qui fait la valeur et l'originalité de ce beau livre: « La simplicité de ces êtres, la rapidité de leur « multiplication qui permet d'observer des milliards de générations en « quelques jours, me paraît donner à leur étude une place importante « pour la solution générale du problème » (p. 175). Nicolle veut parler des microbes et du problème de la naissance des maladies infectieuses. Mendel appliquait le même principe fécond à l'étude de la transmission des caractères héréditaires. Ses lois rigoureuses furent déduites de premières expériences qui lui permirent d'observer plusieurs milliers de descendants (exactement 8023), issus de croisements de fleurs de pois.

Il édifiait ainsi une *théorie* qui découle de faits expérimentaux précis et exacts. Les réalités spontanées, dans la nature, dans le règne animal et dans le règne végétal, ont confirmé ces lois qui apportaient de la clarté et de la lumière dans des faits jusque-là inexplicables. La pathologie humaine, à la lumière de ces lois, a vu disparaître les ombres de l'incompréhension qui enveloppaient certains cas de maladies héréditaires. Sa théorie permet de comprendre la nature; au moins en partie chez l'homme, car il y a des maladies familiales dont la transmission ne présente aucun des caractères propres aux lois mendéliennes et dont nous ne savons pas pourquoi ni comment elles passent aux générations successives¹. Mais sa théorie ne commande pas à la nature, et ne la régit pas comme un règlement. Entre elle et les réalités, il y a place pour des nuances et des complications, pour des exceptions et pour beaucoup d'inconnues. Guyénot ne veut rien dire d'autre, lorsqu'il écrit dans son livre « L'Hérédité »: « Un grand nombre de faits montrent qu'il y a, chez l'homme, des caractères normaux ou pathologiques qui sont transmis suivant les lois de « l'hérédité alternative. Il est cependant nécessaire de préciser qu'aucune « observation faite sur l'homme ne présente les garanties d'une expérience « de génétique. Jamais les lois de l'hérédité mendélienne n'auraient pu « être déduites des observations faites sur l'humanité; ce n'est que parce « que nous avons appris, par ailleurs, à les connaître, que nous pouvons

¹ Tendances constitutionnelles qui font apparaître dans certaines familles des eczémateux, des asthmatiques, des goutteux, des artérioscléreux précoces; les otites moyennes catarrhales ou purulentes qui affligent avec prédilection toute une lignée et créent des surdités secondaires n'ayant rien de commun avec les surdités héréditaires connues.

« ça et là en retrouver, dans les familles humaines, l'expression plus ou « moins nette ».

Il faut lire ce livre qui doit être plus particulièrement conseillé à ceux qui seraient tentés de simplifier ces questions et de leur donner des solutions sociales trop catégoriques, séduisantes, à première vue, par leur allure décidée, directe et rapide. Il est d'une lecture, somme toute facile, bien qu'il ne faille pas l'aborder comme un livre de distraction reposante. On y verra combien la science approfondie et totale des faits engendre la prudence et la modération.

On se leurre un peu trop, en effet, en croyant ou laissant croire que, chez l'homme, les lois de Mendel vont trouver leur application telle qu'elle se révèle dans les expériences des généticiens. Laissons hors de cause pour le moment les nombreuses exceptions qui, même dans les expériences, viennent dérouter, sans l'affaiblir d'ailleurs, la théorie mendélienne: les fluctuations, les oscillations, la relativité de l'hérédité *dominante*; les mutations dont on sait qu'elles peuvent être réversibles, c'est-à-dire aller de l'anormal au normal; l'influence des contingences corporelles sur le mécanisme intime de l'hérédité mendélienne, etc. En dehors de ces nuances, de ces dérogations expérimentalement établies, il importe de considérer combien l'échelle humaine déforme la magnifique et solide architecture mendélienne.

La vie de l'homme a trop de durée. Heureux le médecin qui peut observer, au cours d'une carrière qui doit être longue, 2 à 3 générations humaines, et analyser les résultats de leurs croisements. Un couple humain ne donne que 3 à 6 descendants, parfois 10 à 15. Une souche humaine offrira peut-être 4 à 5 descendance diverse, avec 30 ou 50 descendants dans les familles prolifiques. Nous sommes donc dans l'ordre des unités et parfois des dizaines, alors que la génétique expérimentale travaille sur des milliers de sujets. Les généticiens opèrent des croisements avec des lignées pures, présentant au cours de plusieurs générations des caractères héréditaires simples et constants, alors que chez l'homme les croisements se font entre souches diverses et apportent, du fait de cette panmixie, des caractères héréditaires multiples, imprévus et le plus souvent imprévisibles. Il en résulte un tel brassage d'hérédités différentes et variées qu'il est bien difficile, voire impossible, sauf cas exceptionnels et rares, d'en extraire, de suivre et surtout de prévoir la ligne et les lois de transmission d'une hérédité isolée, comme celle de la surdité ou de la surdi-mutité.

Les proportions mathématiques d'après lesquelles, selon Mendel, réapparaissent ou continuent d'apparaître de génération en génération les caractères héréditaires d'une lignée, ces proportions constituent ce qu'on appelle une loi des grands nombres. Elles ne répondent à une réalité objective que si la maladie héréditaire ou le caractère héréditaire étudiés peuvent se transmettre à des générations riches d'un très grand nombre

de sujets. On a vu que la première expérience de Mendel avait eu comme matériel 8023 individus.

Dès que l'on est réduit à la pauvreté prolifique des familles humaines, associée — il ne faut jamais oublier de coupler ces deux caractéristiques de la biologie héréditaire de l'homme — à la richesse numérique diverse des apports transmissibles de chaque individu, les lois de Mendel perdent leur valeur de déterminisme rigoureux. A l'échelle humaine, elles gardent leur vérité de principe, de loi, de théorie. En fait, elles se réduisent à des résultats où le hasard, la chance jouent le rôle prépondérant.

Imaginons un mariage unissant deux sujets d'apparence saine, mais porteurs latents d'un facteur de surdité héréditaire, parce qu'issus tous les deux de familles dans lesquelles ce facteur (ou d'autres facteurs appartenant au même groupe morbide) a été transmis et décelé. Cette union devrait donner, d'après Mendel, une descendance directe où l'on trouvera un quart de sujets effectivement sourds, un autre quart où tous les individus seront absolument sains, et deux quarts d'enfants d'apparence saine, mais porteurs à leur insu d'un facteur pathologique héréditaire qu'ils vont transmettre à leur descendance suivant des proportions mathématiques bien établies. On peut supposer un autre type d'union dangereuse: un conjoint atteint d'une maladie transmissible à caractère *dominant*, mais dont le facteur héréditaire serait impur, c'est-à-dire panaché d'un caractère de santé rendu inapparent par la dominance de l'élément morbide; l'autre conjoint sain, à l'état pur. Ses descendants seront pour une moitié des sujets sains purs; pour l'autre moitié des malades mais à type impur, c'est-à-dire associant à la maladie un facteur de santé qui, dans certaines conditions, pourra resurgir et rendre la santé totale à un descendant.

Si de chacun de ces deux mariages naissent quatre enfants, il ne faudrait pas naïvement croire que, pour le premier, l'un des quatre enfants sera sourd, un autre sain, et les deux autres d'apparence saine, porteurs d'un facteur héréditaire latent de surdité, et que, pour le second, deux enfants seront sains et les deux autres sourds. Ces proportions mendéliennes ne sont apparentes et réelles que si l'on a affaire à un grand nombre d'individus. D'autre part, les rejetons sains, les malades, et les porteurs de facteurs latents, ne naissent pas suivant un ordre ou une sorte de hiérarchie déterminés. Ils apparaissent sans aucune prévalence, soit l'un soit l'autre, au hasard. Dès lors, ces quatre enfants pourront appartenir tous au quart sain (ou à la moitié saine) du total hypothétique des descendants. S'ils n'ont pas de chance, ils pourront être le résultat de l'union de deux cellules germinales paternelle et maternelle ayant dans leur noyau, toutes deux, le facteur de surdité, et devenir tous des sourds; ils pourront enfin appartenir au groupe plus nombreux des enfants sains qui n'ont que l'apparence de la santé. Le hasard pourra faire toutes les combinaisons imaginables. Rien n'est prévisible, sinon que ces deux conjoints courent un grand risque d'avoir,

dans leur descendance directe, des sourds. Mais cette prévision n'a rien d'absolu, rien d'inéluctable. Il y a, entre la théorie et le fait vivant, un trou où personne ne commande, où doivent sombrer l'absolutisme des stérilisateurs et l'assurance des scientistes.

Quel que soit l'exemple d'union que l'on prenne, toujours nous trouverons des risques plus ou moins grands, des dangers imprévisibles dans leur réalité vivante et concrète, et surtout cette nuit noire d'où peuvent surgir, malgré ou contre tout espoir et toute crainte, des résultats excellents ou désastreux, le plus souvent des résultats divers où l'ombre et la lumière font leur jeu et donnent à la vie cette saveur grave qui naît des contrastes bien plus que de l'éclat pur d'un bonheur uniforme, peut-être médiocre, et d'ailleurs inaccessible.

Il y a un risque; et c'est bien assez pour justifier toutes les pruden- ces, tous les conseils d'une consultation prématrimoniale inspirée par une eugénique avertie, savante et humaine. C'est assez pour encourager des efforts positifs, la lutte tenace, en faveur du redressement de souches humaines tarées.

Il y a un risque; mais peut-on lui prêter assez de gravité fatale pour justifier des mesures coercitives portant une atteinte grave à la liberté, à l'indépendance, à l'intégrité des âmes, des cœurs et des corps ?

Il y a beaucoup de faits qu'il faut mettre en lumière et qui rendent sensible une sorte de conflit apparent, et non réel. Conflit entre la vérité d'une théorie scientifique simple et lumineuse et l'incroyable complexité des facteurs vivants et spontanés qui viennent obscurcir ou bouleverser, en biologie humaine surtout, son application. Ils contrarient ainsi les désirs et les espoirs de notre esprit logique souvent plus avide de commodité que de réalité. Le conflit n'est qu'apparent. La clarté des théories mendéliennes reste vraie. Mais la vérité et la clarté scientifiques ne sont pas, ne peuvent pas être toujours simples et faciles.

* * *

Si l'on consulte les publications des médecins et des savants qui, dans le domaine de la surdité héréditaire, sont forts d'une science et d'une expérience incontestables, on peut voir qu'il n'y règne pas l'unanimité, ni la clarté des problèmes définitivement résolus.

Presque toutes les maladies de l'oreille présentent parfois, mais non pas toujours, un caractère familial qui soulève la question de l'hérédité.

C'est ainsi que les *otites*, si répandues actuellement, présentent une fréquence et une gravité particulières dans certaines familles où l'on voit apparaître des surdités incurables consécutives à ces inflammations et à ces suppurations de la caisse du tympan. S'agit-il réellement d'un mal héréditaire se transmettant selon les lois de Mendel ? Des spécialistes ont pu dans certains cas en établir, au moins en apparence, une transmission qui serait *dominante*. Pour d'autres, il s'agirait d'une débil- ité constitutionnelle inhérente à une famille et prédisposant à ces affec-

tions. Une certaine constitution peut sans doute s'hériter et marquer les membres et les descendants d'une fratrie. Mais les généticiens n'ont pu, jusqu'à présent, trouver aux maladies constitutionnelles une hérédité mendélienne. Les circonstances extérieures jouent-elles, à la faveur d'un terrain propice, le rôle prépondérant ? On ne sait rien de précis, sinon qu'il y a des familles à otites. On ne peut donc rien prévoir.

Que sait-on de l'hérédité de l'*otospongiose* ?¹ Cette surdité progressive, assez fréquente chez les jeunes, et particulièrement frappante chez les jeunes femmes parce que la maternité l'aggrave, n'a pas toujours les allures évidentes d'un mal héréditaire se transmettant suivant un mode qui permette d'en prévoir l'extension certaine dans la descendance.

Escat de Toulouse, dans sa monographie de 1922, dit que plus il apporte de soins scrupuleux au diagnostic de cette maladie, plus il est frappé du nombre relativement peu élevé des cas héréditaires. Leur proportion, d'après ses observations personnelles, s'élèverait difficilement à 30%. Schwarz de Tubingue en affirme le caractère héréditaire avec Albrecht qui trouve une hérédité *dominante* dans le tiers des cas. Ils reconnaissent cependant, l'un et l'autre, comme Escat, qu'on la voit apparaître soudain, isolée, dans des familles où les recherches les plus minutieuses et les plus consciencieuses ne découvrent aucun antécédent héréditaire.

Tous signalent les difficultés parfois insurmontables qui s'opposent à l'établissement d'un diagnostic exact. Escat, Ducuing, Hans Gerlach, Manassé, Lermoyez, ont signalé des cas assez fréquents où les symptômes classiques de l'*otospongiose* se mêlent à des signes qui rappellent la surdité interne, c'est-à-dire des lésions fixées exclusivement sur le nerf auditif ou ses terminaisons. Ces derniers signes l'emportent même parfois de beaucoup. Manassé en a établi la réalité par l'examen microscopique de pièces anatomiques. Lermoyez enfin a signalé un type mixte où l'on trouve, dès le début, les signes classiques de l'*otospongiose*, mais estompés par le tableau fonctionnel de la surdité interne. Et ce mélange est si vrai que Gerlach, Escat, ont vu des sourds chez qui l'une des deux oreilles présente une *otospongiose* caractéristique et l'autre une surdité interne pure. On connaît aussi des formes légères, unilatérales, qui restent stationnaires. On imagine aisément combien ces derniers cas risquent non seulement d'échapper au diagnostic exact mais aussi de ne jamais éprouver le besoin de consulter un médecin. On imagine enfin qu'il ne doit pas être facile de faire de la génétique humaine et de l'eugénisme dans ces conditions.

Et voilà que Gradenigo, de Naples, en 1921, impressionné sans doute par ce chevauchement, cette compénétration de formes diverses, essaye de simplifier la question en plaçant sous le signe d'un seul et unique facteur héréditaire toutes les formes de surdité, y compris l'*otosclérose* (= *otospongiose*).

¹ On l'appelle aussi « *otosclérose* ».

On voit que le problème se complique. C'est à dessein que je me complais à détailler ces faits variés, qui suscitent des opinions et des hypothèses diverses, ingénieuses et plausibles.

Gradenigo est rejoint, treize ans plus tard, par Hammerschlag, de Vienne, qui, en 1934, conclut un long et savant mémoire, en proposant d'admettre l'existence d'un seul gène à l'origine de toutes les surdités héréditaires.

Il faut dire, en passant, qu'un gène ou facteur héréditaire est une particule matérielle¹ contenue dans les chromosomes qui habitent le noyau des cellules germinales, et de toutes les cellules de l'organisme. Au moment de la fécondation, l'union des cellules mâle et femelle crée un couple de gènes qui assurent — ou, s'ils sont altérés, modifient dans un sens pathologique — le développement normal et les fonctions normales d'un organe. Il y a naturellement de nombreux gènes dans les cellules germinales et de nombreux couples de gènes dans toutes les cellules d'un organisme. Il y en aurait 14 380 chez la *Drosophile* (mouche du vinaigre). Leur présence constitue la condition interne du développement des cellules, des organes, de l'organisme entier qui acquiert ainsi les caractéristiques de son espèce, de sa race, de sa famille, et ses caractères individuels. L'altération d'un seul de ces gènes peut amener une modification dans la forme et les fonctions d'un organe. Cette modification peut être définitive, se transmettre à la descendance. Elle constitue, dès lors, une maladie ou une malformation héréditaire.

Il n'y aurait donc, pour Hammerschlag, qu'un seul gène à l'origine du développement normal ou anormal des organes de l'ouïe. Mais pour expliquer les divers aspects cliniques de la surdité, qui mettent à l'épreuve la sagacité des médecins auristes, déroutent ceux qui se plaisent aux classifications bien tranchées, Hammerschlag admet que ce facteur responsable subit des altérations diverses et multiples, mais toujours les mêmes. Il s'agirait de modifications quantitatives variables d'un processus chimique, qui aboutiraient à l'accélération, au retard ou à l'arrêt du développement et de la croissance des organes de l'ouïe. Ces mutations — car c'est ainsi que l'on appelle dans le langage de la génétique un changement survenant dans la constitution d'un gène, — ces mutations diverses créent une diversité de pouvoirs qui réalise chez l'un, une surdité de l'oreille interne tardive n'apparaissant que dans la vieillesse ou l'âge mûr ; chez d'autres, une même surdité, mais plus grave, apparaissant dès la naissance, pendant le développement du fœtus, et qui fera, par conséquent, une surdimutité congénitale ; chez d'autres, une otospongiose ; chez les uns, une surdité qui se transmettra

¹ On a assimilé la certitude de son existence matérielle à celle des molécules et des atomes que nos yeux humains ne peuvent voir et qui vivent cependant une vie bien réelle dans les calculs et les expériences de la physico-chimie. Tout récemment, la découverte de chromosomes géants a permis de voir des gènes, d'en mesurer la taille (un à douze centièmes de micron). Ils vont donc cesser d'être, comme le molécule et l'atome « des êtres de raison pour devenir des objets sensibles » (Voir CUÉNOT, *Introduction à la génétique*, 1936, pp. 19 et seq.).

aux descendants directs, et sera, dès lors, *dominante* ; chez d'autres, enfin, une surdité à caractère *récessif*, qui sera donc dominée, rendue inapparente par le gène de santé associé au facteur morbide. Cette hypothèse est conforme aux faits les plus indiscutables de la génétique expérimentale qui appelle « polyallélie » (ou « états allélomorphes multiples ») ces états divers d'un seul et même gène se traduisant par des aspects multiples et variés, ressortissant à une même hérédité.

Avec un autre langage, sans la richesse d'argumentation scientifique d'Hammerschlag, ni son habileté à utiliser les expériences et l'arithmétique des généticiens modernes, Gradenigo partage les mêmes conceptions, basées sur l'observation et l'étude personnelles, dans sa clientèle privée, de 132 arbres généalogiques de sourds. Il évoque « l'idée de valence ou d'intensité dans les maladies familiales ». Si la tare héréditaire est grave, ajoute-t-il, la maladie familiale apparaîtra, et sera grave, malgré tous les efforts de prophylaxie que l'on pourra mettre en œuvre. Mais on pourra l'atténuer, modifier favorablement son évolution si, le facteur héréditaire pathologique exerçant une puissance moins intense, l'on sait appliquer des mesures préventives et des traitements utiles. Il arrivera enfin que la puissance d'action de ce gène pathologique soit si faible, qu'elle ne saurait s'exercer sans le concours de circonstances extérieures nuisibles, qui stimuleront, éveilleront une activité funeste qui ne demandait qu'à s'effacer ¹.

Mais ce ne sont pas les seuls points où ces deux otologues, le Napolitain et le Viennois, se rejoignent. Ils donnent tous les deux à la surdité héréditaire des maladies satellites. L'une ou l'autre ou plusieurs de ces affections peuvent apparaître avec la surdité chez le même individu. On peut les voir, isolées, chez d'autres membres de la famille d'un sourd. C'est que l'origine du mal remonte aux débuts de l'évolution embryonnaire du sujet. L'*hérédopathie acoustique* serait, d'après Hammerschlag — qui réunit dans cette expression heureuse et commode toutes les formes de la surdité héréditaire —, la manifestation clinique d'un trouble dans le développement de l'ectoderme. L'ectoderme est précisément ce feuillet tissulaire de l'embryon qui va former tout le système nerveux : cerveau, moëlle épinière, nerfs du crâne et de la périphérie de notre corps, et les *organes des sens*. Le gène, modifié dans sa constitution intime, — ou muté, pour employer le langage courant des généticiens, — n'assurera plus le développement normal, en vue d'une fonction normale, du cerveau et des organes des sens. Il laissera s'établir des malformations, des insuffisances et des arrêts, des scléroses et d'autres dégénérescences au niveau d'un seul ou de plusieurs organes. Il en découlera, suivant le degré d'altération et l'intensité d'action de ce gène, un sourd, ou un aveugle, ou un idiot, un simple débile mental

¹ Il faut noter ici combien l'existence des « gènes labiles », mise au jour par les expériences d'Alfred Ernst, confirme ces vues de Gradenigo qui pouvaient paraître audacieuses et mal fondées en 1921 et que Escat, en 1922, tenait à négliger en les déclarant « un peu spéculatives ». (Voir la note de la page 53.)

ou peut-être un épileptique, ou bien encore un sujet ayant à la fois de la surdité et d'autres troubles du système nerveux, capitalisant ainsi dans sa seule personne des richesses pathologiques inenviables: Hammer-schlag a d'ailleurs publié la relation d'un cas pareil qu'il considérait comme unique dans l'espèce humaine. Ce malheureux réalisait, dans son organisme, ainsi que le précieux animal de laboratoire qui s'appelle la souris valseuse japonaise, la synthèse des lésions qui, selon le médecin viennois, ont la même origine factorielle héréditaire: troubles graves de la vue et de la moëlle épinière avec ataxie et paralysie plus ou moins étendues, faiblesse mentale allant jusqu'à l'idiotie et surdité totale. Ce cas n'est pas absolument unique puisque Bigler de St-Gall a trouvé, dans notre Suisse, sur neuf sourds-muets ayant surgi dans une souche humaine, un enfant qui associe à cette infirmité une paralysie spastique, de l'idiotie, une diminution grave de la vue.

Et Gradenigo franchit encore les limites de l'embryologie — et peut-être aussi celles de la rigueur scientifique — pour étendre considérablement le cercle des maladies corrélatives de la surdité. Il y met les végétations adénoïdes, si fréquentes, et dont l'influence nocive peut aggraver ou déclencher, ou hâter l'évolution d'une surdité héréditaire. Il ne manque pas d'y ajouter toutes les manifestations de la diathèse arthritique: l'obésité, l'eczéma, le rhumatisme, la goutte, l'asthme, l'artériosclérose précoce. Les observations cliniques que le praticien otologiste doit enregistrer semblent bien faire, en effet, de toutes ces affections, des associés fréquents et complaisants, parmi lesquels la surdité prend souvent une bonne place.

On voit combien, du point de vue de l'eugénique, le problème se ramifie, devient vaste et compliqué. Et pourtant, ce n'est pas tout.

Voilà que devant cet effort de synthèse, surgissent, en contradicteurs résolus et peut-être un peu sévères, d'autres généticiens des maladies de l'oreille. Ils déniaient aux arguments généalogiques de Hammer-schlag, qui utilise le matériel abondant, mais peu sûr de l'Américain Fay, toute base scientifique solide. Ses renseignements généalogiques seraient le résultat de simples interrogatoires, reposeraient donc uniquement sur les dires d'un malade ou de ses parents. C'est, en effet, précaire. Mais Gradenigo échappe à ce reproche, lui qui ne veut faire état que de 132 arbres généalogiques, relevés chez ses propres malades, et dont tous les sujets normaux ou anormaux ont été l'objet de son contrôle médical personnel; lui qui a soin d'écarter de sa statistique la dernière génération de ses malades, celle dont beaucoup de sujets normaux et jeunes peuvent présenter plus tard les signes d'un mal héréditaire. Hammerschlag, au surplus, ne manque pas d'arguments solides, puisés dans la génétique expérimentale et tirés de faits cliniques indéniables dont seule l'interprétation revêt les allures d'une hypothèse — il ne saurait d'ailleurs s'agir que de cela — qui ne laisse pas d'être séduisante.

Quoi qu'il en soit, Schwarz de Tubingue, et son chef d'école, W. Albrecht, s'opposent aux conceptions unitaires de leur confrère viennois

et distinguent plusieurs formes de surdité qui seraient non pas les expressions diverses d'un même mal, mais autant d'entités morbides indépendantes, ayant, avec leur individualité clinique bien tranchée, leur mode particulier de transmission :

- A. La surdi-mutité dite sporadique,
- B. La surdité et la surdi-mutité internes dégénératives,
- C. La surdité et la surdi-mutité endémiques,
- D. L'otospongiose,
- E. Et enfin, les surdités consécutives aux inflammations et suppurations de l'oreille moyenne.

A. *La surdi-mutité sporadique* est toujours grave et congénitale. Elle ne présente jamais de cas atténués. Sa transmission héréditaire se fait sur le mode *récessif*, ce qui explique son apparition sous la forme de cas isolés, disséminés (d'où son nom) dans une population et dans des familles apparemment saines. C'est à la faveur de mariages consanguins qu'elle apparaît le plus souvent.

Les arbres généalogiques de W. Albrecht sont impressionnants à cet égard. On y voit de façon frappante le danger de la consanguinité, même s'il s'agit de cousins éloignés. Une parenté du 6^{me} ou du 7^{me} degré, comme celle du 2^{me} degré, fait courir le risque plus ou moins grand d'unir avec deux cousins, dont rien ne permet de soupçonner qu'ils sont porteurs d'une tare héréditaire, deux facteurs pathologiques pareils. Mais on court aussi une chance : si deux cousins germains s'épousent qui appartiennent l'un et l'autre, selon les lois de Mendel, à cette moitié des descendants qui sont des sujets sains et purs, ne charriant pas le caractère héréditaire morbide, ils vont créer une souche débarrassée à tout jamais de la maladie héréditaire de l'ancêtre.

La consanguinité n'est donc pas dangereuse en soi. On ne peut plus admettre maintenant que le mélange de deux sangs pareils, par un mariage consanguin, ait fatalement une action nocive sur la descendance. La consanguinité opère, au contraire, une sélection : elle agira dans le sens pathologique si elle utilise des gènes altérés, ou dans le sens de la santé et d'une santé raciale définitive, si les éléments génétiques, choisis et combinés par les hasards de la fécondation, sont de bonne qualité.

Hanhart, de Zurich, a présenté des arbres généalogiques plus suggestifs encore, car ils remontent à deux et trois cents ans en arrière, tandis qu'Albrecht n'a que deux à trois générations à nous offrir. Tous les sujets vivants des souches familiales étudiées par Albrecht et par Hanhart ont été examinés par des médecins compétents, les normaux aussi bien que les anormaux. On a écarté les renseignements indirects toujours imprécis et incertains. Pour les sujets qui sont morts, on table sur des témoignages médicaux. Et pour ceux qui appartiennent aux générations anciennes, Hanhart eut la chance de trouver des documents authentiques et précieux, fournis par un livre généalogique embrassant toutes les familles d'un canton. C'est ainsi qu'il put étudier, dans un vil-

lage isolé de la Suisse orientale où règnent des anomalies héréditaires trop nombreuses, l'ascendance de toutes les familles qui y vivent actuellement, et plus particulièrement de celles qui possèdent des sujets tarés. Ces dernières forment 166 fratries, contre 128 autres qui ne présentent pas de maladies héréditaires. Il lui fut possible de remonter l'ascendance de toutes ces familles jusqu'à cent ans en arrière au moins, et pour quelques-unes jusqu'en l'année 1600, et de découvrir ainsi, à celles qui sont tarées et issues d'unions consanguines nombreuses et de degrés divers, un ancêtre unique, un certain Taubmann, sain d'aspect, ayant vécu de 1600 à 1672. Cet ancêtre serait responsable d'un patrimoine héréditaire altéré, distribué à une descendance prolifique où surgirent plus tard, avec une fréquence progressive, folies, psychopathies, idioties et débilités mentales, surdi-mutités et troubles graves de la vue.

Ce Taubmann eut le bonheur d'être le seul survivant mâle d'une épidémie de peste qui dévasta son village en 1611. Il contracta sans doute, comme les autres, cette maladie infectieuse, mais il guérit et mena une vie d'homme sain, au moins en apparence, qui le conduisit au bel âge de 72 ans.

D'où vient que toutes les familles qui descendent de ce rescapé soient si riches en anormaux ? On a vécu et l'on continue de vivre, dans ce village très isolé et fermé, d'une façon saine : pas d'alcoolisme sinon celui qui découle manifestement d'anomalies mentales, nourriture frugale et suffisante, mœurs paysannes très dignes¹, pas de tuberculose, très peu de cancers ; et, de plus, un climat sain qui en fait une station climatique connue et prospère.

Hanhart, se conformant aux théories généralement admises dans la génétique, pense que l'infection pesteuse a dû altérer quelques gènes des cellules germinales de cet ancêtre, comme la tuberculose ou la syphilis auraient pu le faire. Il ne s'agit là, bien entendu, que d'une hypothèse. Car nous ne savons rien, entre autres objections, de la femme qui voulut bien partager la vie de cet homme et lui donna de nombreux enfants. N'est-elle pas, plus que la peste, responsable de ce désastre racial tardif ? D'autant plus que la génétique expérimentale moderne n'a pas réussi encore à réaliser des mutations de gènes par des toxines. Seuls les rayons X ont fait, entre les mains des expérimentateurs, des mutations indéniables transmettant à la descendance de nouveaux caractères stables, selon les lois mendéliennes. Les poisons comme l'alcool, les toxines des maladies infectieuses, ont compromis le développement d'un individu ou de quelques organes. Il n'a pas été prouvé encore que ces altérations pussent atteindre d'une façon profonde et définitive les gènes de la cel-

¹ Il s'agit d'une population entièrement catholique. Joseph Müller, qui s'est livré à ces intéressantes recherches sous la direction de Hanhart, signale que les naissances illégitimes sont très rares dans ce village. Le néomalthusianisme y est inconnu. L'absence d'enfants, dans quelques ménages, ne peut être attribuée qu'à une stérilité réelle. Les familles nombreuses constituent la règle.

lule germinale. Ces derniers semblent rester insensibles à ces modifications, qui se réaliseraient exclusivement dans l'ambiance corporelle du patrimoine héréditaire proprement dit. Les gènes restent intacts, seront transmis intacts aux descendants, et développeront des effets normaux si aucune influence extérieure ne vient les entraver.

Quoi qu'il en soit des causes des mutations et des maladies héréditaires consécutives, causes encore inconnues, il n'en paraît pas moins que ce couple est à l'origine de toute une souche familiale où des mariages consanguins font surgir de nombreuses anomalies héréditaires. Il y a eu, chez ce rescapé de la peste de 1611, ou chez sa femme, des mutations de gènes qui ont enrichi, si l'on ose dire, le patrimoine héréditaire de sa famille. Elles ne se manifestèrent pas d'emblée, car elles avaient un caractère *récessif*. Comme nos gènes — sauf dans le cellule germinale — vivent deux à deux, les gènes altérés ou mutés avaient toujours un antagoniste sain et *dominant* qui empêchait l'apparition de la maladie héréditaire. Et ces mutations eussent continué de cheminer silencieuses et inapparentes, au long des générations successives, si de nombreux cousins qui sortirent de cette souche, vivant ensemble dans un village fermé et retiré, ne s'étaient mis à se voir, — ainsi qu'il était inévitable —, puis à se plaire, à s'aimer et à se marier. Il devenait fatal, dès lors, que deux conjoints vinssent à s'unir qui portaient, tous les deux, dans leurs cellules germinales, les gènes mutés hérités du pestiféré de 1611. Des malades allaient apparaître dans cette famille : sourds-muets, fous, débiles, idiots, aveugles. Et dans quelles proportions ?

On dénombre, dans les 22 tableaux généalogiques, issus de l'ancêtre Taubmann, dressés et détaillés par Jos. Müller, élève de Hanhart, 628 sujets normaux et 165 individus atteints de l'une des anomalies héréditaires citées plus haut. 94 enfants moururent en bas-âge. Les morts qui surviennent peu après la naissance, sans causes directes apparentes, sont fréquentes dans les familles où l'on trouve par ailleurs des sourds-muets, des idiots ou des débiles mentaux. Cette débilité constitutionnelle incompatible avec la vie ressortit peut-être aux mêmes mutations que ces anomalies. Il s'agirait, pour une part inconnue, de cas où le patrimoine héréditaire pathologique était trop homogène. La vie en devenait impossible¹. Il en est sans doute beaucoup, parmi eux, qui eussent manifesté plus tard une anomalie héréditaire. Ne doit-on pas les englober, par conséquent, parmi les anormaux et porter à 259 (soit un peu moins que le tiers des descendants) le nombre des malades ? Et ce nombre constituerait un peu moins que le quart du chiffre total si l'on met de côté les morts en bas âge.

Les lois mendéliennes donnent aux maladies *récessives* issues du

¹ Les généticiens parlent alors de facteurs « léthals » (ou mieux « létiaux »), c'est-à-dire qui entraînent la mort. Il y a des facteurs qui ne sont létiaux que si le couple de gènes constitue un homozygote : les deux gènes sont mutés dans le sens d'une anomalie héréditaire. Chez les hétérozygotes, l'un de ces gènes reste sain, exerce une action antagoniste à l'égard du gène altéré.

mariage de deux conjoints d'apparence saine, mais porteurs d'un gène altéré latent, une fréquence d'un quart. Nous ne sommes donc pas très loin, dans ce vaste ensemble humain, des proportions trouvées par Mendel. On s'en écarte, à vrai dire, notablement, si l'on tient compte des morts-nés et des morts en bas âge: un tiers au lieu du quart. Mais il ne faut pas oublier un fait qui vient compliquer notre calcul: beaucoup d'anormaux, dans ce village de notre Suisse orientale, ont épousé, par des mariages consanguins, des porteurs latents d'un facteur morbide. Ces mariages sont désastreux, car ils augmentent le risque d'une descendance malade, au point que, d'après Mendel, les anormaux doivent faire alors la moitié — et non plus le quart — de la progéniture. Or j'ai relevé, ici, dans la descendance directe des anormaux, 313 sujets sains et 93 malades, 45 morts en bas âge. Cela fait 138 anormaux sur 451 descendants, soit un peu moins du tiers. Nous sommes loin de la moitié théorique. C'est que, sans doute, certains anormaux ont eu la chance de trouver des conjoints exempts de toute tare latente.

Quoi qu'il en soit, même dans les conditions qui permettent les prévisions les plus pessimistes, les normaux, — qui sont souvent des sujets remarquables, — l'emportent de beaucoup, pour les deux tiers au moins, sur les anormaux. L'arithmétique mendélienne ne se vérifie que de loin, à l'échelle humaine, et presque toujours avec un écart favorable. Gradenigo signale une proportion meilleure dans une très belle étude parue en 1921 et à laquelle j'ai déjà fait allusion: il dénombre sur un total de 1687 descendants de sourds héréditaires, où la forme *dominante* et les formes atypiques se mêlent au mode *récessif* de transmission, 384 sourds et sourds-muets, soit 1 malade pour 4,3 individus sains. Et si l'on se reporte aux arbres généalogiques, publiés par le Prof. Schwarz de Tubingue, dans son travail sur la *Surdité héréditaire* (1935), qui sont tous empruntés à W. Albrecht, on est frappé par la forte prédominance des descendants sains sur les rejetons malades. On trouve dans la descendance d'un sourd-muet trois sourds sur treize sujets sains vivants; une autre fois, deux sourds sur 22 sujets sains; et successivement quatre et deux sourds-muets isolés respectivement au milieu de 16 et 11 individus normaux. Mais plus les sujets étudiés, appartenant à la souche tarée, sont nombreux, plus on se rapproche des proportions mendéliennes.

Dans la grande majorité des cas, les sourds-muets et autres anormaux n'apparaissent pas dans la descendance directe de l'ancêtre coupable, mais toujours à la suite d'une union consanguine. Il eut donc suffi d'empêcher des cousins de s'aimer pour que toute une lignée de plusieurs générations descendant d'un sourd-muet fût indemne. Autrement dit, ce ne sont pas tant les anormaux — bien qu'ils puissent naturellement y contribuer aussi — qui donnent directement des anormaux. Les parents de ces derniers sont sains, presque toujours. C'est, exactement, l'apport bilatéral, de facteurs pathologiques latents, qui, dans un mariage, procréé l'anormal. En France, on calcule que le 97,5% des sourds-muets hérédi-

taires proviennent de parents apparemment sains, soit de structure hétérogène, ayant un gène de santé qui domine un facteur latent de surdité. Il n'y a que 2,5 % des sourds-muets qui sont issus de parents malades.

Les sujets *normaux* d'une famille ou d'une souche où l'on a décelé une maladie héréditaire récessive sont donc aussi dangereux, pour la postérité, que le ou les malades. Bien plus, ceux-là sont les plus dangereux, parce qu'ils sont plus nombreux et assurent ainsi, avec une forte prépondérance, la propagation de la race ; et parce que, d'autre part, les infirmes se marient beaucoup moins.

Il importerait dès lors de stériliser les membres normaux d'une famille où est apparu une surdité ou une surdi-mutité héréditaire. C'est, avant tout, les frères et sœurs de l'infirmes qu'il faudrait rendre inoffensifs, sans pouvoir dire naturellement — car il n'existe encore aucun moyen de faire cette discrimination — lesquels d'entre eux sont effectivement porteurs du gène pathologique latent (sains impurs ou apparents) et lesquels sont des sujets réellement, génotypiquement, sains.

C'est à ce prix seulement que l'on pourrait débarrasser une race, une population, une région, d'un mal héréditaire à transmission *récessive*. Les généticiens, partisans de la stérilisation, se gardent bien de pousser la logique jusque là. Ce serait aboutir, en fait, à une dénatalité qui n'est pas dans le programme de l'eugénique. On se contentera donc de stériliser le sourd-muet lui-même. Mais on a vu, tout-à-l'heure, dans les arbres généalogiques fournis par les spécialistes de la génétique, que même ce programme réduit ne manquerait pas de soustraire d'une population, à l'avance, des sujets sains notablement plus nombreux que les individus tarés dont il s'agit de diminuer le nombre. Ce premier résultat négatif et déplorable ne serait même pas compensé par une diminution réelle, appréciable, utile, des anormaux. La baisse légère du pourcentage des sourds-muets qui résulterait de la stérilisation de tous les infirmes serait annulée par les nombreux sujets porteurs d'un germe héréditaire latent. Des calculs ont montré que l'activité procréatrice de ces derniers assurerait la constance et la stabilité du nombre total actuel des sourds-muets.

On voit combien se révèle douteuse et même illusoire la valeur d'une stérilisation systématique appliquée aux maladies héréditaires récessives. On peut faire par contre une autre eugénique. Qu'on accentue la rigueur dans les conseils prématrimoniaux : à l'égard d'une consanguinité même éloignée ; à l'égard aussi de l'état de santé des ascendants et des collatéraux, au lieu de se limiter étroitement à l'examen des seuls futurs conjoints. On conseillera à tel jeune homme d'aspect sain de se méfier, de ne pas chercher sa femme dans une famille où certaines anomalies ont existé ; parce que les mêmes maladies, ou des maladies différentes, mais appartenant au même groupe morbide, auront déjà terni son propre patrimoine héréditaire. Ces conseils seront délicats, appartiendront à la seule compétence du médecin, ne pourront jamais être absolus car, il faut bien l'avouer, les certitudes manquent dans ce domaine. On lui conseillera aussi une hygiène

mentale et physique réunissant des conditions de vie telles que les facteurs dont on a tout lieu de soupçonner l'existence chez lui, ne trouveront pas un terrain favorable à l'éclosion d'un caractère pathologique qui n'est pas toujours également virulent¹.

Ce sera de la bonne eugénique qui n'enlèvera rien à personne et ne commettra rien d'irréparable. Il faudra sans doute compter avec la force et l'insouciance de l'amour qui ne se laissera pas toujours ébranler par les prévisions de la pathologie héréditaire. Et l'amour courra sa chance, avec des surprises qui ne sont pas toujours mauvaises. Mais on ne parle pas des réussites inattendues: en pathologie on ne voit que l'échec; on ne pense qu'à lui. Comme l'amour sait être capable aussi de suivre des conseils compétents et bien fondés, il y aura quelquefois des chances d'obtenir une régénération là où l'on pouvait craindre une descendance lourde d'anomalies et d'infirmités.

B. *La surdité interne dégénérative* est une maladie *dominante*. Schwarz, tout en affirmant son caractère héréditaire, signale qu'elle peut être sensible à l'action de facteurs externes (conditions de milieu, hygiène, mode de vie, etc.) qui hâteront ou retarderont l'apparition du mal, ou ralentiront son évolution. Elle se distingue de la surdi-mutité sporadique par la présence de cas intermédiaires allant du plus grave qui fait, par l'éten due et la précocité de ses dégâts, de la surdimutité congénitale, au plus léger qui donne la dureté d'ouïe d'assez nombreux vieillards.

Mais les réalités, telles que la vie quotidienne et multiforme nous les offre, telles que nos examens médicaux les enregistrent, les réalités, disons-nous, font sauter le cadre si net, si précis de la classification d'Albrecht. Bigler de St-Gall, dans une étude approfondie et personnelle d'une seule souche familiale chargée de sourds-muets sporadiques, a pu confirmer le caractère récessif de cette maladie. Mais il a trouvé dans ce groupe, contrairement à l'opinion d'Albrecht, avec les sourds-muets, d'autres cas de surdité de degrés divers: sur 9 sourds-muets, trois présentent une surdité totale; elle est grave mais partielle chez les 6 autres; quatre autres sujets sont atteints d'une surdité interne dégénérative de degré moyen; deux pères ont une surdité interne professionnelle que l'on pourrait assimiler à une surdité interne dégénérative héréditaire, apparue grâce à l'action nocive de certaines conditions de travail; deux mères enfin présentent un léger déficit de l'oreille interne; il faut ajouter encore que parmi les neuf sourds-muets, il y a quatre débiles mentaux et un idiot atteint de paralysie spastique et de troubles de la vue. Que de richesses, tristes, complexes, troublantes et décevantes dans une seule observation de pathologie héréditaire!

La différence entre ces deux maladies, la surdi-mutité sporadique et la surdi-mutité interne dégénérative, se bornerait donc au mode de transmission, récessif pour la première, dominant pour la seconde.

¹ Voir la notion de valence formulée par Gradenigo (p. 40) et confirmée par les recherches d'Alfred Ernst sur « les gènes labiles » (voir aussi la note de la p. 53).

Le Professeur Nager, dans son enquête sur la surdimutité dans le canton de Zurich, ne manque pas de signaler l'observation de Bigler. Il ajoute qu'il ne lui a pas été possible, dans ses résultats, de distinguer ces deux formes de surdi-mutité, si proches cliniquement, et qui devraient leur réalisation, d'après Albrecht, à des facteurs héréditaires distincts. Non pas que la recherche des autres cas de surdité dans l'hérédité ascendante et collatérale des infirmes ait été le moins du monde négligée. Mais parce que cette recherche n'a pu être faite que par l'interrogatoire des parents. Il était matériellement impossible, dans une enquête qui embrasse tout un canton, examine et dénombre plus de 600 sourds-muets, de faire pour chacun d'eux un arbre généalogique dont les maladies et les membres malades eussent pu être directement et rigoureusement contrôlés. A ce défaut, il devient également impossible d'affirmer un mode de transmission dont la preuve reposerait sur des renseignements indirects donnés avec la meilleure foi du monde par les parents d'un infirme, ses amis ou voisins et tous autres tenants imaginables, dont l'incompétence, sur le terrain scientifique et médical, est absolue. On se rend aisément compte qu'il doit y avoir, dans un grand nombre de cas, des difficultés insurmontables à établir la réalité et le mode héréditaires d'une ou plusieurs maladies signalées dans une famille. Même si, du fait du médecin compétent, le contrôle direct scientifique est possible, il peut ne pas l'être par d'autres obstacles matériels insurmontables. Ce n'est donc pas dans les études d'ensemble qu'il faut chercher, à cet égard, des solutions. Elles ne peuvent donner que des résultats ou trop vagues et imprécis si l'on veut rester objectif, ou contraires à la réalité qui s'accommode mal des vues simples et globales.

C'est l'immense et le plus grand mérite de W. Albrecht, et de toute son école, d'avoir montré qu'un diagnostic d'hérédité ne saurait se faire sur un simple interrogatoire; mais qu'il y faut l'intervention personnelle du médecin compétent, capable de contrôler directement toutes les données fournies par le malade ou par les siens.

La prudence et la réserve du professeur Nager constituent, quand on les sait consécutives à l'examen détaillé, individuel, de 670 sourds-muets, une émouvante leçon de probité scientifique, un bel exemple de cette « soumission à l'objet » qui préfère les réalités difficiles aux explications ou suppositions brillantes et vaines. Il ne peut s'agir, en matière d'hérédité humaine, que de cas d'espèce qui obligent à une observation médicale directe et minutieuse. C'est à ce prix seulement que l'on connaîtra mieux un domaine d'où l'on voit surgir bien plus de questions nouvelles que de réponses satisfaisantes à notre curiosité.

C. *La surdité et la surdimutité endémiques* sont liées aux altérations de la glande thyroïde qui font le crétinisme et le goître. On leur a décelé parfois, bien que le milieu extérieur y exerce une influence à la fois importante et obscure, une hérédité *dominante*. Cette forme de surdi-mutité est particulièrement fréquente en Suisse.

D. *L'otospongiose* (dite aussi otosclérose) réalise, d'après Schwarz, un type morbide indépendant, bien tranché, à hérédité *dominante*. Nous en avons cependant vu plus haut les obscurités et les fantaisies, ainsi que les compromissions indéniables avec l'aspect clinique de la surdité interne dégénérative.

E. *Les surdités consécutives aux inflammations et suppurations* de l'oreille moyenne, enfin, revêtent un caractère familial, et relèveraient d'une débilité locale dont l'hérédité serait *dominante*, mais dont l'apparition dépend, pour une part importante, d'influences externes, de conditions de milieu et de vie.

Aurons-nous réussi, par cet exposé, à rendre sensible à l'esprit du lecteur, les insuffisances, les incertitudes et les variations qui règnent dans l'hérédopathie acoustique, où le facteur héréditaire interne paraît n'avoir bien souvent qu'une puissance d'action relative, contrebalancée par cette ambiance qui dépend de la volonté et de la sagesse humaines ? ¹

Le malaise de la confusion s'accroît encore si le médecin otologiste, après cette incursion dans la littérature spéciale, retourne à ses malades, à ses observations, aux arbres généalogiques qu'il a pu quelquefois dresser avec une relative rigueur.

Impossible de retrouver la netteté des classifications de Schwarz et d'Albrecht. L'hérédité paraît tantôt dominante, tantôt récessive. Il semble qu'elle soit souvent dominante, mais avec des formes de surdité plutôt légères, n'apportant à l'activité sociale des intéressés qu'une gêne tardive assimilée aux petites misères d'une vieillesse plus ou moins précoce.

Parmi les sourds que l'on a l'occasion d'examiner et d'interroger, il en est peu qui n'aient pas à signaler, dans leur famille proche ou dans leur parenté, d'autres sourds, ou d'autres maladies qui portent le caractère d'un mal familial ou héréditaire et qui semblent être en corrélation avec la surdité : maladies mentales, débilité mentale, idiotie, épilepsie, maladies de la moëlle épinière, affections graves des yeux, nanisme, crétinisme, adénoïdisme avec otites fréquentes affligeant plusieurs enfants d'une même famille, artériosclérose précoce, diabète. Et je ne parle que des réalités qui se sont offertes aux yeux et à l'examen d'un médecin dans l'exercice journalier de sa profession. Il ne s'agit pas de recherches rares dans un milieu exceptionnel, mais de ce monde pathologique qui fait l'atmosphère normale, pitoyable et pathétique du médecin-praticien.

On a relevé, tout récemment, au cours d'une enquête médico-sociale, parmi les 22 000 habitants d'un seul district de la Suisse occidentale, exactement 100 sourds-muets, soit 4,5 infirmes pour mille. C'est beaucoup en face des moyennes trouvées et admises ailleurs et qui varient de 0,7 à 2 pour mille. Dans la grande majorité des cas dénombrés par ces recherches minutieuses le sourd-muet ne constitue pas la seule tare de sa

¹ On ne peut s'empêcher d'évoquer encore une fois l'existence des gènes « labiles » qui ouvrent de nouvelles perspectives et des voies plus sûres à ceux que ne séduisent pas les mesures généralisées et systématiques de la stérilisation légale (voir notes des pp. 40, 47, 53).

famille. Il voisine, dans l'ascendance et parmi les collatéraux, avec des débiles mentaux, purs ou goitreux, avec des sourds nombreux et de degrés divers, avec des épileptiques, avec des idiots, quelquefois, — mais peu souvent, — avec d'autres sourds-muets. Il y a parfois un tel amoncellement d'anomalies que l'on est tenté de considérer comme impossible une origine et une transmission héréditaires. C'est une sorte de chaos qui ne peut être que le résultat de lésions germinales, — sans mutations réelles au niveau des gènes —, dues à des intoxications chroniques ou accidentelles prononcées, ou encore à des carences graves dans l'hygiène élémentaire indispensable au développement d'une vie normale. Il semble à première vue, (des recherches plus précises devront être entreprises encore à cet égard), il semble que les tares physiques et mentales sont plus nombreuses dans les milieux pauvres où l'alcool à bon marché et de mauvaise qualité était considéré comme un élément indispensable de l'alimentation journalière. Dans certain village, les femmes enceintes buvaient systématiquement de l'alcool « pour avoir de beaux enfants ». On en a décelé, ici ou là, les résultats déplorables. Et pourtant l'on ne peut être absolu et voir là l'origine réelle de tout le mal. Des expériences de génétique animale ont donné des rejets plus forts et plus beaux à des sujets dont la ration alimentaire était enrichie d'alcool. Y a-t-il une question de dose ? Et l'homme dépasse-t-il la dose inoffensive ou même utile ? N'est-ce pas que l'on use de l'alcool sans s'inquiéter des tolérances individuelles, du potentiel pathologique insoupçonné de chaque organisme ? Lacassagne, de Paris, au dernier congrès de la Ligne nationale suisse contre le cancer (5 et 6 décembre 1936 à Zurich), a relevé l'effet de certaines substances cancérogènes qui font le cancer à tout coup si l'on a soin de les injecter à des races de souris sélectionnées qui présentent spontanément, en dehors de toute action exogène artificielle, 2 à 3 cas pour cent de cancer. Les autres races, où le cancer spontané n'apparaît pas, restent indifférentes aux injections cancérogènes. Il apparaît donc que d'une même cause, d'un même usage ou d'un même abus, il peut sortir du mal ou du bien.

Il ne va pas être facile, dès lors, et dans les conditions humaines, de faire surgir la ligne d'une transmission héréditaire. L'hérédité joue sans doute un rôle dans cette région de notre Suisse si riche en sourds-muets et autres anomalies. Il s'agit en effet d'un district relativement isolé, séparé de ses voisins par la religion d'un côté, et de l'autre par la langue. Les mariages consanguins y paraissent assez fréquents ; et l'endogamie, presque la règle.

On se représente les difficultés d'application d'une loi prescrivant la stérilisation des anormaux héréditaires dans une population où tant de facteurs divers, internes et externes, font sentir leur influence, ajoutent leurs effets sans que l'on puisse dire où s'est joué le rôle décisif. Il faudra pour chaque anormal, ou pour chaque famille d'anormaux, une étude approfondie, des recherches et des examens confiés à des esprits sûrs et compétents. Et malgré tout, comment se soustraire à l'erreur ? Sera-t-il

souvent possible d'apporter la preuve scientifique d'une hérédité dangereuse *inéluctable*? Il nous restera le danger et la tentation de l'arbitraire qui va s'emparer des mesures pratiques, inspirer, imposer les décisions ayant force de loi. Ces mesures légales risqueront d'être au service, non pas de la sauvegarde de la santé publique, mais d'un égoïsme effréné qui exploitera, pour des fins contraires à la prospérité d'une nation, une loi que d'autres sujets, réellement dangereux peut-être, pourront éviter grâce à la nuit qui couvre encore la pathologie héréditaire de l'homme.

La loi allemande, d'ailleurs, ne mentionne que la surdi-mutité héréditaire au nombre des maladies pour lesquelles la stérilisation est obligatoire. Pour les autres surdités, pas d'obligation ; et les écrits médicaux se bornent à conseiller la stérilisation facultative. Il n'est pas nécessaire, pour l'honneur de notre Suisse, que nous dépassions les mesures de nos voisins.

Imitons-les plutôt dans la lutte positive énergique qu'ils poursuivent en faveur de la natalité, pour la réalisation et l'extension de l'hygiène publique et privée. Cet effort positif reste un des meilleurs adjuvants de la santé physique d'un peuple. Il crée un niveau moral élevé, grâce à l'atmosphère de discipline et d'ordre qui pénètre tout un pays. L'Allemagne se rend bien compte des dangers qu'il y aurait à borner toute action aux mesures négatives. Elle se souvient sans doute de l'exemple de Sparte dans la Grèce antique. Ce peuple fort a vu s'amorcer, et s'accroître jusqu'à l'effondrement, sa décadence morale et politique dès qu'il eût adopté les mesures rigoureuses d'une eugénique qui aboutit à la dénatalité parce qu'elle recherchait avec démesure la qualité de sa descendance ¹.

La vie des peuples a besoin d'un matériel humain abondant pour réaliser, par le travail et la lutte, la prospérité ; pour susciter la gloire par les génies qui surgissent de cette richesse prolifique. A ceux que séduit l'idée d'une réduction des naissances par souci de la qualité, il n'est pas inutile de rappeler que presque tous les grands hommes qui enrichissent notre civilisation appartiennent à des familles nombreuses et en sont souvent les derniers-nés ².

Il n'est pas niable, cependant, qu'il y a des cas malheureux, profondément tristes, où l'abondance et le cumul de tares héréditaires graves sont tels, qu'ils font de certaines familles ou de certaines régions des sortes de monstruosité sociales. C'est un devoir d'arrêter l'extension de ces anomalies qui opèrent souvent entre elles une sorte de sélection instinctive et spontanée, grâce aux facilités d'une vie isolée dans des limites étroites ; grâce aussi à une sorte de complicité dans le vice ou dans la déchéance physique ou mentale. Est-il étonnant que l'on ait pensé, alors, à la stérilisation, comme à une mesure d'exception, seule capable de réaliser l'arrêt d'une multiplication dangereuse ? Cette mesure héroïque, sanctionnée par l'Etat, ne pourrait être prise que dûment motivée par une action médicale et sociale compétente, avec l'aide des organisations d'assistance

¹ Voir SALLER, *Erblichkeitslehre und Eugenik*, p. 222, 242.

² *Ibid.*, p. 259.

et de charité qui ont la charge de ces épaves humaines; après avoir épuisé, ou reconnu comme insuffisantes, toutes les autres mesures susceptibles d'assainir une situation intolérable. Un ordre de stérilisation rentrerait ainsi dans le cadre de ces ordonnances exceptionnelles qui intéressent le salut public, et qui peuvent même présenter un caractère punitif. Cas rares, assurément, où la mesure prise n'a une valeur et une signification que parce qu'elle s'adresse à des cas isolés; et parce qu'elle ne serait qu'un élément négatif, malheureusement nécessaire, au sein d'une action d'ensemble positive infiniment plus importante. Rappelons-nous, en effet, les calculs des généticiens: la stérilisation des tarés apparents, dans les maladies récessives, n'aboutirait qu'à une très lente et insignifiante diminution des descendants malades; les porteurs latents échappent à la stérilisation, assurent avec succès la réapparition de nouveaux infirmes qui maintiennent un nombre total presque constant.

Le résultat serait meilleur pour les malades à hérédité dominante. Il n'y a dans ces cas, en effet, aucun porteur latent. En stérilisant le malade on supprime réellement la transmission du mal familial, car les frères et sœurs sains ne portent aucun facteur morbide inapparent et peuvent procréer sans danger. Mais il ne faut pas oublier que la dominance n'est pas toujours constante. Certaines maladies sont tantôt à type dominant, tantôt à type récessif. De plus, si le dominant présente un couple de gènes hétérogènes, ce qui est presque toujours le cas, et s'il épouse un conjoint sain, seule la moitié de sa descendance sera malade. Et les enfants qu'il engendrera peuvent avoir la chance d'appartenir à cette moitié saine et d'être débarrassés à tout jamais de la tare familiale. On risque donc, en stérilisant le malade, de supprimer plus d'enfants sains que d'enfants anormaux.

Il y a surtout d'autres mesures à prendre qui ont un caractère positif, s'attachent à soutenir l'effort de la nature pour consolider la stabilité des éléments sains de notre patrimoine héréditaire: éviter les mariages consanguins là où les tares héréditaires ont surgi; éviter l'isolement géographique, terrain de culture de certaines souches qui finissent par créer une vraie race d'anormaux; éviter les unions entre familles trop manifestement tarées.

Il faudrait, en outre, que l'on voulût bien ajouter au moins autant d'importance à la stabilité des facteurs héréditaires normaux qu'à celle des facteurs altérés. Une altération pathologique d'un facteur est-elle survenue, créant — dans une famille — une surdité héréditaire, certains généticiens ne voient plus que cette tare dont ils proclament la stabilité et l'inéluctable dissémination, le pullulement, dans des dizaines et des centaines de générations. La génétique expérimentale nous apprend cependant que des deux gènes qui président toujours au développement normal d'un organe, *un seul*, presque toujours, est altéré lorsque survient une mutation. Il s'ensuit une constitution hétérogène, où l'un des deux éléments sera dominant vis-à-vis de l'autre. Il y a un antagonisme, une lutte, et non pas seulement entre ces deux facteurs isolés et livrés à eux-mêmes,

mais dans une action totale, interdépendante, de tous les gènes de l'organisme, et dépendante aussi, pour une part, des facteurs externes, des conditions de milieu. La génétique expérimentale ne nous a-t-elle pas appris, au surplus, que la dominance d'un facteur héréditaire n'est pas absolue ? Elle est soumise à des fluctuations, à des oscillations, cédant le pas à son congénère, et réalisant parfois un état intermédiaire, un mélange à parties égales de deux qualités héréditaires, accentuant ainsi un caractère si les deux facteurs travaillent dans le même sens, neutralisant au contraire deux caractères antagonistes. Si bien qu'en définitive le sort d'une mutation héréditaire rencontre, du fait de la nature, une foule d'obstacles qu'il est possible à l'effort humain de renforcer¹.

Il n'y a pas d'absolutisme dans la nature. Les règles n'y sont pas rigides. Il est impossible, sauf exception rare, de prévoir par un raisonnement mathématique ce qu'il adviendra réellement de la descendance d'un sourd ou d'un sourd-muet. On peut faire des conjectures, en supposant certaines conditions dont on ne sait pas, la plupart du temps, si la réalité les verra ou les fera surgir. Vouloir systématiquement, en vertu d'une loi, stériliser un être taré sous prétexte que sa descendance sera fatalement chargée de sujets malades, c'est appliquer à la réalité future des prévisions théoriques. C'est travailler dans la nuit et risquer de faire plus de mal que de bien.

Il y avait à Weiach, petite localité du canton de Zurich, en 1828,

¹ Tout récemment, au 117^e Congrès de la Société suisse des sciences naturelles à Soleure (août 1936), Alfred Ernst, de Zurich, a exposé le résultat de recherches personnelles — dont je n'ai pu lire la relation qu'après la rédaction de cette étude — qui apportent la preuve expérimentale de la *réversibilité* de certaines mutations. Ces dernières réalisent ainsi non seulement des anomalies en partant d'un état antérieur normal; mais elles font aussi le chemin qui, de l'anormal, retourne à la morphologie primitive normale.

Ces travaux, dont l'importance est indéniable, ont pour objet la calycanthémie des primevères, c'est-à-dire la transformation du calice vert de cette plante en une seconde corolle. Cette anomalie est héréditaire, comme le sont certaines malformations chez l'homme, et se transmet à la descendance selon le mode *dominant*. Mais A. Ernst démontre que cette variation dépend d'un gène *labile* dont les mutations, outre qu'elles sont réversibles, n'ont pas une force d'expression morphologique constante et stable. Des expériences de croisements ont prouvé qu'il était possible aussi bien d'augmenter et de consolider la puissance d'action du gène muté que de l'affaiblir au point d'obtenir une descendance ayant reconquis pour un temps durable son aspect normal ancestral. Ce gène labile est également sensible, à des degrés divers et dans le sens de l'anomalie comme dans celui du retour à la morphologie primitive, aux influences du milieu extérieur. Ces faits nous rapprochent singulièrement de la notion de valence exprimée et défendue par Gradenigo, il y a plus de 15 ans (v. plus haut, p. 40).

Si donc il y a des gènes stables qui font surgir avec constance, d'une façon inéluctable, des caractères apparents stables; il y a aussi, et sans aucun doute possible, des gènes *labiles*, ou des états labiles de certains gènes, qui provoquent des réalisations corporelles variables parce que ces gènes eux-mêmes ont une puissance d'action variable.

A la suite de ces faits nouveaux, A. Ernst ne manque pas de tirer les conclusions de prudence qui s'imposent en physiopathologie héréditaire humaine. L'heure est moins que jamais aux simplifications. L'eugénisme doit faire une part très large au complexe, à l'imprévisible et à l'inconnu, dès qu'il envisage le devenir biologique d'une race ou d'une famille. Ce n'est pas dans les mesures négatives, basées sur un déterminisme mendélien trop théorique, humainement débile, qu'il faut chercher le salut racial....

sur 698 habitants, 11 sourds-muets. On en comptait 16 en 1840, pour 700 habitants. Et voilà que la statistique de 1926 n'en dénombre plus que 5, pour une population sédentaire qui n'avait que peu varié, puisqu'on y trouve encore 642 habitants. M. Johannes Hepp, directeur de l'Institut des aveugles et sourds-muets de Zurich, dans l'enquête sur la surdi-mutité dans ce canton, commente ce résultat avec sagacité et bon sens. Sans doute, il ne faut pas y voir une démonstration trop probante. Les sourds-muets de Weiach n'étaient peut-être pas tous héréditaires, quoiqu'il paraisse assez surprenant que des causes fortuites aient pu produire dans un seul village un tel nombre de surdi-mutités acquises. Cette diminution considérable montre que dans une population à mœurs sédentaires, où la propagation de l'espèce se fait dans un milieu étroit, en culture close si l'on peut dire, l'extension progressive d'une tare héréditaire, ou même son maintien, ne se réalise pas toujours comme les calculs des lois mendéliennes pourraient le faire prévoir.

C'est qu'il y a, sans doute, un « raisonnement vital » qui ne s'accorde pas toujours avec le « raisonnement mathématique »¹.

N'avons-nous pas le droit d'espérer un résultat au moins aussi bon, lorsque les mariages mêlent des populations relativement éloignées, unissent des indigènes à des immigrants, et forment ainsi des hérédités diverses ?

Qu'on s'imagine donc, s'il est possible, les innombrables croisements qui ont fait notre race humaine actuelle. Le simple bon sens laisse supposer le nombre de gènes normaux et pathologiques qui peuplent le noyau d'une cellule germinale, et Charles Nicolle n'a sans doute pas tort de parler d'une « poussière de facteurs héréditaires ».

Il faut se garder, en effet, de méconnaître l'autre face des choses, cet aspect dont le petit village de Weiach nous donne un exemple. On ne s'arrête qu'aux échecs, dont le caractère d'exception nous frappe. Qu'on songe aux réussites. Que savons-nous des gènes des familles saines qui naissent et vivent sous nos yeux ? Nous en apprécions les apparences, mais nous ignorons tout de leur réalité génotypique profonde. Des progrès techniques nous permettront-ils un jour d'y voir clair ? On y trouvera peut-être des mutations graves, dont la puissance d'action aura été neutralisée ou dominée grâce à d'heureuses combinaisons de chromosomes, ou de favorables conditions de vie.

Il s'avère que la race humaine, en général, s'affermi, tant dans sa capacité vitale, dans ses forces physiques, que dans sa longévité, et sans que l'on ait eu recours à d'autres moyens que l'hygiène publique et privée mieux comprise, la sobriété, la prophylaxie des maladies infectieuses, les progrès de la science et des disciplines médicales. Les nations qui ont jeté sur les champs de bataille la malheureuse et magnifique jeunesse de la grande guerre n'étaient pas peuplées d'anormaux et de dégé-

¹ Ces deux expressions sont de Léon Daudet.

nérés, Et pourtant on ne stérilisait pas. Et cette guerre, en tuant des millions d'êtres sains, en mutilant le corps, en ruinant la santé de quelques autres millions d'individus normaux, cette guerre a fait à la race humaine un mal infiniment plus grand que la capacité procréatrice d'une minorité d'infirmités, de beaucoup de porteurs latents de germes morbides qui engendrent, en fait et au total, beaucoup plus de sujets sains que de tarés héréditaires. La plasticité, la force vitale de la race humaine sont telles, qu'elle se relève d'une catastrophe que l'esprit le plus pessimiste, avant 1914, n'aurait jamais imaginée. Pourquoi ne résisterait-elle pas tout aussi bien, avec le secours de mesures positives, au danger d'un envahissement progressif de tares héréditaires ?

A propos d'eugénisme, Cuénot nous met en garde contre le « fatalisme primaire » que des esprits superficiels seraient tentés d'introduire dans la génétique : « Il faudra toujours rappeler, lorsqu'on proclamera les « pouvoirs de l'hérédité, d'une part, qu'hérédité n'est point synonyme « de ressemblance, et, d'autre part, que la détermination génétique n'ex- « clut nullement l'influence des conditions extérieures »¹.

Il a soin d'expliquer, ailleurs, que la physio-pathologie héréditaire n'est pas une mystique : « De ce qu'une maladie, une tare, sont strictement « héréditaires, de ce qu'elles accompagnent nécessairement une constitu- « tion génétique donnée, il ne faut pas en conclure qu'elles doivent néces- « sairement défier toute tentative thérapeutique. Les enseignements mé- « dicaux de la génétique n'ont rien de décourageant pour le praticien. « La déficience, la condition anormale d'un gène n'opère point d'une « façon mystique ; elle ne produit ses fâcheuses conséquences que par « l'intermédiaire d'un processus physiologique. Ce processus, il faudra « s'appliquer à le comprendre pour tâcher d'en contrecarrer les effets »². Il conclut, après des exemples suggestifs : « On peut augurer qu'à propor- « tion que la génétique s'instruira des procédés d'action physiologique des « gènes, elle mettra le médecin en état de suppléer aux désordres résultant « des déficiences géniques »³.

Ces perspectives, basées sur le réel, ne sont-elles pas chargées d'es-
poir ? Ne méritent-elles pas notre attention passionnée pour le moins
autant que les prévisions mathématiques des proportions mendéliennes
et des statistiques ? Elles reposent sur l'effort de l'esprit humain, sur les
travaux et les richesses de notre civilisation occidentale qui est surtout
une civilisation chrétienne et, dès lors, humaine.

Cette civilisation est un bien progressivement acquis, un capital ac-
cumulé, et ne se transmet pas avec les cellules germinales aux généra-
tions successives. Quelle sécurité, en effet, si, dans notre Occident où elle
règne, elle avait pu s'introduire dans notre matériel chromosomique à l'égal

CUÉNOT et Jean ROSTAND, *Introduction à la génétique*, p. 123.

¹ Loc. cit., p. 105.

² Loc. cit., p. 106.

d'une mutation, et devenir un caractère héréditaire ineffaçable ! Il n'y aurait pas à craindre des retours à la barbarie tels que la Russie soviétique et l'Espagne rouge nous en offrent le terrifiant spectacle ; ni la barbarie dorée, égoïste et cruelle de certain capitalisme.

Nous trouvons la civilisation à notre berceau seulement. Elle nourrit notre éducation et notre instruction par les efforts conjugués de la famille et de la cité. Elle triomphe, plus tard, par nos efforts individuels. « Après « le lait que m'avait donné son sein, elle me nourrissait, la sainte femme, « avec le miel des traditions et du bon Dieu »¹. Mistral évoque ainsi, avec le souvenir « du beau cœur aimant » maternel, les trésors de la civilisation chrétienne que détient la famille.

Mais cette nourriture spirituelle ne nous protège pas invinciblement contre les forces de retour qui tendent au matérialisme d'une vie instinctive et fataliste, laquelle ne saurait d'ailleurs s'accorder parfaitement avec notre structure physique, puisqu'aussi bien nos fonctions mentales, notre potentiel psychique spécifiquement humain, dépendent étroitement de notre substance même. Notre chair elle-même postule l'esprit et ne saurait, sans lui, vivre dans l'ordre.

Nous naissons avec notre seul patrimoine héréditaire humain, nus, dépouillés de tout apport social d'une civilisation quelconque, soumis aux forces et aux possibilités de nos gènes. « L'humanité, éternelle novice, « ne mûrit point dans sa chair. Ce qui seul « subsiste toujours », ce sont les « gènes, et qui n'apprennent rien. Il y a même là, ainsi que l'a fortement « marqué J. Chevalier, un sujet d'inquiétude pour le moraliste, quand il « se représente la précarité d'une civilisation qui ne repose que sur des « assises spirituelles. »²

Précarité, sans doute, puisqu'il s'agit d'une reconquête perpétuelle. Mais c'est une conquête de l'esprit qui rend manifeste l'importance primordiale et décisive des influences éducatrices du milieu et des efforts individuels de formation. Cette clarté aiguë projetée par les biologistes sur les réalités, les richesses et les limites de notre substance humaine, nous apparaît plutôt comme une source d'encouragement. Elle signifie l'appel aux puissances du cœur et de l'esprit ; d'un esprit qui domine, conduit dans l'ordre, réalise dans le bien. Elle nous ouvre des possibilités infinies qui ont leur fin dans l'Au-delà.

Elle est une raison de Croire et d'Espérer.

D^r C. MORARD.

¹ Frédéric MISTRAL, *Mémoires et récits*, p. 46.

² CUÉNOT et J. ROSTAND, *Introduction à la génétique*, p. 130.

Bibliographie.

- ALBRECHT (W.), *Über die Vererbung der Taubstummheit*. Folia oto-laryngologica, Bd. 40 Heft 5, 2. Teil, Referate.
- BAUER (E.), *Die Bedeutung der natürlichen Zuchtwahl bei Tieren u. Pflanzen. — Von der Verhütung Unwerten Lebens.* — Bremer Beiträge zur Naturwissenschaft, Sonderband, 1933.
- BOVEN (W.), *Sur l'eugénique et l'hérédité des maladies mentales.* — Revue médicale de la Suisse Romande, n° 2, 1936.
- BIGLER, *Beitrag zur Vererbung u. Klinik der sporadischen Taubstummheit.* — Archiv für Ohr-, Hals-, Nas-Heilkunde, 1929. Bd. 120.
- CAULLERY (M.), *Les conceptions modernes de l'hérédité.* Flammarion, Paris 1935.
- CORRENS (C.), *Etwas über Mendels Leben u. Wirken.* Die Naturwissenschaften, 1922.
- COWEN (M.), *Erblichkeits und Konstitutionsstudien an 54 Zuckerkranken.* Inaugural-Dissertation: Arbeit unter Leitung v. Prof. Dr. Hanhart, Zürich, 1936.
- CUENOT (L.), et ROSTAND (J.), *Introduction à la génétique.* Centre de documentation universitaire, Paris, 1936.
- DUCUING (L.), *Les surdités.* Maloine, Paris 1931.
- EGENTER (A.), *Über den Grad der Inzucht in einer Schwyzer Berggemeinde und die damit zusammenhängende Häufung rezessiver Erbschäden (Albinismus, Schwachsinn, Schizophrenie u. a.)* Inaugural-Dissertation: Arbeit unter Leitung v. Prof. Dr. Hanhart, Zürich, 1934.
- ERNST (A.), *Vererbung durch labile Gene.* Verhandlungen der Schweizer. Naturforschenden Gesellschaft. 117 Jahresvers. 28-30 August, 1936.
- ESCAT (E.), *Surdités progressives et otospongiose.* — Monographies oto-rhino-laryngologiques internationales, Presses universitaires, n° 6 et 7, Paris, 1922.
- GERLACH (H.), *Die Schwerhörigkeit.* Ärztliche Ratschläge, Nr. 31, Kurt Kabitzsch, Leipzig, 1932.
- GRADENIGO (G.), *La surdit  familiale. (Contribution à l'étude de l'hérédité morbide chez l'homme).* Monographies oto-rhino-laryngologiques internationales, N° 3, Presses universitaires, Paris, 1921.
- GUYENOT (E.), *La variation et l'évolution.* Encyclopédie scientifique, Doin, Paris 1930. 2 vol.
— *L'hérédité.* Encyclopédie scientifique, Doin, Paris 1931.
- HAMMERSCHLAG (V.), *Einführung in die Kenntnisse einfacher Mendelistischer Vorgänge.* Erläutert an dem Erbgang der hereditären Innenohrerkrankung, Moritz Perles, Wien und Leipzig, 1934.
- *Über kombinierten Heredopathien und ihren mutmasslichen Erbgang.* Wiener Klinische Wochenschrift, Nr. 25 u. 26, 1932.
- *Über die erstmalige Entstehung und die Verschiedenheit des Erbganges hereditärer menschlicher und tierischer Organopathien.* Wiener Klinische Wochenschrift, Nr. 9, 1932.
- HANHART (E.), *Über die Bedeutung der Erforschung von Inzuchtgebieten an Hand von Ergebnissen bei Sippen mit hereditärer Ataxie, heredodegenerativem Zwergwuchs und sporadischer Taubstummheit.* Benno Schwabe u. C°, Basel, 1925.

- *Über aktuelle Entartungsprobleme unter Hinweis auf die günstigen und ungünstigen Folgen von Sterilisationsgesetzen. Mit neuen erbbiologischen Demonstrationen.* Abdruck aus: Verhandlungen der Schweizer. Naturforschenden Gesellschaft, Zürich, 1934.
 - *Die Fallenzunge (Lingua plicata) als Stigma nervöser Minderwertigkeit. Vorläufige Mitteilung.* Abdruck aus: Verhandlungen der Schweizer. Naturforschenden Gesellschaft, Zürich, 1934.
 - *Neue Studien über den Erbgang von Schizophrenie, Schwachsinn, Taubstummheit und Albinismus in Schweizerischen Inzuchtgebieten.* Sitzung der Naturforschenden Gesellschaft in Zürich, 29. Januar, 1934.
 - *Über den Niedergang eines 160köpfigen Bauerngeschlechts infolge Vererbung übereinstimmender Zeichen von Entartung. (Mit Demonstration zweier Sippschaftstafeln).* Abdruck aus: Verhandlungen der Schweizer. Naturforschenden Gesellschaft, Luzern, 1924.
 - *Über die Vererbung von Anlagen zu Idiosynkrasien.* Sonderabdruck aus den Verhandlungen der Deutschen Gesellschaft für innere Medizin. XLVI Kongress. Wiesbaden, 1934.
- JOURNET (G.), *La stérilisation des anormaux. Principes de théologie.* «Nova et Vetera», n° 4, Fribourg, 1933.
- KÆLIN (Prof.), *Vererbungslehre des Menschen und Sozialanthropologie.* Cours professé à l'Université de Fribourg (Suisse).
- KOPP (W.), *Gesetzliche Unfruchtbarmachung.* Lipsius u. Tischer, Kiel. u. Leipzig, 1934.
- LEBESGUE (V.), *Sourds-muets. Essai de statistique démographique.* Annales de prothèse auriculaire, n° 8, Paris, 1935.
- *L'eugénique et la surdité.* Annales de prothèse auriculaire, n° 9, Paris 1936.
- MÜHLMANN (W.-E.), *Ausleseprozesse in der menschlichen Gesellschaft. Von der Verhütung Unwerten Lebens.* Bremer Beiträge zur Naturwissenschaft, Sonderband, 1933.
- MÜLLER (J.), *Erforschung eines voralpinen Inzuchtgebietes mit familiärer Häufung von Schizophrenie, Psychopathie, Oligophrenie sowie anderen heredodegenerativen Merkmalen.* Inaugural-Dissertation. Arbeit unter Leitung von Prof. Dr. Hanhart, Zürich, 1933.
- NAGER (Prof.) und HEPP (Joh.), *Die Taubstummheit im Kanton Zürich.* Ergebnisse einer Erhebung im Jahre 1926.
- NICOLLE (Charles), *Destin des maladies infectieuses.* Alcan, Paris 1933.
- PARREL (G. DE), *La surdité familiale et le mariage des sourds.* Presse médicale, n° du 14 janvier, 1931.
- PIDOUX (D. Y.), *La stérilisation des anormaux. Etude médicale.* «Nova et Vetera», n° 4, 1933.
- RABES, *Vererbung und Rassenpflege. Versuche und Stoffe für den Unterricht in der Lebenskunde* Quelle und Meyer. Leipzig, 1933.
- RUEPP (G.), *Erbbiologische Bestandaufnahme in einem Walserdorf der Voralpen. Ein Beitrag zur Kenntnis der Vererbung des Schwachsinnigen und der Schizophrenie in einem Inzuchtgebiet.* Inaugural-Dissertation. Arbeit unter Leitung von Prof. Dr. Hanhart, Zürich, 1935.
- SALLER (K.), *Erblichkeitslehre und Eugenik.* Julius Springer, Berlin, 1932.
- SELLMANN (A.), *Das Gesetz zur Verhütung erbkranken Nachwuchses. Reinheit und Kraft.* Herausgegeben vom Westdeutschen Sittlichkeitsverein. Zweite Schriftenreihe. Heft 11.
- SCHWARTZ (M.), *Ererbte Taubheit.* Georg Thieme, Leipzig, 1935.
- STECK (H.), *La pratique de la stérilisation légale des anormaux psychiques dans le canton de Vaud.* Revue médicale de la Suisse Romande, n° 13. 1935.
- WALTER, *Was ist unwertes Leben vom Standpunkt des Rassenhygienikers ausgesehen?* Bremer Beiträge zur Naturwissenschaft, Sonderband, 1933.

LÉGENDE : L'ART DE MAREK SZWARC

Dico ego opera mea Regi. Ps. IV, 4.

A son origine et dans ce qu'il garde de primitif, l'art de Marek Szwarc, le marteleur de cuivre, s'est nourri de la vie populaire du folklore juif polonais, de ses gestes spontanés et aigus, de ses manifestations entières et expressives. Une effervescence de rythmes, une gesticulation vive où s'engouffre tout le feu de l'âme, comme un navire désarmé, dont les grands mâts battent le ciel en cadence, un pittoresque profond et transi de misère, que traversent des musiciens ambulants, incarnations mouvantes de leur propre musique, tout cela, dominé et illuminé par les grandes leçons de la Bible, constitue en lui une sorte de gro-mellement intérieur qui se déverse dans une imagerie rude et savoureuse, au style sévère et large.

Venu au Christ « comme à Celui qui donnait à toute la foi mosaïque sa suprême signification », il n'a pas cessé pour cela d'appartenir au peuple juif, à « la race la plus entièrement humaine qui se puisse trouver », pense Stanislas Fumet, parce qu'elle devait offrir à Dieu par la Vierge immaculée le néant d'une nature humaine dans toute son intégrité.

Il continue d'y trouver ses « humbles ouvriers du Seigneur », d'y puiser une vigueur originale, un goût de détresse et de misère que contredit chez lui sans l'abolir le transport de l'espérance chrétienne, infiniment patiente et douloureuse.

L'histoire que retrace d'une manière émouvante son œuvre, ce n'est plus la recherche aventureuse, ni la quête indéfinie des Juifs actuels dans le désert des richesses du monde, mais l'attente passionnée du retour du Christ et l'expectation de la réalisation plénière et finale de la Promesse divine. Recherche hors du temps et qui se meut au centre même de l'être. Il ne s'agit plus d'un devenir quelconque, mais d'un mouvement qui tend à l'acte, d'un commencement de possession qui s'achèvera dans l'absolu de l'éternité.

Ainsi, tous ses personnages sont des errants ou plutôt des voyageurs et des pèlerins ; presque tous, ils marchent ou courent, les yeux levés vers l'Invisible dont ils portent le reflet dans leurs prunelles. Leur mouvement physique n'est que l'expression de leur recherche spirituelle.

L'horizon liturgique vers lequel s'oriente d'une manière générale son œuvre c'est l'avent, la préparation du retour du Messie, l'attente de son avènement définitif : Le jour du Seigneur est proche, de ses fiançailles avec l'âme fidèle, par qui la mort corporelle est désirée comme un jour de nativité. Noël en Dieu !

La vocation essentiellement messianique de la race judaïque préside sans doute au dynamisme de son art, dynamisme comparable à l'élan tendu d'une fugue.

Le peintre, le batteur de métal, le statuaire qu'est tour à tour Szwarc, c'est une sorte de génie musicien qui les inspire tous. En lui plus que jamais la musique, la poésie et la grâce sont sœurs.

Il recrée les corps humains selon des rythmes plastiques qui leurs confèrent une agilité musicale propre à mimer la danse. Ainsi, ses joueurs de violon rouge ou de basson, ses apôtres, ses patriarches, ses bons pasteurs participent à une sorte de danse sacrée et de liturgie universelle à la présence de Dieu invisible, comme le roi David et la maison d'Israël dansaient devant l'arche sainte « au son de toutes sortes d'instruments de bois de cyprès, de harpes, de luths, de tambourins, de sistres et de cymbales ».

Comme celui du Greco, son art est commandé par le mouvement ; sa mélodie où viennent se résoudre d'anciennes dissonances est plus brève, plus rythmée, plus concentrée.

Si son art garde de son origine certains caractères d'une imagerie, il en franchit tout de suite les limites par un sens très pur du drame, une vision très poignante de l'humain et l'inspiration la plus haute qui se puisse trouver, l'inspiration religieuse recherchée dans sa source même : le Saint-Esprit. Il s'est montré capable aussi de grands ensembles harmonieux Sainte Cène, Descente de croix où il fait plus d'une fois penser à l'équilibre, au style et à l'élévation d'une fugue même de Bach. Mais à vrai dire le climat d'une chrétienté lui manque pour recevoir dans son art cette plénitude heureuse et il en diffère pour porter, malgré l'unité que dégage sa volonté personnelle de « synthèse... mortifiée », le témoignage de nos déchirements sociaux et du désordre inhumain de la cité. Dans l'ordre de ces documents célestes, il faut cependant citer un masque de Tête de Vierge, surtout son crucifix jociste.

Une autre dissonance vient s'attaquer de plein front à cet accord parfait, à cette euphorie irréaliste produite par l'art, celle que Marek exprime directement par cette inquiétude : « L'art chrétien, je veux dire l'art du chrétien, doit réaliser un équilibre plus difficile encore pour garder le sens du péché et de la rédemption ».

L'art se mouvant dans la gloire, et son œuvre que Claudel appelle « œuvre de gloire » marquant visiblement une victoire, l'artiste chrétien qui ne saurait être qu'un ouvrier de l'épiphanie du Seigneur sans l'être de sa rédemption, manifesterait son royaume sans y entrer.

Car si le grand et unique outil du rachat est la croix, si par le choix du Christ, sa passion douloureuse et ignominieuse seule nous arrache à la mort éternelle et que, suivant ses propres paroles, nul ne saurait le suivre sans porter sa croix, où se tournera l'artiste pour ne pas manquer la seule vocation qui compte éternellement ?

D'où, chez Marek, un tourment, l'inquiétude de trahir ses frères dans l'épreuve. Il sait cependant que l'activité artistique est associée au mystère de la création divine et qu'elle est donc fondamentalement bonne.

Mais en dehors même de toute obligation, on comprend ce souci tragique chez un disciple du Christ, d'avoir à partager sa joie, sans communier aux souffrances qui la lui ont méritée. La voix des mystiques ne demande-t-elle pas

cette grâce de choix de recevoir les stigmates des plaies divines, d'être immolés, si cela était possible à la place même de l'Agneau divin ?

Ce n'est pas vainement aimer que de vouloir se joindre au Christ dans sa victoire, sans chercher à s'unir à l'Homme de douleur, et à la compassion de sa Mère.

Aussi sans oublier les couches de l'œuvre d'autant plus douloureuses qu'il s'efforce d'atteindre un idéal plus élevé peut-on dire que c'est précisément la croix de l'artiste profondément chrétien de toucher à la gloire, alors que son cœur meurt du désir de partager les humiliations de son divin modèle. Ainsi chez Swarc les défaillances d'exécution ou de construction se révèlent comme les stigmates d'une mission artistique crucifiante, accentuant le caractère pathétique et humain de son œuvre.

Depuis deux ans surtout, Marek s'est donné à la création de vases sacrés en argent, montés au marteau. Comme ses saints et ses bergers, âmes royales habillées de haillons, que la grâce et l'art transfigurent sans leur enlever leur misère, ses calices souvent sans autres ornements que la patine, le nœud ciselé et la petite croix régulièrement gravée sur le pied, offrent dans la nudité d'une humble austérité, une beauté intime, qui émane directement de l'architecture délicate des formes de la coupe et du pied. Ils incarnent des paraboles ou des âmes eucharistiques.

L'intérieur de la coupe seul est doré, le nœud quelquefois incrusté d'ivoire ou de pierres précieuses ; mais le plus souvent l'artiste y cisele un motif liturgique : grappe de raisins, chevreuils venant se désaltérer à la fontaine de vie. Les patines de l'argent sont extrêmement variées, allant du blanc neigeux jusqu'au noir par toutes sortes de nuances de filigranes et de reflets. Toujours on y sent, comme le choc des battements du cœur, le travail vivant du marteau d'acier.

Nous donnons ici la reproduction d'un calice à l'agneau. Toute sa richesse est dans ce petit agneau, toison de roses, grappe écrasée entre la coupe profonde et le pied évasé comme dans un pressoir mystique. L'agneau retourne la tête pour baiser l'instrument de son supplice, geste que l'artiste chrétien reprend à son compte dans cette exclamation : « Pas de croix, quelle croix ! ». Le nœud du calice est aussi le vrai nœud du drame entre le ciel et la terre, la victime de rédemption et de médiation, l'Amour blessé ; et par ses plaies le sang divin contenu dans le ciel retourné de la coupe, coule sur la lourde masse charnelle des pécheurs, dans le cycle entier des âges et de la terre. Tout l'essentiel du mystère est figuré avec quelle émotion, quelle simplicité et quelle grandeur dans ce calice, tout entier symbole ! La folie de la croix y est aussi suprême sagesse. Tout le dit dans la forte et pathétique harmonie de l'ensemble.

Nous citerons encore parmi ses plus beaux ou ses plus caractéristiques, un grand calice primitif et catacombal, dont le nœud est formé d'un vol de colombes aux ailes d'argent, et dont l'ampleur un peu lourde et la hardiesse lyrique sont vraiment grandioses. Un autre trapu, robuste, paysan, orné d'épis de blé. Un autre en forme de grappe sur une haute tige, où l'on retrouve l'ivresse et la légèreté du vin.

Enfin de proportions radieuses et ruisselant de clarté, cet autre calice, comme un pur symbole évangélique, laisse jaillir en trois jets de cristal fixés sous la coupe, les sources de l'eau vive.

Le dessous de la patène ronde est gravé en quelques lignes pures d'un dessin lumineux et vigoureux dont le motif est en accord avec le sens du calice : figures du Poisson et du panier rempli de Pains, visages de saints, Vierge du Magnificat.

Nous donnons également la reproduction d'un saint Elie. La sainte Ecriture nous décrit ainsi le prophète, dont le nom signifie «Jahveh est mon Dieu». « C'est un homme vêtu d'un tissu de poil, avec une ceinture de cuir sur les reins ». « Sa parole est enflammée comme une torche ». Après avoir commandé à la sécheresse de descendre sur les terres d'Israël, il s'est réfugié dans le désert, au bord du torrent de Carith, dont l'eau sert à l'abreuver. Un corbeau que l'on voit posé à ses pieds, lui apporte des aliments. C'est alors que la voix du Très-Haut se fait entendre pour lui communiquer de se rendre chez la veuve de Sarepta, qui continuera à le nourrir miraculeusement.

La photographie de cette statue de grandeur nature et faite en plâtre, mais destinée à être exécutée en bois, ne rend qu'assez imparfaitement sans doute l'expression extatique intense du visage et tout l'élan mystique du prophète à l'appel de son Seigneur.

Devant cet homme de contemplation qui nous entraîne au sommet du Carmel, nous pourrions mesurer du regard le chemin parcouru par cet art « pérégrinal et crucifié ». Depuis le réalisme public et populaire de l'artisan polonais jusqu'à la vive flamme de son art sacré, c'est toute une vie avec ses profondeurs humaines visitées par la grâce, qui exprime sa recherche d'amour et son espérance de Dieu.

GEORGES BRAZZOLA.

Le « Journal des Poètes ».

Le *Journal des Poètes* a paru pendant cinq ans, soit depuis 1931, à Bruxelles. De toutes les régions du monde des poèmes lui furent envoyés. Il ne s'agissait pas d'une entreprise banale. Rien de mièvre, rien de connu, de l'invention, de la spontanéité, de la sauvagerie, mais jamais de la bêtise bourgeoise. Le *Journal* aurait pu prendre une tournure de révolution, exprimer et défendre des idées politiques. Il a bien pris garde de le faire, comprenant que la vraie révolution était celle de l'esprit. Force nous est de reconnaître des sources contradictoires à toute cette poésie venant des quatre coins du monde. La technique seule, étudiée par Lucien Paul Thomas, permettait de trouver une unité certaine entre ces créations. On pourrait en trouver une autre dans l'esprit de l'époque. De ce côté nous avons beaucoup à examiner dans cette production littéraire. Certains numéros furent consacrés à la poésie religieuse. Il ne faut pas y chercher la lumière et la stabilité du dogme : plutôt une grande aspiration chaotique, un mélange de tout ce qui fait la misère et la grandeur de notre temps.

Au milieu de cette forêt équatoriale, il est intéressant de découvrir le fil conducteur de chaque âme. Ne veulent-elles pas revenir toutes à l'unité ? Ne sont-elles pas prises dans le même courant ? N'annoncent-elles pas un même monde ? On peut dire tout le mal qu'on veut de cette période littéraire, on ne peut pas lui ôter un sens remarquable du mystère, une recherche âpre de Dieu, une certaine austérité qui la transporte bien au-dessus de la vulgarité sentimentale du romantisme. Cette austérité n'a pas toujours les qualités requises pour la montée de l'esprit, elle peut tomber à une sécheresse intellectuelle, à des combinaisons purement verbales, à un surréalisme sans forme et sans contenu. Ce sont là les écueils ; les intentions sont meilleures, elles seules doivent nous permettre d'analyser des textes parfois indigestes.

L'hebdomadaire poétique a fait place actuellement à des publications de volumes réduits et fort bien édités, contenant une série d'œuvres d'un seul poète. Certains volumes ont paru pendant l'existence du *Journal*. La formule nouvelle a prévalu ; elle a plus d'attrait, dans ce sens qu'elle nous permet de mieux nous y reconnaître. Ainsi les expositions collectives troublent facilement le visiteur : on ne sait plus qu'admirer, ou l'on se met à tout condamner. Avec bienveillance nous pourrions nous pencher

sur chacun de ces petits volumes, les tourner et les retourner, les lire et les relire, mettre souvent une forte attention pour en extraire des pensées réellement délicates et pleines d'un sens voulu ou inconscient, qui nous éclairent sur la situation intérieure de l'âme qui s'est voilée, pour ne pas tomber dans la médiocrité des paroles humaines.

Pierre-Louis Flouquet.

Pierre-Louis Flouquet, le directeur de l'entreprise, a débuté avec un étrange ouvrage, intitulé *Corps et âme*.

Étrange, cela s'entend, pas plus que d'autres, mais avec quelque chose de plus abstrait, de volontairement antipoétique. Il suffit d'avoir rencontré un tableau « plasticien » de Flouquet qui fut d'abord un peintre, pour comprendre l'origine de son tragique, d'aspect architectural et mécanique. Contrairement à la poésie dite surréaliste, celle de Flouquet possède un sens, une continuité étonnante. Les mots ne volent pas au hasard, il y a peu de pirouettes, pas de légèreté, mais un examen approfondi, tenace, de la réalité décrite. Il cherche à saisir l'essence sous l'apparence, essaye de donner une raison éternelle au corps humain, un symbolisme macabre :

*Arbre des os, fait à la taille du corps,
préservé du vent par le palpitant,
le tiède et le saignant vêtement de chairs
qui est ce corps.*

Cette classification du corps a quelque chose d'accablant. On se demande un instant si l'âme va apparaître, si l'on est en face d'une anatomie, où si la vie va rafraîchir ce Golgotha funèbre. La terreur semble le point central de ce livre, le poète ne sourit plus, il aime à peine, il est comme paralysé par la grandeur de la créature corporelle, il est écrasé par l'obscurité du problème :

Et la triste chair frémit dans son sommeil sans lumière.

A la suite de cette exposition de membres et d'ossements, certains tableaux s'élèvent à une grandeur sociale, comme :

*Visages noirs dans les labyrinthes des mines,
Criez !
Visages rouges sur la coulée ardente des métaux,
Criez !
Visages blancs sur les pages de chiffres,
Visages bleus dans le chant des malins paysans,
Criez !*

Cette misère humaine, encore que révoltée, pourrait nous laisser sans espoir, si l'âme ne finissait par avoir ses droits, par réclamer une épuration :

*Que le rêve saisisse la chair et la livre au bâcher,
Qu'il allume la flamme d'un amour sans pitié.*

Enfin, l'appel au Christ vient comme une réponse nécessaire à toute cette angoisse :

*Vous qui portiez la couronne d'épines et de mépris,
Voyez la boue du corps à votre ressemblance,
A votre ressemblance souffrant d'une faim de grandeur
plus que d'une faim de pain.*

Il suffit donc à un poète qu'on pourrait dire plus ou moins communiste de se rechercher dans les voies de la poésie, pour découvrir l'esprit. Un grand travail sera nécessaire pour le dégager de ses voies trop humaines, de ce matérialisme de base. Dans la *Transfiguration du furieux* le même poète s'engage dans une région autrement poétique, il ne parle plus avec les corps seulement, mais il a découvert Dieu. Le langage est plus libre, plus aéré, plus joyeux :

*Poésie, je t'ai rêvée comme un ciel.
Je me suis baigné dans les fleuves,
Délirant devant la grandeur.*

ou bien :

*Folie de Dieu tu m'as saisi ce jour de grand soleil
La bouche ivre d'un vin parfumé par la terre.*

On ne peut en vouloir à ce poète merveilleusement converti de ne pas avoir trouvé immédiatement la vraie théologie ; certaines erreurs pourront disparaître, quand il aura mieux compris le bonheur du Dieu éternel et de la douleur du Fils incarné. La création devient une nécessité, erreur panthéiste qu'on découvre chez de nombreux poètes, qui transparaît dans Rilke. La création ne complète pas Dieu comme elle sert à compléter l'artiste :

*Toi aussi, Tu es poète, ô mon Dieu,
Sinon, pourquoi aurais-Tu créé l'homme ?
C'est la douleur que Tu cherchais,
Ta paix était trop pleine, dans Ton ciel.*

Il manque à ce lyrisme une soumission à l'ordre hiérarchique, une liberté plus réelle, moins soumise à une pensée théologique trop élémentaire, la plus fausse. Tout cela peut être réparé par le don de la prière et des larmes ; cette première exaltation de la découverte de Dieu est souvent capable de certains écarts ; la lutte ne fait que commencer avec le monde invisible ignoré jusqu'alors. Comment peut-on lutter sans les secours des sacrements, des théologiens, des saints et des vrais martyrs ? Tous ces auxiliaires ne sont pas de trop pour sauver une âme ! quelle perte confiance dans ses propres forces, qu'elle se réjouisse moins d'elle-même, mais plus en Dieu, qu'elle rencontre le silence, voilà la seule réponse qu'un chrétien puisse donner à cette interrogation admirable :

*Qui la gagnera la course de l'Eternité ?
Dieu ! j'ai peur de T'ignorer encore !*

Bien que soit très belle, cette lumière du Christ tombant au milieu du camp ennemi, comme sur le chemin de Damas, que l'aveuglement survenu par le trop de lumière soit guéri par les infirmiers du ciel, qui sont les prêtres de la Très sainte Eglise!

Edmond Vandercammen.

Un ami de Flouquet, Edmond Vandercammen, a commencé par un livre *Naissance du sang*, que nous pourrions mettre à côté du *Corps et âme* que nous venons de voir. Le corps y prend la même importance, dans un ordre plus naturel, moins abstrait. Le poète nous parle de la naissance de l'enfant:

*Ombre de l'enfant qui déjà s'éloigne du père
Et trouve son premier mal avec la lumière.*

Mais il est immédiatement plus chrétien que Flouquet:

*La mère entend venir les âmes :
Celle de Joseph et celle de Marie,
Celle de Noé et celle de l'arche,
Celle de Jésus qui veut reprendre sa croix
Aux mains rougies du sang des pauvres.*

et plus loin:

Le Seigneur se défait de ceux qui n'ont point mal.

Ce livre est beaucoup moins tragique que celui de Flouquet, on y sent également une plus forte sensibilité, toute la pâte flamande y construit des paysages. Si nous sommes en face d'un grand artiste, amoureux des campagnes, on aimerait lui voir tirer un meilleur parti de la souffrance qu'il rencontre parfois. Alors que le second volume de Flouquet est presque un cri d'allégresse, la seconde publication de Vandercammen *Saison du malheur* annonce une tristesse qui parvient difficilement à se dégager des entraves de la chair:

Il vous faut éclairer ce funèbre désir,

puis soudain une vraie désillusion:

*J'entends que leur langage est privé de rosaire
Qu'ils n'ont plus que leurs os pour compter leurs prières.*

ou bien:

*Nous sommes seuls voués à l'aveugle saison
Dont la source souvent étouffe nos paroles,*

ou bien:

*Comme un divin réseau, je porte mon malheur
Sans révéler au ciel un crime inachevé,*

ou bien:

*La source se refuse à ma bouche appuyée
Sur l'herbe sans matin sans soleil sans rosée.*

Cette sécheresse vient d'ailleurs en contradiction d'une première sensualité ; il est bon que la joie disparaisse de cette âme, tandis qu'il était bon qu'elle pénétre profondément l'âme obscurcie de Flouquet. Vandercammen veut souvent combattre une douceur qui lui est naturelle, il veut montrer les ongles mais il n'y parvient guère.

Nous aimons des madrigaux comme celui-ci :

*Sous quel arbre dormirons-nous ce soir ?
Il nous est né des fleurs dans les branches
Qui gardent pour l'été parfums et couleurs :*

Vandercammen considère la campagne comme son paradis perdu :

*La grange où j'ai laissé la chaleur du sommeil
Emporte sur l'épaule un paradis perdu.*

C'est pourquoi la *Plainte de l'émigrant* dernier poème de l'ouvrage se termine en appelant un ami qui lui resterait durant les quatre saisons. Vandercammen ne doit pas se tourmenter l'esprit, nous ne penserions pas à lui conseiller des études de théologie : plutôt le retour au champ, une poésie entièrement campagnarde, un amour de ses villageois et de son clocher. Comme nous le voyons bien ce poète né dans cette simplicité qu'il croit avoir perdue, comme il serait plus grand en se faisant plus petit, comme tout se mettrait en place et même sa tristesse ! Cela n'enlève rien à la beauté de ses tableaux déjà suspendus dans la grange.

Mais la délicatesse apprise dans les villes, le reprend entièrement dans un dernier ouvrage *Tu marches dans la nuit*. Son art est plus léger, il a jeté par dessus bord des préoccupations trop sérieuses, c'est un vrai poème d'amour, avec ses hauts et ses bas. La seule inquiétude persiste par cet unique vers détaché à la suite de plusieurs poèmes :

Il nous faut appeler le plus grand des navires

.....

Il nous faut retrouver les contours du passé

.....

Moi, je n'ai plus qu'à marcher dans ma nuit.

.....

Cette clarté a quelque chose de trop facile, cette poésie est trop belle, Vandercammen a trop de talent, il a trouvé des consolations trop humaines, trop rapides, il a tout fait pour oublier sa *Saison du malheur* et n'a pas pensé que l'amour humain ne pouvait le combler. Pourquoi veut-il marcher dans la nuit, lui qui est fait pour marcher dans la lumière ? La montée de Flouquet est plus héroïque, il est plus courageux à sacrifier des beautés naturelles, cet ascétisme se voit dès son premier ouvrage, il craint les positions commodes et la poésie gracieuse. Vandercammen suit une ligne en apparence plus aisée, plus agréable, mais il prononce un aveu en plaçant au fond de sa toile une sorte de nuit qu'il ne veut plus regarder. S'il s'agissait de retrouver un paradis perdu, Vandercammen pourrait avoir raison, mais ce paradis-là est perdu pour toujours et nous devons en

attendre un autre. Ne regardez pas en arrière, un contour du passé qui ne revient pas, mais cherchez votre joie à travers la douleur.

L'amitié entre ces poètes est un bon signe. Ils ont voulu réunir tous les peuples par la poésie, n'est-ce pas une entreprise qui repose des congrès où les hommes politiques s'injurient. La paix se fera par en haut. Ainsi Vandercammen qui dessine admirablement a orné *Poèmes parmi les hommes* du poète roumain Ilarie Voronca, tout empreint de noblesse.

Ilarie Voronca.

Cet ouvrage semble un tapis oriental, richement décoré. La première version en fut publiée en roumain, sous le titre de *Petre Schlemihl*. Pourquoi ce héros populaire de Chamisso ? Le poète a-t-il vendu son âme au diable ? Non, quelques allusions à cette ombre :

*Mon ombre se déchire et déjà le vent l'emporte,
Mon ombre échelle de soie au balcon des autres hommes,
Mais j'ai vu que derrière leurs fenêtres se cachaient
massacres et défaites.*

Le poète s'écarte de ce monde soi-disant réel et « au-dessus des dossiers » son âme se délivre, il s'éloigne et s'enfonce dans cette solitude désormais seule supportable. Il sera maudit des hommes :

*Ah ! comme elles m'ont fait du bien les pierres que vous m'avez jetées,
Et vos insultes et vos crachats, ces brides de la solitude,
Tristesses écrasées sur l'enclume du cœur,
Huées, arcs-en-ciel, pour l'oreille en extase.*

Ce sentiment de haute fierté et de solitude se retrouve en maints passages :

Jamais vous ne toucherez la vision qui demeure en moi
.....

ou bien :

*Ainsi quand je passe sous vos fenêtres et vos balcons orgueilleux
Et jamais ne partage vos jeux et vos rires,
Quand me blessent vos armes autant que vos paroles,
Les cendres d'un minuit s'attardent dans mon cœur.*

Ne croyez pas que cette poésie se complaise dans un mécontentement. L'amour y jaillit, exulte. Une sorte de folie de vouloir descendre dans les régions obscures, d'éclairer les mansardes :

Je suis descendu dans votre tristesse avec la lampe de mon amour.

ou bien :

*Les éclairs comme de stériles instruments chirurgicaux,
Longtemps déchireront les muscles des ténèbres,
Dans ma chair, près de l'unanime souffrance,
L'amour fera sa place comme une racine parmi les éclairs.*

Le poème est représenté comme des bottes de sept lieues, qui permet une fraternité :

*Et je vous dirai : Hommes, je ne suis qu'un frère,
Frère arraché à la pluie, dans l'automne agenouillé,
Mienne est votre douleur, miennes sont vos défaites,
Comme vous, je ne suis qu'un arbre où se pose un instant
l'oiseau migrateur de la vie...*

Mais cette fraternité n'est pas greffée en Dieu, elle dépend encore trop d'un panthéisme sous-entendu, le défaut de la doctrine de nombreux poètes, dont Hölderlin serait un des plus fervents. La fraternité est-elle vraiment ce retour à la matière ? Faut-il admettre la substance de Spinoza ? Les yeux émerveillés par la nature, les poètes sont portés à la diviniser. Comment les avertir de cette faute ? Comment spiritualiser leur pensée ?

*J'ai vu la vie toujours pareille dans l'animal ou dans la plante,
Chaque être gardant obstinément, haineusement sa forme première,
Mais les clefs de la mort ont ouvert tous les cadenas
Et chacun est revenu dans la fraternité unanime.*

Triste fraternité qui se résout en la matière ! Combien plus grande est cette fraternité de la poésie, attestée par l'œuvre poétique. La solitude ne devrait donc pas être recherchée pour elle-même, mais pour une conversation en Dieu et avec ses anges.

Malgré cela, un beau tempérament, drapé dans sa distinction.

Michel Seuphor.

Il est heureusement des poètes qui ne construisent plus sur le sable. Michel Seuphor vient de publier *l'Ardente paix*, 56 sonnets d'inspiration chrétienne. Une préface de Fouquet nous apprend la vie de cet exilé belge à Anduze (Gard), exil volontaire, recherche d'un ermitage, loin du Paris littéraire.

Puisque nous désirons parler doctrine, en réponse aux poètes égarés, nous lirons au sonnet intitulé *Présence* :

*Ainsi dans le créé Dieu est vraiment visible
Pour qui regarde avec un œil spirituel.
Le relatif reflète l'absolu. Charnel
Ce monde est l'effigie de Dieu : la nuit pénible*

*Ne peut elle-même que l'affirmer, elle sert d'écrin.
Pas un détail où manque la marque du burin
Divin : l'espace de l'infini est une image,*

*Le temps raconte l'éternité aux enfants sages,
Aux écoliers studieux, et la matière souple
Est forme de l'Esprit où l'espace-temps s'accouple.*

Le poète a donc pour tâche de lire dans les événements les plus particuliers, ces signes qui viennent de Dieu. Un certain esprit de chronique locale spirituelle demeure un danger de cette méthode ; les grandes vérités, les vues d'ensemble, risquent de disparaître sous le détail, tout captivant que ce dernier soit.

Que Seuphor reconnaisse dans la naissance et la perte si soudaine de son fils Clément, la main de Dieu, il n'y a là rien de plus grand, rien de plus digne d'être chanté si douloureusement par le poète.

Rien de plus beau, de plus émouvant que ce souvenir paternel :

*Nous avons un enfant que le Christ a baptisé,
Fait membre de son Corps pour que la vie ait saine
Et sauve, qu'il soit fort, arrache la gangrène
Qui est le mal de mort et ne connaît pitié.*

*Or tout notre village l'a pris en affection :
On vient le regarder avec émotion
L'encens est dépensé de la bonne réclame.*

*Un parfum d'amilié émane de parlout
Parmi l'or de l'estime — Voici le chœur des femmes :
« Et vaye qu'il est bravounet cet angelou ! »*

Puis après ce bonheur, le coup terrible :

*Mais une nuit Dieu le cueillit, avant
Qu'aucune laideur ne l'eût atteint, abandonnant
Le petit corps aux jalousies de la camarde.*

*Elle frappa brutalement, et tant qu'elle put
Défigura l'image, en fit une pauvre harde :
Mais l'âme magnifiée nous garde et rive au Bul.*

Ce sont là les plus beaux sonnets, avec ceux du *Voisin mort* et de la *Mort de Rose* :

*Pour la petite Rose une larme suffit
Car sa simplicité lui vient du Paradis
Et tu la cueilleras avec cette rosée.*

*Elle ne savait rien de la théologie
Mais elle était si douce, et pure et résignée
Que ceux qui l'ont connue l'ont dite ton amie.*

D'autres poèmes ont plus l'aspect d'une réaction, d'une impatience en face d'un événement minime, comme le drapeau français un peu trop en évidence le jour de la fête de Sainte Jeanne d'Arc près du tabernacle, ou le passage de militaires qui paraissent au poète « *Une honte pour le genre humain* ». Je ne sais si la morgue est plus du côté des gendarmes ou de

l'écrivain qui ne les supporte pas. Sans approuver la guerre, on pourrait se garder de dénigrer les soldats, de les traiter d'antichrétiens. Il y a là un tolstoïsme qui peut avoir de l'attrait, qui s'excuse dans un cœur de poète, mais qui n'est pas vrai. Il suffit de songer à Psichari, à Charles de Foucauld, pour se réconcilier avec le métier militaire. Les vertus qu'on peut y pratiquer ne sont pas forcément antichrétiennes.

D'autres poèmes mystiques, à la fin de l'ouvrage, nous semblent plus conformes à la dignité de la poésie. Quel progrès et quel retour à la simplicité représentent ces derniers sonnets de Seuphor ! Son premier ouvrage *Lecture élémentaire* s'étudiait à découvrir la source originelle de l'inspiration verbale. En jouant avec les mots le poète est parvenu aux grandes vérités. D'autres poètes contemporains ont grand-peine à sortir de ce jeu, plus ils le font agréable, plus ils le font orné, moins ils songent à une réalité spirituelle, tout devient heureuse combinaison de termes dans un ordre aussi inattendu que possible.

Edmond Humeau.

Dans ces derniers, nous pouvons mettre sans hésitation Edmond Humeau, qui par son *Amour en tête*¹ nous démontre bien qu'il est doué d'une sensibilité aux couleurs et aux formes extrêmement délicates, qui lui fait renouveler une préciosité, beaucoup plus subtile encore que celle de Mallarmé :

*un chevreuil lumineux ébrèche l'amorphe distance
joue de la tête et te regarde associée
en filigrane aux ailes que le fleuve empenne
sans moins briller au ciel de tes yeux
mon amour comme le ciel dans l'eau*

Que faut-il admirer dans cette méthode, que faut-il lui reprocher ? La haine du cliché qui paraît la base de toute œuvre poétique, par excès contraire devient le tremblement nerveux en face de toute phrase qui possède un sens. L'imagerie fait place à toute idée et à tout sentiment. Cette imagerie se meut dans un demi-rêve trop peu exempt de sensualité. La véritable audace de la poésie n'est pas atteinte, la subtilité enlève à l'âme cette ardeur dans la recherche d'un monde nouveau, qu'on rencontre chez Flouquet et chez tant d'autres. Une certaine virilité, héroïcité est indispensable à la poésie.

Arsène Yergath.

Un autre poète que nous pourrions rapprocher du français Edmond Humeau, est le tendre Arsène Yergath, poète égyptien. Il écrit dans un très bon français, ne se perd pas entièrement dans ses images, demeure un poète familial qui représente la poésie comme un tissage de soie autour des choses, comme l'indique le titre et le contenu de son ouvrage *Le Tis-*

¹ Cf. le compte-rendu de Henri Ferrare, dans « Nova et Vetera », 1935, p. 122. (N. d. l. R.)

seur de soie. Cette vraie douceur le place au-dessus du charnel, d'où il vient peut-être, aimant dans ses premiers ouvrages par dessus tout la volupté, mais dont il semble se dégager comme par un réveil de l'âme :

*Les routes me conduisent.
Je suis le pèlerin
Qui vêtira les saints
Et les belles madones
Qui vêtira les reines
Les pâles orphelines.*

*Dans mon âme ont passé
Folle procession
L'amour et ses secrets
Et mon âme est restée
Sur le seuil des maisons
Comme une ombre voyante.*

Une clarté orientale illumine ces poèmes. L'air en est subtil, parce qu'ainsi le veut la région des oasis. La subtilité naturelle ne ressemblera jamais à la préciosité. Cette âme ne se révolte point, l'amour seul peut la conduire comme il conduisit le bienheureux Henri de Suso, qui fut aussi un grand poète dominicain.

René Meurant.

D'autres poètes ont la révolte dans le sang. Ainsi René Meurant a publié au *Journal des Poètes*, *Naissance de la révolte*. La révolte donne du cran, la poésie ne s'attarde pas, elle prend un rythme rompu, elle approche le tragique. La poésie de Meurant est cinglante mais encore à courte haleine :

*Nous y laisserons notre vie
la meilleure part,
nous y laisserons la plus grande part.
Car il faudra trancher le cordon de chair vive
qui nous joint au passé.
La cicatrice réfractaire,
combien d'années pour la fermer?*

Dans son second volume, *Le chasseur aux mains vides*, la révolte se tourne en déception amère :

*Tu tentais vainement d'atteindre à ton mystère
Voici que se déchire la taie de tes yeux
et tu le trouves seul devant l'hostile
hostie inhabile à racheter ton sort.*

*Tu restes seul
armé du regret de les armes.*

Un hoquet de rage, une défaite prévue, des images obsédantes « *le mort gît dans son lit trop court* », un écrasement de l'âme d'où doit sortir quelque chose comme un nouvel enfantement :

*Elargis de les crocs la plaie débridée
arrache cette larve
arrache !*

Si l'on pouvait espérer quelque réveil, qui ne vienne pas de l'effort humain, mais d'un secours divin ! Nous glanons une seule parole d'espoir dans cet effacement du cœur, sans oser l'interpréter trop à bien :

*Tu goûtes par tous les pores du ciel
la douceur de renaître
la nudité
de l'enfantement.*

Aucune douceur d'ailleurs dans ces pages, une exacerbation de plus en plus criante. Où les poètes d'aujourd'hui vont-ils chercher le paroxysme de leur nervosité ? A côté de cela on apprécie le calme d'un Michel Seuphor. Ils vivent avec un couteau dans la plaie, ils ne savent plus ce qu'ils disent, nombreux sont ces affolés, ces assoiffés d'un bonheur surhumain. Mais ils ont perdu tout sens de la hiérarchie, ils cherchent sans savoir qu'il y a un haut et un bas, sans se douter qu'ils se complaisent dans l'obscurité de leur conscience traversée de souffles diaboliques. On ne peut pas s'occuper de poésie moderne sans cogner à la théologie. Il semblerait qu'il n'y a plus de poésie des sentiments naturels, cette dernière est morte ou n'intéresse plus personne, jamais on a tant voulu de la métaphysique à tout prix. Les constructions littéraires ont fait place à des constructions mystiques. Les poètes n'ont plus voulu atteindre une réalité intellectuelle, des concepts plus ou moins recouverts d'images, mais ils ont recherché une sorte de concept. Les mystiques parlent de l'inexprimable, les poètes fabriquent de l'inexprimable. Cette tentative les conduit tous à demeurer obscurs. Les paroles ordinaires ne les intéressent plus. On peut se demander ce qui les intéresse ? Sera-ce leur obscurité même ? Probablement. Ils finissent par exprimer leur individualité, un peu comme un caillou exprime son être en se mettant sur le chemin. Les poètes se forcent à une originalité individuelle, qui pourrait être un oubli du développement de la personne. L'erreur procure heureusement une expérience dont on peut encore tirer de grandes choses. Ces âmes étouffent en-dessous d'elles-mêmes, faute de n'avoir pu s'élever par une vraie mystique au-dessus d'elles-mêmes.

Benjamin Fondane.

Ulysse de Benjamin Fondane, édition brochée en papier de lettre mortuaire, nous est un nouveau témoignage de ce serrement de l'être :

*chair où étouffe le grand sanglot honorable
 te voici endormie dans le collier des mots
 les journaux l'enveloppent de leurs blancheurs
 tu es née dans les miracles
 exhalaison dorée de la bouche même de Dieu
 soudain remplie de paroles froides
 te voici les mamelles pleines de sève éparse
 est-ce appétit de croissance?
 soif d'inconnu vorace?
 te dresses-tu contre la mort?*

Le désir de l'âme est interprété comme un désir du corps, voilà certainement le meilleur moyen de se fermer toute issue ! Ces poèmes de Fondane sont plus clairs que d'autres, ils font peu de littérature. Il se demande ce qu'il faut haïr, l'amour lui paraissant médiocre et enfantin, au-delà de l'amour et de la haine, si l'on peut dire, il cherche un absolu, mais un désespoir inavouable le prend :

*mes mains s'étaient fermées sur leur propre creux
 mes mains étaient vides bien sûr
 j'avais aimé j'avais haï le vide
 inutile de sangloter
 au bout de moi-même MOI-MEME
 toujours moi-même plein de bave pleine de lave
 moi-même dans le Temps
 plein de besoins plein d'appétits.*

En même temps qu'est effrayante cette attitude, qui ne voit qu'il s'y cache une grandeur ; qui ne serait ému à cette plainte, à ce dégoût de soi ; qui ne constate la fierté d'une telle âme ? Il n'y a pas d'autre réponse que l'amour, à cette recherche inhabile, et violente. Non pas l'amour médiocre, mais le grand amour qui traverse l'œuvre des saints.

Raymond Datheil.

Il y en a peu qui suivent cette austérité quasi pascalienne, ils sont tous angoissés, mais ils reposent leur cœur dans les biens de la nature ou dans la sensualité. Raymond Datheil dans *Les signatures naturelles* n'est pas sans essayer de donner une raison, au poète, de mouler son âme sur les choses :

*Mon âme moulée sur toutes les formes d'ici
 Imprégnée d'air et d'amour et de tout ce qui est saint
 Sous cet horizon,
 De tout ce qui sent bon
 Comme ce qui mûrit au soleil unique
 Du monde.*

malgré cela, il avouait plus haut :

*Telle est la douleur et telles sont les embûches
Que je ne sais rien en moi de vivant hors l'inquiétude.*

D'autres poètes qui ne sont pas les moins bons, ont trouvé moyen de supprimer ou passer sous silence cette douleur.

Pour l'instant, il m'en vient quatre à la mémoire, Paul Dewahlens, Robert Goffin, Henri Vandeputte, André Spire, et il faudrait y ajouter une extraordinaire poétesse Céline Arnauld. Dans la mesure où la poésie est un jeu, où les inquiétudes d'âme ne lui sont pas essentielles, nous pourrions donner une prime à ces cinq auteurs. D'autre part, on pourrait découvrir à cette joie, à cette bonne humeur, une note un peu forcée, qui nous laisserait supposer qu'il s'agit encore là d'un palliatif.

André Spire.

André Spire qui me paraît être l'aîné de ces derniers et qui possède déjà sa renommée, a publié *Instants* :

*Et voilà !
J'ai fait comme les autres,
J'ai pris un permis de conduire,
Et je roule sur le goudron bleu.*

Toute une étude pourrait être faite sur le burlesque contemporain, en commençant par Max Jacob qui renouvelle un burlesque chrétien dont l'abbé Bremond nous dit les origines au XVI^e siècle. Un certain optimisme n'est pas à dédaigner dans une époque qui tend au désespoir. Il s'agirait de savoir si ce contentement n'aurait pas pour but d'éloigner le vrai remède à la douleur ?

Blaise Cendrars est père de cet optimisme, de cette fraternité entre les poètes, de ce vagabondage dans la création, de ce sans-gêne.

Robert Goffin.

Dans *Couleur d'absence* Robert Goffin me paraît le mieux continuer cette verve de Cendrars et de Guillaume Apollinaire, avec en moins l'honneur de la première découverte et de la fraîche audace. Goffin parle un langage clair. Il a des sentiments sains, mais assez quelconques. La supériorité de son laïcisme nous ferait sourire, s'il ne s'agissait pas de son sort :

*Je ne crois à rien, je sais que rien n'existe et que rien n'a jamais existé
Et c'est pour ça que je t'aime tant du fond de moi, ma mère chérie !
Toi, qui crois en Dieu, tu pries tous les jours pour me retrouver.
Je te laisse toute seule avec cette grande raison de ta vie,
Je te laisse toute seule dans ce village au long mur blanc
Où tous les morts que nous connaissons nous tiennent compagnie
Car nous vivons pour être morts et non pas pour être vivants.*

Comme il vaudrait mieux, pour ce garçon-là, se souvenir de saint Augustin et de ce qu'il dut aux prières de sa bonne mère ! Comment oublier de tels exemples. Serait-ce de l'ignorance religieuse ? oui certes une très grande ignorance de ce que contiennent les prières de sa bonne maman.

Henri Vendepulle.

Voix nues suivi de trois hommages, petit ouvrage de Henri Vendepulle, nous pose à nouveau le problème de Rubens. Comment fut-il possible à ce grand peintre d'être aussi charnel et aussi croyant ? Claudel y répond dans le *Soulier de Salin* par la réconciliation du monde créé depuis l'Incarnation. C'est une réponse bien catholique, c'est la ruine du calvinisme, de l'austérité janséniste ; fort bien, mais comment concilier cela avec la prudence évangélique, les mauvais instincts si difficiles à réprimer ? Il faudra garder de cela l'ensemble. Comme dit Vendepulle :

*Les hommes ne gagnent pas à être vus de près.
Qu'elle est belle l'écuyère sur le rond de la piste,
Avec sa jupe en tulle comme une collerette !
Qu'il est beau Roméo sur scène
Et encore plus beau dans le livre.*

Paul Dewalhens.

Le cri sous la tente de Paul Dewalhens, a ce sens des jeux de mots qui ont le don d'exaspérer les professeurs, et qui pourtant depuis la haute antiquité font partie de la poésie. Ces jeux de mots n'ont pas la finesse de ceux de Cocteau, il y a encore là des différences. Pourtant certaines rimes provoquent des jets de poésie, quand elle ne s'embrouille pas trop :

*Point n'est besoin que je me répétasse
Disait l'esquimaux en vidant sa tasse
Où il avait écrémé l'obsession
D'un mirage trop court aux doigts du pardon.*

Nous en revenons là que le surréalisme, commencé par Breton, est une mécanique verbale, ou bien un enchaînement mécanique d'images. Les uns suivent les mots, les autres les images, les uns ont plus d'oreille, les autres regardent dans leur imagination. Toute cette psychologie ne traverse jamais les profondeurs de l'esprit, ces dernières ne sont découvertes que par un travail conscient. La subconscience est proche de l'idiotie, à moins qu'un ange ou un démon ne la guide. Des éclaircies d'ange ou de démon, font l'épate des œuvres surréalistes.

Céline Arnould.

Le type de la poétesse surréaliste est bien Céline Arnould. Elle est un précurseur dans cette méthode, puisqu'elle écrit déjà en 1919. Elle

ne s'est peut-être pas doutée de ses dons de magicienne. Comme dit un de ses titres *Je me suis serrée très fort contre la folie*, nous ne pouvons plus chercher ici la moindre simplicité, le moindre fléchissement du côté de la simplicité. Une richesse de mots et d'images sans discontinuité, une très grande et très inhumaine féerie. Pour citer un texte clair qui la décrit au mieux :

Je repris ma roule tourmentée. J'allais au hasard, n'importe où, pour chercher de quoi rafraîchir et enrichir mon imagination. Je vécus des mois dans une péniche pour gueller le secret d'un géranium qui s'allumait par miracle sur la rive chaque fois que je souffrais. Durant des nuits longues comme des tourments je rôdais au bord de la Seine pour voler l'archer de l'aube. Je me passionnai pour la vie des prisonniers et, pour les aider à vivre, je leur glissai entre les barreaux des bateaux de givre voguant dans des bouteilles, et des fleurs d'avalanche. Je passai trois mois en costume de scaphandrier, au fond d'un lac, pour retrouver un sourire perdu. Quand la fenêtre du désir s'ouvrit enfin sur mon amour, je n'étais plus qu'une strophe de neige.

Force nous est de dire que nous sommes devant une grande poétesse païenne. La philosophie de Shelley paraît la sienne, puisqu'elle cite le texte du *Prométhée délivré* : *Ne jamais changer, ni faiblir, ni se repentir, voilà la gloire Titan ! Etre bon, grand et joyeux, beau et libre : cela est la vie, la joie, l'empire et la victoire !*

L'œuvre de Céline Arnauld est toute traversée de cet optimisme impénitent. On ne peut lui ôter sa puissance d'imagination, combien on voudrait lui voir l'ombre d'une douceur féminine, tût-elle un peu niaise ! Tout cela est très beau, mais où est le contenu de ces flots verbaux ?

L'attitude surréaliste atteint une dureté de cœur inimaginable. A côté de cette femme, douce et violente comme une lionne, tous les poètes sont des enfants ! La révolte d'un homme conserve toujours un fond de naïveté, le ton élevé d'une femme a quelque chose d'irréparable. A côté de Shelley, il faudrait citer Nietzsche. L'orgueil, comme le chêne, rompt mais ne plie pas.

Les collaborateurs au *Journal des poètes* sont si nombreux que nous ne parviendrons pas à les citer tous (que les oubliés nous excusent).

Ivan Goll.

Malgré toutes les méthodes nouvelles, chacun vient à la poésie avec son tempérament, ainsi nous distinguerons de la malice et de l'esprit chez Ivan Goll :

*Parmi cent mille têtes
Je porte la mienne
Aussi distraitemnt que mon chapeau de feutre
Les gens disent que je suis triste
Je ne le savais pas.*

Manuel Maples Arce.

Vandercammen a traduit de l'espagnol le Mexicain Manuel Maples Arce; il nous parle des avions en style futuriste, et des lambeaux de révolution sont pris dans sa poésie:

*Dans les faubourgs,
le soir est sanglante révolte,
les arbres déguenillés
demandent l'aumône aux fenêtres,
les usines s'embrasent
dans l'incendie du crépuscule
et dans le ciel brillant
les avions
exécutent des manœuvres vespérales.*

Paul Fierens.

Paul Fierens reste chrétien, il fait allusion à saint François d'Assise, une sorte de découragement le prend en face du monde moderne:

*Sauvez-nous, Seigneur ! Pouvons-nous marcher
Sur la terre aussi qui s'effondre.*

Gaston Pulings.

Gaston Pulings a composé un poème d'amour *Absence O miroir*, accompagné de dessins de Georges Minne. Son style est géométrique, et son amour meuble une maison Le Corbusier: tout cela est très ordonné, mais très peu sentimental.

Sadi de Gorter.

Sadi de Gorter fait jouer la poésie comme un jeu de domino. Par là, il se rapproche de Cocteau. Sa prestidigitation verbale fait gonfler les mots comme des bulles de savon:

*J'ai vu mourir
des mondes
des fleurs
des anges
dans les yeux de ma mère
naître
des anges
des fleurs
des mondes
d'un livre ouvert
aux saisons
aux rivages
de la joie*

Mélot du Dry.

Mélot du Dry compose également de ces petits tableaux rythmés, pleins de charme :

*Chassés, lancés du Paradis,
Déjà l'on s'arrête
Déjà l'on s'apprête
A faire un nid.*

Le *Journal des Poètes* s'est lancé dans diverses autres entreprises. Il a réuni une anthologie des poètes juifs, il prépare une collection des poètes catholiques, il a publié des essais sur la poésie, comme le *Destin de la poésie* d'Armand Bernier, il a présenté des traductions, interprétations de poètes célèbres comme Rabindranath Tagore, Alexandre Blok, Rainer Maria Rilke. Ces trois maîtres représentent bien trois esprits qui se partagent le monde de la poésie.

Rabindranath Tagore.

Dans un petit livre dont la critique est bannie et où l'admiration paraît seule, illustrée par la traduction de 17 beaux poèmes, Stéphanie Chandler nous présente le grand poète hindou. Tagore se meut dans un monde d'harmonie, qui est peut-être celui que les auteurs modernes ont le plus de peine à atteindre. Pourquoi ? L'Orient ne se pose pas les mêmes problèmes, il n'est pas blessé par les clous de la croix, la grâce n'a pas laissé un creux en lui, il atteint un bonheur facile, une beauté très certaine, mais que l'Européen a tendance à saccager. Cette révolte ne se voit-elle pas dans *Saison en enfer*, mais avec quel instinct du péché, avec quelle connaissance de l'enfer. Armand Bernier nous cite Patrice de la Tour du Pin, avec son livre sur l'Enfer, faune imaginaire d'un monde qui serait né de la poésie contemporaine. Il pense que cet auteur vient comme une réponse aux recherches de la poésie inquiète. Je ne suis pas certain que la solution soit déjà trouvée. A cette orgie de l'imagination, je ne vois pas un simple cadre pseudo-dogmatique. Une transformation intérieure est nécessaire. Rimbaud avait ce sens de l'intérieur ; il n'usait des images que comme d'un instrument, contre lequel il s'est empressé de réagir, par son silence en tous cas. Les poètes modernes me semblent avoir mal compris les intentions de Rimbaud, aucun d'eux n'engage son âme, comme il le fit ; la plupart en demeurent aux formes verbales, à la magie des *Illuminations*. Paul Claudel est probablement le seul à comprendre l'âme d'Arthur Rimbaud. Tous les autres l'ont horriblement défiguré. Ils le citent à côté de Lautréamont, comme s'il n'y avait pas entre eux la différence du prédestiné au réprouvé.

Que Rimbaud se reconnaisse des ancêtres gaulois, un atavisme païen, n'est-ce pas exact de tous les chrétiens ? que nous soyons le rameau sauvage greffé sur le bon olivier (Rom. xi-6), n'est-ce pas une explication à la médiocrité de nos réalisations chrétiennes ? Personne mieux que Rimbaud

n'a compris cet état d'adoption, personne mieux que lui n'a compris la cassure de notre monde. Pour Rabindranath Tagore, il n'y a pas de cassure du tout. Tout paisible et harmonieux que soit son art, il ne peut nous suffire.

Alexandre Blok.

Alexandre Blok, poète communiste a le sens aigu de la souffrance, sa grandeur d'âme nous étonne, elle est une preuve contre son matérialisme, qui est celui des Soviets. Sa nostalgie est entièrement humaine. Est-ce la faim de Dieu ou le manque de pain qui l'a conduit au suicide ? Hélas, les deux ! Les poètes occidentaux ont également un sort difficile à un degré moindre il est vrai, mais qui suffit à expliquer leurs tendances communistes. La poésie par contre les tire hors de ces doctrines de néant. D'ailleurs y a-t-il de moindres prometteurs de poésie que ceux qui veulent nier la primauté du spirituel ?

Rainer Maria Rilke.

Rainer Maria Rilke, influencé par Tolstoï et d'autres mystiques nordiques, a cependant gardé une vie intérieure catholique, un amour de la sainte Vierge, qui font de son œuvre, avec celle de Claudel, la nourriture la plus réconfortante de notre époque. Nous ne pensons pas sans émotion que ce grand poète chrétien est enseveli au cimetière de Rarogne, village valaisan, où dans sa modestie et son amour d'une église de montagne il avait désiré avoir sa tombe¹.

HENRI FERRARE.

¹ La modestie de l'auteur l'empêche de dire que *Le livre de la vie monastique*, de Rilke, publié au *Journal des poètes*, a été traduit par lui avec beaucoup de délicatesse. (Voir compte-rendu dans « Nova et Vetera », 1934, p. 209.) Il a fait paraître lui-même, aux mêmes éditions, un beau petit livre intitulé *Rose mystique*, dont nous avons parlé (« Nova et Vetera », 1934, p. 438). Voir l'étude de M^{me} Carmelle Dosse-Favre, sur *L'âme de Rainer Maria Rilke*, « Nova et Vetera », 1933, p. 179. N. d. l. R.)



La vocation de Sainte Claire.

L'apparition de sainte Claire dans la vie de saint François marque l'heure suprême de la grâce, celle où le mystère de la pauvreté se réalise au cœur de l'histoire. Dieu voulut incarner l'idéal de la Portioncule, avec tous les dénuements qu'il suppose, en cette princesse, née d'une impérieuse Maison et qui ornait de parures d'or et de perles son cou charmant. Elle seule a pénétré le sens de la pauvreté, telle que la concevait François durant les jours où, chassé du foyer de Bernardone, il errait dans les bois, prêtant l'oreille au cri de l'Amour. La vie de la Religieuse est l'expression parfaite de la pensée du Fondateur. N'ayant d'autre mission que de transmettre cette pensée par ses actes et de la sauver des interprétations mensongères, elle en accepta les conséquences totales au temps même où les Frères Mineurs, gagnés par l'esprit d'ambition d'Elie, leur Vicaire Général, s'en éloignaient d'un cœur fatigué de l'obéissance. Vestale incorruptible, on la verra défendre contre les hommes, et jusque à son dernier soupir, la flamme allumée à Rivo-Torto et sur l'Alverne, au passage de l'Esprit.

« Tu donneras à la terre une pure lumière ». Ortulane, la mère de sainte Claire, entendit cette parole un jour qu'étant aux pieds du crucifix, elle songeait à sa maternité prochaine. La solidarité entre le mystère d'Assise et le mystère du Calvaire se manifeste à travers les plus petites circonstances de l'histoire. Tout message de Dieu vient par ce chemin sanglant aux âmes choisies pour entrer dans le labeur franciscain. L'Homme de douleurs, Jésus mourant, a dit au Petit Pauvre : « Va réparer ma maison », et, de siècle en siècle, les disciples recueillent cet ordre de l'Amour dans l'ombre de la croix. Claire est déclarée prédestinée comme son Père par la voix entendue à Saint-Damien ; ce n'est pas un chœur d'anges en fête, c'est le Seigneur crucifié qu'elle annonce.

Une pure lumière ! Toute petite, l'enfant rayonne et la légende assure qu'elle souriait à l'âge où les autres ne savent que pleurer. Son regard est pour chacun une étoile de bienvenue. La dureté des mœurs médiévales règne autour d'elle, faisant les hommes cruels et prompts à la haine. L'Italie est entrée dans les éblouissements de la pensée grecque, terre fortunée dont le génie flexible et prodigue pénètre toutes les délicatesses et s'assimile toutes les beautés. Mais les petites républiques, absorbées par le souci de leur affranchissement et que déchiraient les guerres intestines, pouvaient-

elles s'adonner à ces études spéculatives et ces arts luxueux dont l'apport constitue la grandeur d'une civilisation ? Chaque jour, l'artiste et le poète voyaient leur rêve se briser contre la réalité barbare et violente des épées. La théologie, utilisée politiquement, et la science du droit qui assure un fondement légal aux libertés réclamées par les communes, l'emportent sur la peinture et les beaux vers. Guerres et schismes, luttes des partis ennemis, révoltes patriciennes, soulèvement des ligues contre l'Allemagne, haine réciproque des villes, tel est le pain dont se nourrit le peuple. On en vivait à Sasso-Rosso, le beau château suspendu au flanc du Subasio et qu'habitaient de sombres seigneurs à l'âme orgueilleuse.

Claire et ses deux sœurs, Agnès et Béatrice, forment avec leur mère, Ortolane, le petit groupe féminin dont un parfum de civilisation délicate émane. Colombes de la rude volière, elles font bonne garde autour du trésor de la pensée chrétienne, toujours menacée par l'hérésie, et le murmure de leurs prières flotte sous les vûtes. Ortolane est une de ces femmes, si vraiment femmes, dont le moyen âge a peuplé les châteaux comme les couvents, âmes nourries de légendes catholiques et d'austères vertus où les facultés du rêve s'allient à celles de l'action. Le pèlerinage de Terre-Sainte, alors fécond en dangers pour le pèlerin, fut accompli par elle, avant la naissance de Claire, avec ce tranquille courage dont elle enseignera la pratique à ses enfants. Descendante d'une antique Maison, celle des Fiumi, elle ne craignait voleur ni assassin, tempête ni fatigue et, sitôt revenue de Jérusalem, on la voyait entreprendre le voyage du mont Gargan, dédié à saint Michel, et celui de Rome où le tombeau des Apôtres réunissait des pèlerins de tous pays. Sa dévotion, de forme orthodoxe et militante, se nourrit des joies que la visite des sanctuaires et le culte des saints dispensent à l'âme fidèle : tous les habitants du ciel ont pour elle des visages de bienfaiteurs, et de la Vierge rayonnante à la plus humble relique, son cœur glisse dans la prière avec la même foi simple et droite. Elle vit dans cette atmosphère du paradis médiéval qu'embrasse l'or en feu des auréoles et qui vibre sous la harpe des anges. D'inépuisables lectures l'ont initiée à la majesté des déserts coupés de laures et des forêts où le lion sommeille aux pieds de l'ermite. Elle sait quels sanctuaires le moine héroïque élève sous le chêne des Druides et comment les églises naissent tout en fleur en des lieux profanés par les temples des faux dieux. Mais derrière cette piété d'enfant, les flammes de l'amour brûlent si hautes qu'il suffira d'une parole intérieure, l'appel de la vocation, pour qu'un jour Ortolane échange sa vie princière contre les abaissements et les silences de la vie religieuse. C'est à Saint-Damien, sous l'autorité de sa fille, devenue abbesse, qu'elle ira s'enfermer pour attendre son dernier pèlerinage, l'entrée au pays sans rive et sans ombre de l'extase éternelle.

Dans le palais d'Assise, comme à Sasso-Rosso, Claire avait mené cette vie cachée des femmes qui se prête aux longs repliements de l'âme sur elle-même en face de Dieu. Habitée au silence et à la réflexion, elle semble dès l'enfance possédée par sa prédestination, tendue vers le ciel dans un élan de prière que ses jeux ne brisaient pas. On la voyait compter au moyen de petits cailloux les oraisons qu'elle s'obligeait à réciter chaque jour, avec

l'obscur sentiment de la règle nécessaire et comme en prévision du monastère où commandent la cloche et l'heure. Elle avait reçu sous l'égide d'Ortulan, et suivant la coutume de l'époque, l'éducation, à la fois solide et sommaire, des filles de qualité et possédait quelques connaissances : latin, musique, astrologie, travaux manuels, notions médicales suffisantes pour soigner au retour des batailles ou des tournois les chevaliers blessés. Sa légende assure qu'« elle écoutait volontiers un discours bien étudié et bien préparé, estimant qu'on apprécie mieux, qu'on goûte davantage l'amande d'une doctrine enfermée dans un noyau de mots bien choisis ». La lecture des romans de chevalerie lui plaît comme à François et, comme lui encore, elle prête une oreille attentive aux ménestrels quand, vers la fin du long jour féodal, ils pénètrent dans la salle des festins pour chanter les prouesses des héros de France et dire le son du cor renvoyé de roche en roche sous les cieux solitaires de Roncevaux. Mais de la littérature des trouvères, elle passait sans effort aux récits de l'astrologue, romancier des espaces nocturnes, qui ouvrent à l'âme religieuse le ciel où se lève la gloire de Dieu. Et sa mère lui confiait des secrets plus beaux encore que ceux des étoiles dont la science donne les noms.

Toujours dans la compagnie des ascètes et des martyrs dont elle lisait l'histoire, Claire pratiquait avec une spéciale ferveur le culte professé en Italie pour saint Martin, thaumaturge de la Gaule et fondateur en Touraine d'une illustre abbaye. Elle avait appris tout enfant la légende du manteau partagé entre l'officier et le mendiant et quel cœur tendre et pitoyable penchait sur la misère des pauvres celui qui commandait aux légionnaires de César. Saint Martin lui transmet le don de la compassion, et, soulevée par une ferveur plus ardente encore, elle vénéra dans l'indigent le frère humilié de Jésus-Christ.

Sa charité d'enfant s'alimente aux sources du sacrifice. Réduisant au strict nécessaire les exigences du corps, elle tire de ses privations des aumônes distribuées en secret. Souffrir lui paraîtra toujours bon ; ne tient-elle pas de sa race, immortalisée par sept chevaliers, un courage qui fait dédaigner les plaintes de la chair et regarder la vie comme une aventure qu'on traverse en soldat, l'épée haute ? A Saint-Damien, dans les pures retraites franciscaines, les moines la verront entrer comme dans une forteresse, avec le cœur inflexible de ses ancêtres et la même volonté de suivre son chef jusqu'à la mort. Dès l'âge de quinze ans, son dégoût des parures et sa répugnance à prendre part aux plaisirs du monde la désignent pour le cloître. Obligée de se vêtir, à l'exemple de sa mère et de ses sœurs, en grande dame, elle porte sous ses robes somptueuses un cilice et s'épuise en mortifications non pour combattre un sentiment de vanité, mais pour pallier au désavantage d'être riche et de se présenter au Roi sans la livrée de misère qui accrédite auprès de lui.

La grâce de l'élection franciscaine se révèle dans cet amour du renoncement. Elevée parmi les élégances et le luxe d'une maison riche, Claire n'était que beauté, raffinement, douceur et lumière printanière. Ceux qui la voyaient sur la colline, errer dans le jardin, elle-même fragile et brillante

comme une fleur, pouvaient-ils imaginer toute cette délicatesse et tout ce rayonnement dans une cellule et sous la bure ?

Mais la jeune fille, au milieu des hommages et des fêtes, n'est attentive qu'à sa musique intérieure, chant nostalgique d'une âme éprise de la solitude en Dieu. Elle a reçu le message des paraboles et compris que pour pénétrer dans le vaste Abîme, il faut le cœur vierge et nu des Béatitudes, être un affranchi de la terre. Que ferait d'une vertu ordinaire, d'un destin appuyé sur la tendresse humaine celle dont le regard atteint déjà aux sommets de la contemplation ? Claire ignore les desseins de Dieu, le petit monastère dépouillé, la cellule basse, les anéantissements de la clôture et du silence. Mais dans l'inconnu de sa vocation, elle sait que l'amour veille et que ses mains, tendues vers l'avenir, y saisiront la Pauvreté.

Orpheline de père, à l'âge de onze ans, l'enfant, plongée dans le long et suave miracle de son initiation, s'éveilla pour le combat sous la tutelle d'un oncle en qui revivaient les ambitions de l'aïeul, Offredutio di Bernardino, et tout l'orgueil des sept chevaliers. Monaldo rêvait pour ses nièces les grandes alliances, seules dignes de leur race et de leur Maison. Et, si nous en croyons certains historiens, Claire, résignée aux immolations, envisagea quelque temps le mariage comme un devoir attaché à son rang. Le plus ancien de ses biographes, Celano, tient un autre langage : « Lorsqu'elle eut atteint l'âge de douze ans, dit-il, ses parents voulurent la marier : ils avaient fait choix déjà pour elle d'un très noble époux, mais elle n'y voulut consentir à aucun prix et répondit qu'elle voulait garder sa virginité à Notre Seigneur ».

Tels sont évidemment les faits. L'âme élue par le Dieu crucifié de François et qu'attend la merveilleuse expérience de Saint-Damien n'a pas à discuter avec le monde, car à ses yeux, le monde n'existe pas. Isolée dans un destin où le prodige abonde, Claire traverse en les ignorant les épreuves que d'autres saints surmontent à force de lutter. Sa route est tracée en des lieux inaccessibles au pas des hommes, ses regards ne connaissent que le gibet où resplendit la Face sanglante et qui sert de trône à la Pauvreté. Et la Pauvreté elle-même accourt au-devant de la princesse, comme naguère, à la rencontre du jeune marchand dont Assise louait le faste et les prodigalités. Claire l'accueillera dans le même état d'ivresse heureuse, sans un regret pour les vanités sacrifiées, telle une reine comblée de richesses qui refuserait le morceau de pain et les sous du mendiant.

A Sasso-Rosso, la vie se tend comme un drame autour de la bataille engagée entre la terre et le ciel. Consciente de l'infini des divines tendresses, Claire reste sourde aux promesses limitées par la puissance humaine. Et Monaldo s'exaspère de voir la plus belle de ses nièces prête à disparaître dans une ombre sans gloire, sous le signe de la solitude.

Il semble que, malgré la fermeté des résolutions prises devant Dieu, la jeune fille ignore à ce moment de quelle manière elle satisfera aux exigences de sa vocation virginale. Mais François veillait de loin. La tragédie en cours au château de la colline défrayait la chronique d'Assise et le saint en suivait toutes les phases. Il connaissait la pure charité, les aumônes sans mesure de l'enfant nommée au baptême « celle qui rayonne » et com-

ment, pour soulager les affamés, elle se privait elle-même de nourriture. Tout hommage rendu à la pauvreté ravissait le cœur du chevalier pauvre dont l'unique ambition demeurerait de servir sous les haillons et dans les affres de la misère son Seigneur crucifié. Il espéra, suivant le mot de Celano, « ravir au monde une si noble proie » et chercha l'occasion de transmettre à Claire le message du ciel, comprenant bien que lui seul devait apporter à la jeune âme anxieuse les promesses qui la rendraient libre.

La plus céleste page de l'histoire franciscaine s'ouvre à l'heure de cette rencontre de deux êtres nés pour l'amour sans fin. Autour d'eux, l'atmosphère est si pure, une si haute innocence leur permet de se rejoindre et de s'entretenir qu'on les imagine plongés dans le dialogue silencieux des anges et s'unissant de même, sans parler, au sommet des pensées. Entre eux les conditions de la vie apparaissent renversées et toute précaution humaine devient inutile : Dieu seul est en cause et, seul, il commande aux événements. François sait que dans le château de Sasso-Rosso, de belles jeunes filles sont élevées pour un destin de luxe et d'honneur, princesses dont le sourire enflamme le cœur des hommes. Le visage de Claire lui est familier, tel, sans doute, que le montre dans la basilique d'Assise le portrait de Simone Martini, visage de patricienne à la bouche sérieuse et chaste, aux longs yeux pleins de secrets. Il connaît la grâce réservée de la jeune fille, sa taille harmonieuse, ses mouvements délicats et doux. Mais que peut-il craindre ? Ce trésor de beauté, le Seigneur l'a marqué pour le mystère, offrande destinée à lui seul et dont la terre ne percevra qu'une forme voilée derrière une grille. Comment François se laisserait-il troubler ? La fleur céleste réservée au jardin du Roi lui apparaît non seulement inaccessible, mais étrangère aux lois de la matière, élevée sur un plan que les convoitises et l'amour humain ne peuvent atteindre.

De son côté, Claire verra dans le Petit Pauvre un Envoyé, le messager de Dieu. Elle l'attendait d'un cœur confiant, certaine que l'étoile se lèverait sur sa route, comme au temps où les Mages venaient des cités lointaines à la maison cachée du Petit Enfant. Or, pendant le carême de 1210, étant allée à la cathédrale de Saint Rufin, avec sa mère et sa sœur, Agnès, elle entendit prêcher François. Et voici qu'au milieu de son discours, le saint laissa tomber le nom de Jésus avec l'accent d'un ineffable amour, et Claire sentit son âme pénétrée d'une tendresse si brûlante et si forte que toute tribulation, toute douleur lui parut chose trop légère et qu'elle aspira d'un grand désir à souffrir pour le Nom divin. Heure d'illumination pareille à celle où s'abîma François quand, sortant d'un festin dans les rues muettes d'Assise, il réalisa soudain la Présence adorable et, comme emporté par un fleuve de joie s'y enfonga jusqu'à l'oubli total de soi-même et du monde.

Le dénouement se précipitera. Aucune incertitude n'y peut trouver place. L'âme et la vie de Claire brillent comme son nom ; tout y est transparent, net et baigné de lumière. De la naissance à la mort, sur un rythme égal, on la voit s'avancer, aimantée vers le ciel et ne regardant que lui. Sa vocation est le palais qu'elle habite en souveraine depuis l'enfance et où il suffit d'un geste pour que les portes s'ouvrent et que les gardes s'incli-

nent. Jamais saint ou sainte n'a marché vers son destin avec une si royale aisance et tant de sérénité.

Sûre de Dieu et de l'appui qu'elle en recevra, Claire veut les réalisations pratiques réclamées par une droite raison et qu'à l'appel d'en Haut réponde non seulement son « oui » intérieur, mais l'action immédiate. Ayant compris que François serait son guide, elle fait naître l'occasion de le voir et, sans hésitation, ni réticence, lui expose le vœu de son âme, sa volonté d'appartenir à Dieu, son goût mystérieux de la pauvreté, ses luttes familiales et quels obstacles s'opposent au sacrifice ambitionné de son titre et de ses biens. Le cœur du Petit Pauvre tressaille en l'écoutant d'une indicible joie. Chez ses disciples les plus généreux, Bernard de Quintavalle, Rufin, l'angélique Frère Egide, il n'a pas trouvé cette candeur d'où la grâce irradie, cette volonté puissante et simplifiée dans l'acte dont les orientations n'ont jamais varié. Mais il s'agit d'une enfant de quinze ans et l'épreuve de son courage s'impose. François ne demandera pas à Claire, comme aux Frères Mineurs, de montrer la force des résolutions prises par un prompt et formel renoncement à toute possession terrestre. Il sait que pour la jeune fille, l'abandon des richesses est un geste sans valeur. Elle les laissera tomber derrière elle comme une paille jetée au vent, leur séduction et leur gloire n'ayant à ses yeux jamais existé. Faut-il voir dans ce détachement le prix d'un combat et Claire doit-elle aux cilices et aux jeûnes sa liberté triomphante ? Toute l'histoire le dément. Chez elle la grâce du renoncement opère dans la pleine lumière de l'innocence ; elle suit le chemin où l'Esprit la mène sans un regard à droite ni à gauche, sourde à la voix des hommes et de tous les visages du monde ne considérant que celui de la pauvreté. Peu d'âmes furent choisies par le ciel avec cette magnifique intransigeance et, dès le premier soupir de leur existence terrestre, mises à part pour l'éternité. A quinze ans, Claire est fixée sur sa vocation, avant quinze ans, sa vie entière se consume dans l'attente de l'élection dont elle escompte les manifestations avec l'assurance d'un cœur averti. Elle se sait affranchie de la servitude des richesses sans y être jamais tombée et passe au milieu de leur éclat comme un guerrier confiant dans son épée, l'âme exempte d'hésitation et gardée par son indifférence à l'endroit des choses humaines. Les mortifications qu'elle s'impose tiennent à cet immense besoin de souffrir et d'expier dont brûle la charité des saints ; pour elle, la vie est simple, l'action facile et s'immoler jusqu'aux anéantisements du cloître lui paraît naturel : tout ce que l'amour demande n'est-il pas donné par l'amour ?

Devant cette droiture et cette clarté, François comprend la beauté du don divin et comment le fleuve de grâce jailli de son âme ira grossir ses eaux dans l'âme fraternelle de Claire. Les trahisons de ses frères, les incompréhensions du monde, ses échecs, ses délaissements, tous les durs coups de sape portés à son œuvre, il en trouvera le dédommagement dans ce cœur féminin, devenu le temple inviolable, le palais d'or de la pauvreté. « Si vous voulez que j'aie foi en vos paroles, dit-il à la jeune fille, vous ferez ce que je vais vous dire : vous vous revêtirez d'un sac et vous irez par toute la ville mendier votre pain ».

Claire ne s'effraya pas de la condition posée. Elle obéit sans tergiversation, comme le demandait sa nature étrangère aux vacillements de la volonté. Personne ne reconnut sous son accoutrement bizarre la princesse de la colline, mais François la vit passer, quêtant de porte en porte une aumône, et depuis ce jour, il eut avec elle des entretiens fréquents. Le cœur de la sainte s'embrasait aux paroles qui ouvraient pour elle les secrets royaumes de la pauvreté. Et bientôt, prête à toutes les séparations, comme à tous les combats, elle réclamait l'autorisation de quitter le monde.

François ne craignait pas de prendre à son tour des initiatives, mais il connaissait les conditions de la vie à Sasso-Rosso, le caractère violent de Monaldo, et l'idée d'infliger à une femme-enfant les épreuves de la rupture le préoccupait. Lui-même se rappelait la dure bataille soutenue contre Bernardone et de quel fardeau avaient pesé sur sa mémoire les malédictions paternelles. Il jugea préférable de faire évader Claire dans le silence ; une fois ses vœux prononcés et sa chevelure coupée en signe de l'engagement pris, la religieuse serait libérée des tutelles familiales et regardée, selon la coutume du moyen âge, comme appartenant à Dieu seul et ne pouvant lui être enlevée.

Claire avait accepté sur le champ ce projet de fuite, tout lui paraissait facile après la révélation de Saint Rufin. La voie des tribulations où elle s'engage lui restera jusqu'au terme un chemin de joie. Son privilège est de traverser la vie du même pas rapide et sûr dont elle va s'échapper d'Assise, la grâce de Jésus et de François donnant à son allure le mouvement des ailes.

Mais il faut à François lui-même l'approbation de l'Eglise. Ayant prononcé devant l'évêque ses propres vœux de moine vagabond, il réclamera pour Claire l'appui de cette même autorité dont la bienveillance s'étendait sur la jeune Fraternité de la Portioncule. C'est en plein accord avec son chef ecclésiastique qu'il arrête un plan d'évasion et fixe au dimanche des Rameaux la date où l'Ordre nouveau prendra naissance à l'ombre de la grande Eglise.

Le jour venu, Claire se rend à la cathédrale, sachant qu'elle y entrerait pour la dernière fois avec les siens. Sa prière et ses pensées l'absorbent au point de lui faire oublier le moment de se lever pour aller suivant l'usage, recevoir une palme à l'autel. Mais l'évêque qui l'observait descendit les degrés du sanctuaire et vint lui offrir le rameau sacré, gage de la consécration divine donnée au sacrifice prochain de la religieuse.

Au cœur de la nuit, dans le silence du palais sommeillant, Claire se revêtit d'une robe qui semblait tissée de soleil et de perles et se para de bijoux comme l'épouse, afin de se montrer belle aux yeux de l'Epoux. Elle avait résolu, pour éviter toute surprise et marquer le caractère absolu de sa fuite, de s'échapper par une porte dérobée, nommée « Porte des Morts » et qui s'ouvrait seulement le jour où un cercueil devait la franchir. Mais le déplacement des lourdes pierres et des poutres en bois qui obstruaient la sortie demandait la force d'un ou de plusieurs hommes. Claire se mit à genoux pour confier à Dieu et aux anges le soin de faire disparaître l'obstacle, puis, de ses mains assurées, ouvrit elle-même, sans effort, la porte pesante.

Elle laissait derrière elle sa mère et ses deux sœurs, mais sachant au fond de son âme, repliée sur la chère image, qu'à l'abri du couvent, la famille, un jour, se reconstituerait.

Assise, comme le palais de la Place du Dôme, baignait dans le silence de la nuit. Claire traversa les rues désertes et prit le chemin qui dévale vers la Portioncule entre des champs de blé et sous les oliviers douloureux dont les racines s'accrochent aux pierres. Elle passa près de l'antique tombe romaine familière aux touristes d'aujourd'hui et sous l'arc de la *Porta Nuova* où seraient plus tard gravées les dernières paroles de François, bénissant la petite ville devenue pour toute la terre un foyer de joie mystique et de vie surnaturelle. La campagne dormait vaste et pure, entre les bras de la nuit, cette nuit ombrienne transparente où flottent des lueurs secrètes et qui voile l'horizon sans le cacher. On y distinguait les fleurs brûlantes des coquelicots et le tremblement du feuillage aux branches des oliviers dont le geste supplicé s'agrandit dans l'ombre. Claire suivit le sentier en spirales jusque à l'étroite chapelle baptisée « Portioncule » en raison de la très petite portion de terrain cédée avec elle aux Frères Mineurs par les Bénédictins de Subasio. Le chétif sanctuaire portait le nom de Sainte Marie de Josaphat, mais François l'avait consacré, sous le vocable de Sainte Marie des Anges, à la Vierge souveraine des neufs chœurs. Tous les Frères y étaient rassemblés pour attendre la fiancée du Christ. L'heure venue, ils s'avancèrent à sa rencontre avec des hymnes d'allégresse et tenant des torches flamboyantes. On eut dit que la nuit tout entière palpitait de flammes et de cantiques.

Claire rejoignit le cortège des moines et pénétra dans l'église comme une épouse prête à des noces triomphantes. Ayant gagné l'autel de la Vierge, elle s'agenouilla pour enlever les bijoux mêlés à ses belles tresses et François lui-même coupa la chevelure qu'elle offrait en souriant. Il remplaça les perles sacrifiées par un voile blanc, recouvert d'un autre voile de couleur noire et fait d'une rude étoffe, puis remit à Claire la corde franciscaine aux trois nœuds en lui demandant de s'engager au service du Seigneur par les trois vœux habituels : obéissance exacte, chasteté parfaite et pauvreté sans compromis. « Si tu observes ces choses, ajouta-t-il, je te promets Jésus-Christ pour Epoux et la vie éternelle. »

De nombreux artistes ont représenté cette scène de la vêtue dans la petite chapelle éclairée par les torches des moines et qui veillait seule sous les étoiles, tandis que reposaient, comme à Bethléem, les troupeaux et les hommes. Quelques-uns montrent la nouvelle religieuse présentant sa chevelure aux ciseaux de François, d'autres la laissent agenouillée dans l'extase, des lis entre les mains et ne voyant que le ciel dont son acte de donation a fait pour elle la maison de l'Epoux. La fondation du deuxième Ordre date de cette minute baignée d'une angélique splendeur. Ame cachée de la plaine, la pauvre église dont les hommes connaissaient à peine la toiture basse et les murs dénudés est le centre d'où naît le fleuve de prières et de sacrifices qui déversera ses eaux purifiantes sur la terre.

Au matin, la jeune fille s'éveilla de sa longue contemplation devant

l'autel de cette Vierge qui avait reçu les prémices de son offrande et dont les bras aimants s'ouvrirent pour l'embrasser à l'heure de la mort. François la conduisit au monastère des Bénédictines de Saint Paul, à quelque distance d'Assise, retraite momentanée qu'elle jugea bientôt trop bruyante et trop favorable à la dissipation pour permettre à l'oraison de s'y épanouir. Car elle passait les jours et la plus grande partie des nuits à converser avec Celui dont les paroles brûlent dans le silence. Les Bénédictines l'envoyèrent à Saint-Ange in Panzo, mais là encore, il semblait à Claire que l'état d'intégralisme et de renoncement total où la portait sa nature ne pouvait être atteint, et le désir de la pauvreté devenait en elle une obsession.

François comprit la nostalgie de sa fille et que l'heure avait sonné des victoires de Saint Damien. Il ouvrit la petite retraite solitaire où régnaient l'obscurité, le froid, le dépouillement, la gêne, et qui, entre ses murs rapprochés, pressait, comme un ami sur le cœur de l'ami, le silence, prince au royaume de la pauvreté. Claire vit ses destins rayonner dans cette misère sans déguisement. Elle se sentait chez elle à Saint Damien et s'y enferma, ravie, ayant alors dix-huit ans et devant elle quarante-deux ans d'une vie monastique dont toute félicité jaillirait de la pratique du dénuement.

L'étroit monastère au flanc de la colline a gardé le visage tendre et sévère, l'aspect d'austère bienveillance des jours où le Petit Pauvre y introduisit sa fille. Dans la chapelle basse, on remarque, inscrit sur le lutrin, les noms doux et fluides des premières Clarisses, Amata, Manueta, Benvenuta, Consolata, et, près de la sacristie, une dalle marquant le lieu où furent enterrées la mère et la sœur de la sainte, Ortulane et la Bienheureuse Agnès. De toutes parts, les souvenirs montent, si précis que le voyageur se croit transporté à l'époque où, au cœur suave de l'Ombrie, le monde vit recommencer l'histoire divine écrite en Galilée.

Et voici à l'ombre des cyprès, la terrasse nommée « Jardin de sainte Claire » où la jeune abbesse cultiva les trois fleurs mystiques, rose, lis et violette, regardées comme le symbole de l'amour, de la chasteté et de l'humilité chrétiens. De l'esplanade, toujours parée d'une végétation florale, nos yeux embrassent la plaine ardente et pure, cette Ombrie devenue lieu spirituel dont les arbres et les pierres sont des hymnes et que pénètre si intimement la double grâce émanée de la basilique où repose François et du monastère de Claire. Qui pourrait isoler de son atmosphère divine le paysage aux vastes contours où les collines, couronnées de châteaux-forts marquent les points de repère de l'histoire ? On imagine le jardin céleste qu'Adam gouvernait dans l'amour doué d'une semblable immatérialité et, comme la plaine immense et pure, peuplé d'anges et fleuri de lumières surnaturelles. L'accord est absolu entre le pays et les deux saints qui ont traversé pour venir à lui la légende sanglante, effaçant sous leurs pas la trace des peuples. Le soir grave et passionné dont l'approche transforme en or liquide l'horizon des Apennins, l'ombre mince des cyprès sur la route blanche, les petites villes suspendues autour des *Roccas* pathétiques, les champs de blé où l'été flambe, tout parle non seulement de formes exquises et de jours limpides, mais de sainteté, de pauvreté, de prière et d'amour. Car c'est la voix de

François, adoucie en écho sur la bouche de Claire, qui résonne au détour de tous les chemins et mêle aux grâces de tous les paysages d'étonnantes paroles disant les joies de la souffrance et les ivresses de la pauvreté. Pas une herbe des prés, une fleur de la route, une pierre des murs qui ne vibre encore à l'appel et dont la petite image n'ait pris le caractère du souvenir. « Il monte de cette terre privilégiée des effluves divins de douceur et de paix auxquels les âmes les moins sensibles ne sauraient se soustraire, écrit M. Alexandre Masseron, et ces paysages sont trop chargés de beauté spirituelle pour que les cœurs, même les plus pauvres, n'y sentent pas changer leur rythme. »

Ah ! comment notre cœur lui-même ne changerait-il pas pour devenir cri d'amour dans ce jardin des moniales où François, aveugle et mourant, vint reposer avant le dernier soupir, ses pieds troués par les stigmates ? Vagabond des campagnes et des villes, prince de misère, il lui restait quelques mois de vie à peine quand l'épuisement de ses forces le contraignit à s'arrêter dans l'ombre pure de Saint Damien et sous le regard étoilé de Claire, âme de son âme et fille chérie de la Pauvreté. Il lui fallait cette halte humaine près du cœur, seul compréhensif, où il avait vu, comme au miroir d'une source immaculée, se refléter tous ses songes. Il voulait entendre la voix qui l'avait affermi dans sa vocation lorsque, ignorant des desseins de Dieu, il hésitait entre la solitude de l'ermitage et la prédication sur les grandes routes. Claire seule demeurait debout parmi les ruines apparentes de son œuvre que reniaient alors et diffamaient les disciples d'Elie. Le saint avait besoin de lire dans les yeux de la sainte la promesse que l'héritage sacré serait conservé fidèlement et que rien n'arracherait des mains féminines le trésor de pauvreté dilapidé par les hommes. Gisant sur la terrasse, dans une cabane de roseaux, le corps torturé par la maladie et le regard presque éteint, il compa son hymne d'action de grâces, le *Cantique des Créatures*, bénissant le Père des cieux pour la splendeur du monde et la douceur de la mort. Claire et les Pauvres Dames écoutèrent le chant jailli du cœur broyé et triomphant que la douleur n'empêchait pas de louer la munificence de Dieu. Elles savaient que le jardin du monastère, à jamais sanctifié, garderait de siècle en siècle le message de François et que des pierres fleuries, un torrent de grâces sépancherait, avec les paroles célestes, sur toute la face de la terre. En ce jour où il abrita les Dieux Pauvres, les plus grands dans l'histoire après Jésus, leur Maître, Saint Damien était appelé à recevoir sa consécration définitive. Pas une vertu, pas un don de rayonnement ne manquera au lieu choisi pour voir l'étrange et merveilleuse campagne menée par les femmes contre la richesse et contre le monde. Le champ de bataille était prêt pour les victoires de Claire. A travers toutes les épreuves et tous les combats, elle entendra la voix mourante chanter dans le petit jardin : « Loué soit mon Seigneur pour ceux qui supportent patiemment la tribulation » !

YVONNE DE ROMAIN.

Le pouvoir de juridiction, seconde cause ministérielle de l'Eglise.

La première cause ministérielle de l'Eglise est le pouvoir d'ordre. La seconde est le pouvoir de juridiction. Ce qui le concerne peut se ramasser sous trois grands titres: l'origine du pouvoir de juridiction (I); la juridiction extraordinaire ou apostolat (II); la juridiction permanente ou pontificat (III)¹.

I. L'Origine du pouvoir juridictionnel.

Nous aurons d'abord à indiquer l'origine de la distinction entre pouvoir sacramentel et pouvoir juridictionnel (1); puis à noter que ces deux pouvoirs ne sont pas causes ministérielles de la même manière (2); enfin à chercher la raison de la première grande division du pouvoir juridictionnel en extraordinaire ou apostolat, et en ordinaire ou pontificat (3).

1. Le Christ, Tête de l'Eglise, à la fois Prêtre et Roi, pourra conférer à l'Eglise deux pouvoirs, l'un sacramentel et l'autre juridictionnel.

1. Le Christ Jésus, uni personnellement au Verbe de Dieu, était prédestiné à être, comme saint Paul aime à la dire, la TÊTE de toute l'Eglise².

¹ Seuls, les deux premiers points sont traités ici.

² Par la grâce d'union à une personne divine, le Christ est TÊTE de l'Eglise *radicalement et présuppositivement*; par la grâce habituelle qui en résulte, il l'est *formellement et prochainement*. Il exerce sur le corps de l'Eglise une double action: il la vivifie comme PRÊTRE, il la régit comme ROI. 1° Tout d'abord, du fait que le Christ est Dieu, et que la *grâce habituelle qui existe en lui* est l'instrument de la toute puissance divine, elle possède un tel mode d'éminence, de supériorité, de plénitude, qu'elle peut se communiquer à tous les hommes: un peu

Cette révélation de l'apôtre suffirait seule à livrer le principe suprême de la distinction entre le pouvoir sacramentel et le pouvoir juridictionnel. Comme la tête a sur le corps une double action : une action *intérieure motrice* (du cerveau partent les principales impulsions) et une action *extérieure directrice* (les renseignements fournis par les sens ordonnent nos démarches) ; ainsi le Christ exerce sur les membres de son Eglise une double action.

a) D'une part, il fait passer jusqu'au fond des âmes, par une influence *secrète et propulsive*, la sève vivante de la grâce rédemptrice qu'il a méritée sur la Croix pour tous les hommes : « Comme le sarment, dit-il, ne peut de lui-même porter du fruit s'il ne demeure dans la vigne, ainsi vous ne le pouvez pas non plus si vous ne demeurez en moi ; je suis la vigne, vous, les sarments » (Jean, xv, 4, 5), et saint Jean écrit : « De sa plénitude nous avons tous regu, grâce après grâce » (1, 16). Voilà, le rôle du Christ-PRÊTRE, du Christ-Rédempteur.

b) D'autre part, il *propose du dehors* soit les énoncés *spéculatifs* à croire : « Et aussitôt, le jour du sabbat, entrant dans la synagogue, il enseignait, et ils étaient étonnés de sa doctrine, car il les enseignait comme ayant autorité et non comme les scribes » (Mc., i, 21-22) ; « Tout m'a été transmis par mon Père. Et personne ne connaît le Fils, si ce n'est le Père, comme personne ne connaît le Père, si ce n'est le Fils et celui à qui il plairait au Fils de le révéler » (Mt., xi, 27) ; « Depuis si longtemps je suis avec vous et tu ne m'as connu pas, Philippe ? Celui qui m'a vu a vu le Père ; comment peux-tu dire : Montre-nous le Père ? Ne crois-tu pas que je suis en le Père et que le Père est en moi ? » (Jean, xiv, 9-10) ; « Et ceux-ci iront au châtement éternel, mais les justes à la vie éternelle » (Mt., xxv, 46) ; « Ceci est mon sang, sang de la nouvelle alliance, répandu pour plusieurs en vue de la rémission des péchés » (Mt., xxvi, 28), etc. ; soit les énoncés *pratiques* à exécuter : « Faites pénitence, car le règne des cieux est proche » (Mt., iii, 2) ; « Va, vends tout ce que tu possèdes et donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel, et viens, suis-moi » (Mc., x, 21) ; « Quiconque regarde une femme au point de la désirer a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur »

à la manière de la chaleur, qui a son foyer dans le feu, et qui pourtant se transmet de façon univoque et homogène aux objets qu'elle atteint. Pour désigner cette vertu de la grâce du Christ, les théologiens, empruntant une image à saint Paul, l'appellent grâce capitale, « gratia capitalis, hoc est influxiva in omnes ». CAJETAN, in III, qu. 8. a. 5, n° II. Cette dérivation de la grâce capitale doit s'entendre d'une double manière : elle signifie que le *mérite de la Passion du Christ compte pour tous les hommes* ; elle signifie en outre qu'une *vertu toute spirituelle émane véritablement du Christ pour venir toucher les cœurs* : « Derivatio quæ a capitale... derivatur ad nos omnis gratia est duplex, scilicet meritoria et instrumentalis physica. » JEAN DE SAINT-THOMAS, III, qu. 8 ; disp. 10, a. 1, n° 21 ; t. VIII, p. 255. 2° Ensuite, du fait que le Christ est Dieu, et qu'il est la Source non seulement de la grâce, mais encore de la vérité : « La grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ » (I Jean I, 17), il ne se contente pas de *vivifier* son Eglise du dedans, il veut encore la *diriger* du dehors. Dans la loi ancienne, observe saint Thomas, le législateur et le prêtre, Moïse et Aaron, restaient distincts, mais dans la loi nouvelle ils s'unissent en Jésus « fontaine de toutes grâces, et c'est pourquoi il est dit, en Isaïe : *Le Seigneur est notre juge, le Seigneur est notre législateur, le Seigneur est notre ROI ; c'est lui qui viendra pour nous SAUVER.* » III, qu. 22, a. 1, ad 3.

(Mt., v, 28); « Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite... » (Mt., vii, 13). Voilà donc le rôle du Christ-Roi. En vertu de sa royauté spirituelle¹, il déclare non seulement les choses à faire, mais encore les choses à croire, ce qui, venant d'une principauté politique, serait intolérable; et il déclare non seulement des choses simples et naturelles, mais des choses folles et surnaturelles: la Trinité, l'Incarnation rédemptrice, l'Eucharistie, la pauvreté, l'obéissance, la pureté: « Je te loue, Père, Seigneur du ciel et de la terre, pour avoir caché ces choses aux sages et aux habiles, et pour les avoir révélées aux petits » (Mt., xi, 25).

2. A ce sacerdoce et à cette royauté du Christ, l'Eglise ne va-t-elle point participer ?

a) Par son sacerdoce, le Christ est le Sauveur, le Rédempteur de tous les hommes. Dès les jours de sa chair, toutes les grâces de salut, sortant du sein de Dieu, se réunissent dans son cœur avant de se diviser pour porter secours à tous les hommes, à ceux qui sont étrangers et habitent chez les Gentils, et à ceux qui vivent tout près de lui. Car le Christ agira de deux façons: à distance seulement, sur ceux qui sont au loin; et par contact sensible sur ceux qui sont proches. Son action à distance sera admirable: elle aura pour fin normale de préparer les voies aux grâces d'incorporation et, ultérieurement, de les conserver dans les âmes; et pour fin exceptionnelle de suppléer dans une certaine mesure à leur absence. Mais son action *par contact* le sera davantage encore: c'est par elle qu'il fera don aux hommes de ces grâces d'incorporation, qui les conformeront à lui de la manière la plus parfaite, la plus merveilleuse, la plus intime, et qui auront pour type la grâce donnée au « disciple que Jésus aimait » lorsqu'il « reposa sur sa poitrine ».

Et voici la grande question qui se pose maintenant pour nous: Est-ce que ce contact sensible du Sauveur avec les hommes va se rompre au jour de l'Ascension ? est-ce que l'action par contact, avec les privilèges encore inconnus qu'elle apportait au monde, va disparaître et céder toute la place à la seule action à distance ?

Nous connaissons la réponse. En quittant la terre, le Sauveur, le Prêtre par excellence y a laissé une hiérarchie visible, douée d'un pouvoir sacramentel, qui est une *participation ministérielle de son pouvoir sacerdotal*, avec laquelle les fidèles peuvent avoir un contact sensible, et dont il se sert du haut des cieux comme d'un instrument, pour répandre dans leurs cœurs

¹ On pourra distinguer trois royautés dans le Christ: l'une divine, l'autre spirituelle, la troisième temporelle. La seconde, la seule à laquelle participe l'Eglise, est la seule qui doive nous retenir ici. Voir à la fin la note sur: *Les trois royautés du Christ*. — Nous essayons de définir ici la raison précise de la royauté du Christ, pour autant qu'elle se distingue de son sacerdoce. Mais il va de soi qu'on pourra donner à la fête du Christ-Roi un sens plus étendu. On pourra par exemple opposer le règne de l'Amour (voilà le royaume de Dieu) au règne de la Justice qui punit; distinguer le royaume de l'innocence, du royaume crucifié de la rédemption; décrire la préparation, la fondation, les destinées de ce royaume crucifié. C'est tout cela qui est évoqué dans la liturgie de la fête du Christ-Roi.

les grâces sacramentelles, les grâces chrétiennes parfaites, les grâces formatrices de l'Eglise qui est son corps.

b) Tout pareillement, le Christ est par sa royauté le Docteur, le Maître de tous les hommes. Dès les jours de sa chair, toutes les grâces de lumière, sortant de la divinité, se réunissent en son intelligence avant de se répandre sur tous les hommes pour les éclairer et les illuminer, qu'ils vivent dispersés jusqu'aux confins de la terre où qu'ils vivent tout près de lui. Car, ici encore, le Christ agira de deux manières : il enseignera à distance seulement ceux qui sont au loin ; et il enseignera en outre par contact sensible ceux qui sont proches. Son enseignement à distance aura pour fin normale de préparer les esprits à recevoir la révélation plénière, explicite et, ultérieurement, de la raviver dans les intelligences ; et pour fin exceptionnelle de suppléer dans une certaine mesure à son absence en éclairant la route vers le salut. Pourtant, c'est dans un enseignement donné *par contact* que l'Evangile est annoncé aux hommes : « Beaucoup de prophètes et de justes ont désiré... entendre les choses que vous entendez et ne les ont pas entendues » (Mt., XIII, 17) ; « Comment croiraient-ils en celui qu'ils n'ont pas entendu ? et comment entendraient-ils, si personne ne prêche ? et comment prêcherait-on si l'on n'était envoyé ? » (Rom., X, 14-15).

De nouveau, la grande question se pose pour nous : Est-ce que ce contact par la parole sensible, par la parole vivante, va s'interrompre au jour de l'Ascension ? est-ce que le Christ, après une prédication de trois ans, va cesser désormais d'enseigner extérieurement la vérité ?

La réponse, il l'a donnée lui-même quand il a envoyé les Onze jusqu'aux extrémités de la terre et jusqu'à la fin des temps, leur promettant son assistance pour enseigner tout ce qu'il leur avait révélé, et leur communiquant de ce fait un pouvoir juridictionnel de nature toute particulière, qui est une participation ministérielle de son pouvoir royal ¹.

2. Tandis que le pouvoir sacramental est « pur instrument », le pouvoir juridictionnel est « cause seconde ».

1. Jésus est Prêtre comme personne n'est prêtre. Il n'y a qu'un sacrifice rédempteur, le sien ; il n'y a qu'une fontaine de grâce, son cœur transpercé. Dans la ligne du pouvoir sacerdotal, du pouvoir qui obtient et qui dispense la grâce, il n'y aura pas dans toute l'Eglise d'autre tête, d'autre chef, d'autre principe, d'autre cause que lui ².

Quand les jours de sa présence visible parmi nous seront accomplis,

¹ Le protestantisme, dont un procédé essentiel consiste à opposer quand il faudrait *subordonner*, ne manquera naturellement pas d'instituer un conflit entre le pouvoir royal du Christ et le pouvoir ministériel : « Le dogme catholique romain de l'infaillibilité du pape met en question la royauté du Christ de telle façon qu'il ne m'est plus possible de reconnaître l'Eglise là où ce dogme a force de loi. » Karl BARTH, *Credo*, Paris, 1935, p. 241.

² Saint THOMAS, III, qu. 8, a. 6 ; qu. 64, a. 4, ad 3.

il ne voudra rien abandonner de son rôle. Et il ne voudra pas non plus nous priver de son contact sanctificateur. Il se servira pour cela de prêtres mortels qui continueront d'exercer les actes du culte chrétien: à la manière d'un artisan employant des outils qui seront sans cesse à renouveler. Mais c'est lui-même qui, par eux, continuera de nous rendre présente l'intercession sacrificielle de la Croix, c'est lui-même qui, par eux, nous baptisera, ou par eux nous absoudra. Son action sacerdotale et sanctificatrice s'exercera indépendamment de leurs dispositions morales de sainteté ou d'indignité, d'une manière infaillible, car l'instrument agit non selon sa vertu propre mais selon la vertu de celui qui l'utilise. Les ministres des sacrements et les sacrements eux-mêmes ne sont pas autre chose, en effet, que de *purs instruments extérieurs*, de simples transmetteurs de motions qui viennent de son Cœur à lui, et qui, dans les âmes préparées, éclosent en grâces.

Le sacerdoce du Christ n'est ainsi participé dans l'Eglise que d'une manière purement instrumentale.

2. Il n'en sera pas tout à fait de même de sa royauté. Nous venons de dire: Jésus est Prêtre comme personne n'est prêtre. Il faut dire encore: Jésus est Roi comme personne n'est roi. Il peut commander aux anges et aux hommes. Dieu « l'a ressuscité des morts et l'a fait asseoir à sa droite dans les cieux, au-dessus de toute principauté, puissance, vertu, domination, de tout nom qui se puisse nommer, non seulement dans ce siècle, mais aussi dans le siècle à venir. Il a tout mis sous ses pieds et il l'a donné comme chef incomparable à l'Eglise qui est son corps » (Ephés., I, 20-23). Il dit lui-même: « Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre » (Mt., xxviii, 18). Lors de la Transfiguration, une voix qui vient de la nuée demande qu'on lui obéisse: « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui je me suis complu: écoutez-le » (Mt., xvii, 5). Il a autorité pour dire infailliblement toutes les choses à croire et toutes les choses à faire: « Je suis la lumière du monde, celui qui me suit ne marchera pas dans les ténèbres » (Jean, viii, 12). Il règne par sa propre vertu, non par une délégation; et son royaume c'est l'Eglise non seulement d'une contrée, mais de toutes contrées, non seulement d'un temps, mais de tous les temps, non seulement militante, mais encore souffrante et triomphante.

La royauté universelle qu'il possède en source, *Jésus ne cessera pas, non plus, de l'exercer efficacement du haut des cieux* où il sied à la droite du Père. Néanmoins, pour ne pas retirer aux hommes le secours que leur avait apporté son enseignement extérieur et vivant, il leur laissera, par miséricorde, un pouvoir visible, autorisé, qui pourra continuer de parler en son nom, le pouvoir de juridiction. Le Père avait dit: « Celui-ci est mon Fils élu: écoutez-le » (Luc, ix, 35); Jésus dira à son tour: « Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous rejette, me rejette; or, celui qui me rejette rejette Celui qui m'a envoyé » (Luc, x, 16). Sa royauté sera donc participée. Autrement cependant que son sacerdoce.

Forcer en quelque sorte les portes de l'âme pour y verser la grâce, cela n'est possible qu'à Dieu, et les créatures ne peuvent alors être utilisées par

lui qu'à titre de purs instruments, en vue de fins qui les dépassent de toute façon. Mais proposer du dehors aux intelligences un message spéculatif ou pratique même d'origine divine, est une œuvre qui apparaît plus *connatuelle aux hommes, et où ils peuvent prendre une plus large part d'initiative*. « L'influx intérieur de la grâce », remarque, en effet, saint Thomas¹, ne peut être transmis que par des instruments et, dans cette ligne, le Christ seul peut être tête de l'Eglise: comme Dieu sans doute, et même comme homme, en ce sens qu'il possède en lui, d'une manière parfaite, toutes les grâces qu'à titre d'instrument de la toute puissance divine il communique aux autres hommes. Au contraire, le « gouvernement extérieur de l'Eglise », l'« autorité » sur l'Eglise, le « pouvoir pastoral » sur l'Eglise, la dignité de « fondement » de l'Eglise, tout cela peut être communiqué à d'autres que le Christ. Ils pourront, eux aussi, être appelés têtes de l'Eglise, mais en un sens différent du Christ. Pour le Christ, il est tête et fondement de l'Eglise d'une manière unique, en qualité de principe, ou, si l'on veut, universellement et par sa vertu propre. Pour eux, ils seront têtes et fondements d'une manière dépendante et secondaire: c'est-à-dire non universellement mais quant à la seule Eglise engagée dans l'histoire, et encore pour quelques années comme le pape, ou pour une petite région comme les évêques; non par leur propre vertu, mais en qualité d'ambassadeurs du Christ: « Nous sommes en ambassade au nom du Christ; puisque c'est Dieu qui exhorte par nous » (II Cor., v, 20). Etre « tête » de l'Eglise, être « pasteur », être « chef », cela convient d'abord bien sûr à Jésus (Jean, x, 11), et encore à ses apôtres et à leurs successeurs (Jean, xxi, 17; Act., xx, 28; Hébr., xiii, 17). Etre « fondement » de l'Eglise, cela aussi convient à Jésus (I Cor., iii, 11) et à ses apôtres (Mt., xvi, 18; Ephés., ii, 20; Apoc., xxi, 14). Mais à Jésus comme ayant l'autorité principale et universelle, et aux apôtres comme ayant une autorité secondaire et limitée. Les hérésies ne pourront ôter de l'Ecriture ces évidences.

Les dépositaires de la juridiction agiront, en conséquence, plutôt comme des *causes secondes* que comme de purs transmetteurs. Ils seront, à ce titre, principes d'initiatives et de responsabilités². La rançon d'un tel privilège laissé aux hommes, sera que, dans la mesure même où s'accroît

¹ III, qu. 8, a 6; et ad 3.

² Il faut diviser la cause efficiente en *cause instrumentale* et en *cause principale*: la cause principale se subdivise en cause *première* et cause *seconde*. La cause seconde et l'instrument ont ceci de commun qu'ils n'agissent que sous la motion d'un agent supérieur. Mais la motion de l'agent supérieur ne sert qu'à ébranler la cause seconde qui passe ensuite d'elle-même à l'acte et produit un effet du même ordre qu'elle; c'est ainsi que nos facultés sont mues à l'exercice, notre intelligence à comprendre, notre volonté à vouloir. Au contraire, la motion de l'agent supérieur étant non point assimilée et élaborée, mais simplement transmise par l'instrument, aboutit à un effet toujours meilleur que l'instrument et conforme au dessein de l'agent supérieur: le chant d'un violon est ce que veut non le violon, mais l'artiste. « Causa secunda principalis et instrumentum indigent motione superioris ad agendum, sed in causa instrumentali esse motam est causa praecisa agendi; in causa vero principalis est *concausa*, vel *conditio requisita*. » JEAN DE SAINT-THOMAS, *Cursus philos.*, I, qu. 26, a. 1; édit. Vivès, t. II, p. 439.

l'importance de leur rôle, la faillibilité menacera d'entrer dans le gouvernement de l'Eglise. Aussi, pour que l'Eglise soit par eux dirigée et non point égarée, pour qu'elle demeure le sel de la terre, pour qu'elle ne se dissolve pas dans le monde, faudra-t-il le secours d'une providence particulière, d'un don prophétique, d'une *assistance* du Christ: « Allez donc, enseignez toutes les nations... Apprenez-leur à pratiquer tout ce que je vous ai commandé. *Et voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation du siècle* » (Mt., fin).

Le Christ est tête, chef, fondement de l'Eglise comme Prêtre et comme Roi. Comme Prêtre, il est tout cela à l'exclusion des autres, et les hommes ne sont jamais ici que des instruments, de simples transmetteurs. Comme Roi, il est tout cela en participation avec d'autres dont il fait par amour ses associés; mais chez lui c'est un titre premier, universel, permanent; chez les autres c'est un titre dérivé, restreint, temporaire.

3. *Nécessité de distinguer deux juridictions, l'une extraordinaire. l'autre permanente.*

La royauté spirituelle que Jésus a donnée en participation aux apôtres et à leurs successeurs peut s'appeler autorité apostolique, pouvoir pastoral, pouvoir de juridiction. Elle a pris simultanément, tout au début de l'Eglise, deux formes: une forme extraordinaire, temporaire, et une forme ordinaire, permanente.

1. Pourquoi cette double forme ?

Jésus, qui s'est livré pour son Eglise, a voulu la fonder de ses mains. Comme il lui a donné lui-même directement les sacrements qui la vivifient, il a établi lui-même directement *le statut fondamental et durable* suivant lequel elle aurait à régir par lui, et à conduire vers lui, les âmes. Voilà le pouvoir de juridiction permanente.

Mais cette Eglise dont les parties essentielles sont l'œuvre directe du Christ, il fallait qu'elle fût comme lancée dans le monde, *il fallait lui donner une première impulsion*, un premier élan qui la porterait jusqu'à la fin des âges. Jésus a voulu que cet élan sortît d'elle-même, qu'il lui vînt de ses premiers chefs. C'est un principe général, dont les vérifications sont admirables, que les générateurs de la vie lui transmettent la vertu première qui en commande concrètement tout le rythme ultérieur. L'homme de génie qui fonde une science, un art, une civilisation, leur transmet du même coup une impulsion qui les soutiendra parfois pendant des siècles. Jésus n'a pas moins fait pour son Eglise. Les premiers qui eurent à la porter parmi les nations furent animés d'un souffle assez puissant pour lui communiquer le rythme et l'orientation qu'elle conserverait au cours de tous les siècles. Qui n'admire, en effet, l'influence sur les esprits d'un saint Jean et d'un saint Paul: les plus grands génies se sont nourris d'eux, un Augustin au temps de

l'empire, un Thomas d'Aquin au moyen âge; aujourd'hui ils rayonnent comme au premier matin; et leur vertu façonnera les chrétientés à paraître. En ce sens, il faut reconnaître qu'ils ont été associés à Jésus pour fonder l'Eglise. Voilà l'origine du pouvoir de juridiction extraordinaire.

2. Cette distinction entre juridiction extraordinaire et juridiction permanente, dont nous essayons de donner la raison explicative, est manifestée à tous les yeux par un double fait. D'une part il apparaît comme absolument certain que les apôtres ont possédé des pouvoirs privilégiés qui devaient s'éteindre après eux: pouvoir par exemple de communiquer de nouvelles révélations ou d'écrire des livres inspirés. D'autre part, il apparaît comme absolument certain que les apôtres ont été les premiers dépositaires d'un pouvoir d'enseigner les nations qui devait passer à leurs successeurs et se perpétuer jusqu'à la fin des temps.

La juridiction extraordinaire est fréquemment nommée par les théologiens *apostolat*, ce mot recevant alors une acception technique et restreinte. La juridiction permanente pourrait s'appeler *pontificat* ou *pastorat*¹; elle comportera deux degrés: le pontificat souverain ou papauté, le pontificat dépendant ou épiscopat.

L'apostolat et le pontificat se distingueront donc d'abord par leur *fin*, le premier étant nécessaire à la fondation, le second à la conservation de l'Eglise. L'apostolat et le pontificat se distingueront en outre, on peut le prévoir et nous aurons à le dire, par la forme différente que prendra le *secours* divin promis par Jésus à ses envoyés dans le monde.

3. Malgré cela, ils ont été, pour un temps, réunis sur les mêmes têtes.

Le *pontificat*, qui est permanent, et l'*apostolat*, qui est temporaire, ont été, en effet, l'un et l'autre, conférés directement par Jésus à ses disciples.

A Pierre, Jésus a donné le pontificat suprême, le pastoral suprême sur toutes les brebis chrétiennes, en un mot la papauté. De Pierre, où il résidait sous sa forme suprême, le pontificat avait, normalement, à redescendre dans le corps de l'Eglise sous une forme dérivée, celle de l'épiscopat. Pourtant il arrive parfois que Dieu, anticipant sur les lois qu'il a posées, produise d'une manière subite et exceptionnelle ce que le cours régulier des choses devrait amener par une conséquence normale². Ainsi Jésus en a-t-il usé avec les apôtres. Le pouvoir épiscopal de juridiction, qui normalement aurait dû descendre à eux de Pierre dont ils étaient les brebis, Jésus, anticipant, pour une fois, sur les lois qu'il donnait à son Eglise, a voulu le leur conférer directement, en même temps d'ailleurs que le pouvoir épiscopal d'ordre. C'est directement, en effet, et non en passant par Pierre, que Jésus transmet aux Douze l'apostolat — « Il arriva en ces jours-là qu'il

¹ Au sens large, le pouvoir pastoral comprend l'apostolat et le pontificat. Au sens restreint, il signifiera le pontificat seulement.

² C'est le cas, par exemple, lorsqu'une guérison, qui pourrait se produire toute seule, mais d'une manière progressive, est causée instantanément.

sortit dans la direction de la montagne pour prier, et il passa la nuit à prier Dieu, et lorsqu'il fit jour il appela ses disciples, et en ayant choisi douze parmi eux, il les nomma apôtres » (Luc, vi, 12-13) — ; or, cet apostolat entraînait nécessairement, du moins comme devant être exercés plus tard, à la fois le pouvoir épiscopal d'ordre et le pouvoir épiscopal de juridiction.

Ainsi donc, Jésus a transmis directement à Pierre le pontificat suprême ou papauté, et aux autres apôtres le pontificat dépendant ou épiscopat. Et, en plus, il a transmis directement aux Douze le privilège de l'apostolat. Aux premiers jours de l'Eglise, au lendemain de Pentecôte, la juridiction *permanente* existait par conséquent tout entière, mais elle était comme recouverte, comme doublée, par la juridiction *extraordinaire* ; à la manière un peu dont la fleur, déjà préformée, reste protégée et voilée pour un temps par l'enveloppe de son calice.

Tous les Douze avaient l'apostolat, voilà leur privilège incommunicable. En outre, Pierre avait la papauté, et les autres l'épiscopat, voilà leur dignité communicable¹. Saint Jean, saint Jacques et saint Paul, par exemple, considérés comme apôtres, c'est-à-dire comme ayant pouvoir sur l'Eglise universelle pour la fonder, ne pouvaient avoir de successeurs ; car l'Eglise ne se fonde pas deux fois. Considérés comme évêques, c'est-à-dire comme possédant simplement la plénitude du pouvoir d'ordre et, dans la dépendance de Pierre, la juridiction sur une portion particulière de l'Eglise, ils pouvaient, au contraire, avoir des successeurs. Mais on voit bien que ces successeurs, du jour où ils voudront se séparer de Pierre, alors même qu'ils garderaient, par la voie de la transmission sacramentelle, la plénitude du pouvoir d'ordre, perdront aussitôt la seule juridiction que pouvaient leur communiquer les apôtres — c'est-à-dire la juridiction qui s'exerce en dépendance de la juridiction de Pierre —, et sous cet aspect précis, il leur servira de peu d'occuper un siège jadis fondé par les apôtres, ou d'être, en vertu d'une simple continuité historique, des successeurs d'apôtres.

4. Qui a pénétré cette distinction entre juridiction extraordinaire et juridiction permanente accordera sans aucune peine des passages de l'Ecriture qui sans elle sembleraient contradictoires.

Par exemple, l'Ecriture représente la mission des apôtres comme extraordinaire, temporaire, mais aussi comme permanente, durable. Elle est *extraordinaire*, car a) les apôtres pourront et devront parler comme témoins oculaires de la vie et de la résurrection de Jésus : « Il faut donc, dit saint Pierre avant l'élection de Mathias, que, parmi les hommes qui nous ont accompagnés tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu avec nous, à partir du baptême de Jean, jusqu'au jour où il a été enlevé du milieu de nous,

¹ Jean XXII a condamné, le 23 octobre 1327, la proposition de Marsile de Padoue et de Jean de Jandun affirmant l'égalité universelle de Pierre et des autres apôtres : « Le bienheureux apôtre Pierre n'a pas eu plus d'autorité que les autres apôtres, et n'a pas été leur chef. Le Christ n'a pas laissé de chef à son Eglise et n'a choisi personne pour son vicaire. » Denz., n° 496.

il y en ait un qui devienne avec nous témoin de sa résurrection » (Act., I, 21-22); c'est comme « témoins oculaires de sa majesté » que Pierre et les apôtres ont fait connaître la puissance et l'avènement de Jésus-Christ, qui « reçut honneur et gloire de Dieu le Père, lorsque de la gloire magnifique une voix se fit entendre, disant: *Celui-ci est mon fils bien-aimé en qui je me suis complu*; et nous, nous entendîmes cette voix venue du ciel quand nous étions avec lui sur la montagne sainte » (II Pierre, I, 17-18); et saint Jean écrira: « Ce qui était dès le commencement, ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé et ce que nos mains ont touché du Verbe de vie... nous vous l'annonçons » (I Jean, I, 1); b) en outre, dans l'Écriture, les apôtres seuls sont appelés, avec Jésus, les fondements de l'Eglise: vous êtes « édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, dont le Christ Jésus est la pierre angulaire » (Ephés., II, 20); « Le mur de la ville a douze fondements, et sur eux douze noms, ceux des douze apôtres de l'Agneau » (Apoc., XXI, 14). Et cependant, la mission des apôtres est *permanente*, car ils devront exercer des charges destinées à durer toujours. Cela est vrai tant des apôtres pris collectivement: « Allez, enseignez toutes les nations... Et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du siècle » (Mt., XXVIII, fin); que de Pierre, choisi parmi eux pour paître visiblement les brebis du Christ (Jean, XXI, 17). Si l'on admet, chez les apôtres, une double juridiction, tout s'explique.

Autre exemple. L'Écriture nous représente Pierre à la fois comme supérieur et comme égal aux autres apôtres. Supérieur, puisqu'il doit paître toutes les brebis du troupeau. Egal, puisque Paul, à Antioche, lui résiste en face (Gal., II, 11). Cette difficulté se dénoue aisément par la précédente distinction: Pierre est supérieur aux autres apôtres sur le plan de la juridiction permanente, du pontificat; il est égal aux autres apôtres sur le plan de la juridiction extraordinaire, de l'apostolat. Saint Thomas d'Aquin l'a remarqué avec pénétration: comme c'est devant tout le monde que Paul résiste à Pierre, il n'agit pas alors en vertu de la simple correction fraternelle, qui peut se faire de l'inférieur au supérieur. mais qui demande le secret, et « il ne l'aurait pas fait s'il n'avait été, sous un aspect, son égal dans la défense de la foi, *nisi aliquo modo par esset quantum ad fidei defensionem* »¹. Notons-le d'ailleurs ici, si les Douze sont

¹ SAINT THOMAS, II-II, qu. 33, a 4, ad 2. — Cf: « Apostolus fuit par Petro in executione auctoritatis, non in auctoritate regiminis. » *Comment. ad Galatas* cap. II, lect. 3. Cette dernière distinction de saint Thomas est expliquée aux chapitres III et IV, que nous venons de résumer, de l'opuscule *De comparatione auctoritatis papae et concilii*, que le cardinal Cajetan écrivit à la veille même de la Réforme. Il y établit que « les apôtres peuvent être considérés comme apôtres, et tous alors sont égaux; et comme brebis du Christ, privées ici-bas de sa présence visible: Pierre seul alors est pasteur, les autres apôtres sont des brebis qui lui sont confiées ». — Même doctrine chez Jean de Saint-Thomas. Les apôtres, dit-il, ont également le pouvoir extraordinaire et délégué de l'apostolat, concernant la fondation, le devenir de l'Eglise; ils ont inégalement le pouvoir ordinaire de gouverner l'Eglise, reposant sur le pouvoir d'ordre et concernant le maintien de l'Eglise. II-II, qu. 1; disp. 1, a. 3, n° 12 et 22, t. VII, p. 181 et 187. — Il va de soi que le débat qui met aux prises Pierre et Paul à Antioche (Gal., II, 11), porte non sur un point de foi (Paul n'apporte pas un autre Evangile que celui des apôtres, Gal., II, 2), mais sur l'opportunité d'une application pratique (Paul lui-même, en d'autres circonstances, fait, tout comme

égaux dans l'apostolat, rien n'empêche que l'un quelconque d'entre eux puisse, par quelque particulière prérogative, se distinguer des autres: saint Augustin relève, par exemple, que Paul a reçu son apostolat du Christ ressuscité et glorieux; les autres apôtres, du Christ mortel¹; en signe de quoi, remarquera saint Thomas, c'est Paul qui, dans les bulles des papes, est figuré à droite et Pierre à gauche².

II. La juridiction extraordinaire ou apostolat.

Les apôtres sont au principe, au fondement de l'Eglise, d'abord en ce sens qu'ils ont reçu directement du Christ, par qui ils ont été choisis, le privilège de lui transmettre les moyens de salut qu'elle devra désormais mettre en œuvre jusqu'à la fin des temps. C'est en quoi consiste leur *juridiction extraordinaire*, leur pouvoir spirituel d'apostolat dont nous avons ici à parler (1). Mais les apôtres sont au principe, au fondement de l'Eglise, en ce sens, plus mystérieux encore, qu'ils ont reçu de Dieu un zèle si brûlant, si communicatif, qu'il fera sentir ses effets dans les cœurs des fidèles jusqu'à la fin des temps et marquera de son empreinte toute la charité de l'Eglise: nous dirons aussi tout de suite au moins quelques mots de cette *sainteté des apôtres* (2).

1. Les pouvoirs spirituels de l'apostolat.

L'apostolat comporte la promulgation de certains sacrements, une connaissance et une manifestation prophétiques exceptionnelles de la révélation, un pouvoir extraordinaire de fonder des Eglises particulières, enfin le don des miracles.

a) Promulgation de certains sacrements.

Pour ce qui est des sacrements, qui sont des instruments de la grâce, l'Auteur de la grâce aura seul le pouvoir premier de les instituer; c'est donc comme Dieu que le Christ possédait, sur les sacrements, ce pouvoir radical et incommunicable, appelé par saint Thomas « *potestas auctoritatis* ».

Pierre, des concessions aux judaïsants, par exemple quand il circoncit Timothée, Act., XVI, 3). L'erreur de Pierre, dit Tertullien, est dans sa manière d'agir, non dans son enseignement, *conversionis fuit vitium, non praedicationis* (*De praescript.*, XXIII, 10). Ce débat nous instruit: il nous oblige à distinguer, à propos de Pierre lui-même, l'*infaillibilité*, qu'il possède, de l'*impeccabilité*, qu'il ne possède pas. Jésus déjà n'avait parlé des privilèges qu'il réservait à Pierre qu'en lui reprochant, prédisant ou rappelant ses défaillances (Mt., XVI, 23; Luc, XXII, 34, Jean, XXI, 17). Mais l'erreur de conduite de Pierre pouvait troubler la foi des chrétiens, et c'est pourquoi Paul lui résiste en face.

¹ *Retract.*, lib. I, cap. XXIV, n° 1.

² *Comment. ad Galatas*, cap. I, lect. 1.

Mais il avait, même comme homme, un pouvoir dérivé d'instituer les sacrements et de fonder l'Eglise, « potestas excellentiae »¹. Il ne le communiquera pas, même aux apôtres. Il en usera lui seul. Il instituera lui-même tous les sacrements². Les apôtres seront envoyés non pour fonder, chacun selon son initiative, quelque Eglise divine — beaucoup de solutions eussent été, en effet, possibles — mais uniquement pour finir d'achever et pour planter l'Eglise de leur Maître.

Le Christ a tenu non seulement à instituer seul les sacrements. Il a voulu, en outre, promulguer lui-même ceux d'entre eux qui seraient d'une plus grande difficulté à recevoir et qui étonneraient davantage notre foi: le baptême, l'eucharistie, l'ordre, la pénitence. Il va jusqu'à les annoncer d'avance, il insiste par exemple pour faire entendre à Nicodème que le baptême sera une naissance nouvelle, aux Juifs de Capharnaüm que sa chair sera vraiment une nourriture et son sang vraiment un breuvage.

Cependant, le Christ a laissé aux apôtres le soin de *promulguer*, c'est-à-dire de notifier avec autorité, de rendre obligatoires *les autres sacrements*. C'est ainsi que la confirmation ne nous est pleinement connue que par les Actes des Apôtres (VIII, 17 et XIX, 6), l'extrême-onction par l'épître de saint Jacques (v, 14), la dignité du mariage par celle de saint Paul aux Ephésiens (v, 21)³.

b) Connaissance prophétique exceptionnelle de la révélation.

1. Les apôtres, qui n'ont pas eu à instituer d'autres sacrements que ceux que le Christ avait institués, n'ont pas eu non plus à prêcher une autre lumière de foi que celle que le Christ avait apportée au monde, et qui d'ailleurs avait pour fin non d'abolir mais d'accomplir les révélations faites jusqu'alors au peuple de Dieu. Mais la foi annoncée par Jésus, les apôtres l'ont pénétrée plus que ne pouvaient le faire les patriarches et les prophètes qui les avaient précédés. « Vous pouvez, écrit saint Paul aux Ephésiens, reconnaître l'intelligence que j'ai du mystère du Christ, qui, en d'autres générations, n'a pas été notifié aux enfants des hommes comme il a été maintenant révélé à ses saints apôtres et prophètes dans l'Esprit... Oui, à moi le plus infime de tous les saints fut donnée cette grâce d'annoncer aux nations la richesse insondable du Christ, et de mettre en lumière quelle est l'é-

¹ III, qu. 64, a. 4.

² Denz., n° 844, 996, 2088. Le Christ a institué les principaux sacrements, comme le baptême et l'eucharistie, dans le détail « in individuo ». Quant aux autres sacrements, il a pu les instituer d'une manière plus générale, laissant à l'Eglise une certaine latitude pour déterminer plus concrètement, et pour modifier éventuellement au cours des âges, le choix d'une matière et d'une forme tout à fait particulière.

³ Saint THOMAS, III, qu. 64, a. 1, 2, 3; *Suppl.*, qu. 29, a. 3. Le concile de Trente définit que le sacrement d'extrême onction a été « promulgué par l'apôtre saint Jacques » (Denz., n° 926) et que, comme l'indique saint Paul, le Christ a mérité, par sa passion, la grâce qui sanctifie les époux (Denz., n° 969).

conomie du mystère, caché dès l'éternité de Dieu, le Créateur de toutes choses » (III, 4 et 8). Et c'est pourquoi les apôtres ont pu être chargés de *révéler au monde des vérités nouvelles*, lesquelles loin certes de heurter et de contredire la foi ancienne, venaient l'expliquer et l'approfondir, mais qui jusqu'alors étaient restées secrètes et inouïes¹.

2. Mais cette connaissance des apôtres, supérieure à celle de toutes les générations du passé, ne sera-t-elle plus offerte à personne dans l'avenir ? Non. Les théologiens expliqueront que les apôtres ont connu l'économie de la loi de grâce, comme des maîtres qui auraient à enseigner tous les âges, et que la science qu'ils ont eue ne pourra *jamais être dépassée*, ni même égalée. En effet, sauf dans l'ordre de la cause matérielle, où c'est le contraire qui est vrai, les principes des choses sont meilleurs que les choses. Abraham, par exemple, qui reçut la Promesse a bien connu la Promesse, Moïse qui reçut la Loi a bien connu la Loi, et les apôtres qui reçurent le mystère du Christ ont bien connu le mystère du Christ. C'est une illusion qui fut, au II^e siècle, celle des Montanistes, mais qui périodiquement se reforme dans l'histoire, de reporter sur d'autres que les apôtres, la pleine et définitive manifestation de l'Esprit promis par Jésus. L'abbé Joachim, qui était cistercien, la reportait sur saint Benoît, le frère Pierre-Jean, qui était franciscain, la reportait sur saint François. La Réforme connut d'autres prophètes et le modernisme a les siens qui annoncent par exemple que la foi chrétienne véritable peut s'affranchir de tout rite sacramentel et de toute formule dogmatique. Ici et là c'est toujours la même tentation, sauf qu'aujourd'hui le nombre des prophètes semble aller croissant, chacun s'efforçant d'illustrer par l'Evangile le « message » qu'il a mission de « délivrer » au monde. Mais, disait saint Thomas, ce sont là des vanités². Car Jésus, une fois pour toutes, s'est choisi des apôtres. « Il leur ouvrit l'esprit pour comprendre les Ecritures » (Luc, xxiv, 45). « Je ne vous appelle plus des serviteurs, parce que le serviteur ne sait pas ce que fait son maître ; *mais je vous ai appelés amis, parce que je vous ai fait connaître tout ce que j'ai entendu de mon Père* » (Jean, xv, 15). Il leur dit aussi : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, que vous n'êtes pas en état maintenant de porter ; *mais quand il sera venu, lui, l'Esprit de vérité, il vous guidera vers la vérité tout entière*, car il ne parlera pas de lui-même, mais il redira tout ce qu'il entendra, et il vous fera connaître les choses futures » (Jean, xvi, 12-13)³. Puis, avant

¹ « Licet prophetis ea quae Deus factururus erat circa salutem humani generis, in generali revelaverit, quaedam tamen specialia apostoli, circa hoc, cognoverunt, quae prophetae non cognoverant. » Saint THOMAS, I, qu. 57, a. 5, ad 3. « Quaedam explicitè cognita sunt a posterioribus, quae a prioribus non cognoscebantur explicitè. » Ibid., II-II, qu. 1, a. 7.

² I-II, qu. 106, a. 4, ad 2.

³ Jésus avait dit aussi : « Le Paraclet, l'Esprit saint que mon Père enverra en mon nom, celui-là vous enseignera tout, et vous fera vous ressouvenir de tout ce que je vous ai dit » (Jean XIV, 26). Ce texte, comme ceux que nous venons de citer, peut s'entendre de deux manières : 1° soit, comme nous le faisons ici, d'un enseignement de l'Esprit concernant les apôtres en tant que dépositaires de la juridiction *extraordinaire*. L'Esprit leur enseignera des vérités qu'on

l'Ascension: « Pour vous, sous peu de jours, vous serez baptisés dans l'Esprit saint » (Actes, 1, 5). Or, dix jours après l'Ascension, comme ils étaient au Cénacle, le Saint-Esprit vint sur eux, comme il ne devait plus venir sur personne.

L'avenir leur fut alors découvert — qu'on pense aux vues de l'Apocalypse sur les destinées de l'Eglise, de l'épître aux Romains sur le sort des Juifs. Pourtant ce ne fut pas, du moins ordinairement, pour le détail des *événements contingents*. Ceux, à qui Jésus avait dit: « Allez, enseignez toutes les nations », ne pouvaient certes ignorer que l'Evangile dût être annoncé aux Gentils, ou que, après la mort du Christ, les observances légales fussent virtuellement périmées; et néanmoins, nous voyons Pierre hésiter au moment d'agréger à l'Eglise les premiers païens, ou de répudier publiquement les observances mosaïques. Ils ne pouvaient ignorer non plus que Jésus ferait durer son Eglise « jusqu'à la consommation du siècle », mais ils ne connaissaient « ni les temps ni les moments que le Père avait fixés dans sa puissance », cette date n'étant pas comprise dans le lot des choses que le Fils de l'homme devait annoncer au monde¹. Mais pour tout ce qui touche à la *substance* des mystères de la foi, l'Esprit le leur découvrit pleinement². Il a donc fallu qu'ils connussent la révélation divine non point, comme nous, par une multitude de concepts humains, mais par une lumière prophétique divine, capable d'illuminer à la fois devant leur esprit toutes les vérités contenues dans cette révélation: connaissance de simple regard, plus riche et plus explicite que celle dont toute l'Eglise ultérieure jouira jamais jusqu'à la fin des temps³.

n'aurait pu, sans nouvelles révélations, dégager de la révélation faite par Jésus; 2° soit d'un enseignement de l'Esprit concernant les apôtres en tant que dépositaires de la juridiction *permanente*. L'Esprit saint alors apportera non plus de nouvelles révélations, mais une infaillible assistance pour proposer et pour expliciter, au cours des âges, le dépôt de la révélation chrétienne, lequel avait été confié intégralement (Denz., n° 1836) aux apôtres. Sur ces deux sens possibles, cf. par exemple, M.-J. LAGRANGE, O.P., *Evangile selon saint Jean*, Paris 1925, pp. 392, 420, 421. Le texte évangélique nous paraît autoriser à la fois ces deux interprétations, la seconde étant non pas étrangère à la première, mais subordonnée à elle et en continuité avec elle. L'assistance du Saint-Esprit pour manifester une nouvelle révélation, entraînera en effet l'assistance du Saint-Esprit pour protéger cette révélation. On pourrait citer d'autres exemples de textes offrant une pluralité de sens littéraux subordonnés les uns aux autres: c'est ainsi que le pouvoir de lier et de délier, donné à Pierre et aux autres apôtres, comportera plusieurs pouvoirs distincts, unis entre eux par des liens de dépendance. Rappelons le principe formulé par saint Thomas: « Le sens littéral étant le sens visé par l'auteur, et l'auteur de l'Ecriture sainte étant Dieu qui saisit toutes choses à la fois par son intelligence, il n'y a pas d'inconvénient, comme le remarque Augustin, à ce que, même selon le sens littéral, un texte unique de l'Ecriture sainte ait plusieurs significations. » III, qu. 1, a. 10.

¹ Si le Fils déclare aux apôtres qu'il ne sait pas l'heure et le jour de la fin du monde (Mc., XIII, 32), cela signifie qu'il n'est pas dans sa mission de les leur révéler (Act., I, 7). La parole de l'Evangile s'éclaire par celle des Actes, comme l'a bien montré Bossuet, *Méditations sur l'Evangile*, la dernière semaine du Sauveur, 78^e jour.

² « Docuit autem Spiritus sanctus apostolos omnem veritatem de his quae pertinent ad necessitatem salutis, scilicet de credendis et agendis. Non tamen docuit eos de omnibus futuris eventibus; hoc enim ad eos non pertinebat. » SAINT THOMAS, I-II, qu. 106, a. 4, ad 2.

³ « En leur qualité de maîtres suprêmes de la révélation plénière et définitive, et de fondements de l'Eglise jusqu'à la fin des siècles, les apôtres possèdent, suivant la théologie tradi-

La doctrine suivant laquelle les apôtres ont reçu en partage une connaissance parfaite de la révélation est l'une des premières de celles que les apologistes auront à défendre. Vers la fin du second siècle, aux gnostiques qui déjà accusaient les apôtres d'avoir « mêlé aux paroles du Sauveur des idées légalistes », saint Irénée répondait qu'« il n'est pas permis de dire que les apôtres ont prêché avant d'avoir une connaissance parfaite [de l'économie du salut], comme certains l'osent faire, qui se glorifient de les corriger. Car, quand notre Seigneur fut ressuscité des morts, quand ils furent revêtus de la force de l'Esprit saint venant d'en haut, ils furent comblés de tous les dons et ils reçurent la perfection de la connaissance; c'est alors qu'ils s'en allèrent jusqu'aux confins de la terre, répandant la bonne nouvelle de tous les biens que nous envoient Dieu, et annonçant aux hommes la paix du ciel. Tous et chacun, en effet, possédaient également l'Evangile de Dieu »¹. Aussi, « comme un riche dans une cassette » ont-ils pu déposer dans l'Eglise la plénitude de la vérité². Quelques années plus tard, Tertullien opposera la même doctrine aux gnostiques d'Afrique, qui prétendaient que les apôtres n'ont pas tout connu : « Quel homme sensé croira qu'ils aient ignoré quelque chose, ceux que le Christ établit comme maîtres, qui furent ses compagnons, ses disciples, ses intimes, ceux à qui il expliquait en privé toutes les obscurités, leur disant qu'il leur était donné de connaître des secrets qu'il n'était point permis au peuple de connaître... Il est vrai qu'il avait dit : *J'ai encore bien des choses à vous dire que vous ne pourriez supporter maintenant*. Mais en ajoutant : *Quand l'Esprit de vérité sera venu,*

donnelle, le privilège spécial d'avoir reçu, par une lumière infuse, une connaissance *explicite* de la révélation divine, connaissance supérieure à celle dont tous les théologiens et même l'Eglise entière jouissent ou jouiront jusqu'à la consommation des siècles. Tous les dogmes que l'Eglise a déjà définis ou définira à l'avenir, se trouvaient donc dans l'intelligence des apôtres, non pas d'une manière médiate, virtuelle ou implicite, mais d'une façon immédiate, formelle, explicite. La connaissance que les apôtres avaient du dépôt révélé n'était pas due, comme la nôtre, à des concepts partiels et humains qui contiennent de façon implicite et virtuelle un sens bien plus étendu que celui qu'ils expriment et exigent du temps et du travail pour que nous arrivions peu à peu à en dégager et en expliquer le contenu. Elle provenait d'une lumière *divine* ou infuse, qui est une simple intelligence surnaturelle actualisant et illuminant en une seule fois toute la virtualité de l'idée révélée. » F. MARIN-SOLA, O.P., *L'évolution homogène du dogme catholique*, 1924, t. I, p. 57. Voici sur ce sujet, les principales thèses de Jean de Saint-Thomas, avec leur degré de certitude : 1° Il est de foi, à cause de Ephés., III, 4, que les apôtres, docteurs de la loi de grâce et nos maîtres, ont connu beaucoup plus parfaitement les mystères de la foi que les prophètes et les patriarches ; 2° Il est absolument certain — le contraire, de l'avis commun, serait « erreur » concernant la foi — que l'Eglise présente ne croit rien qui n'ait été clairement et distinctement révélé aux apôtres avant leur mort ; 3° Il est plus probable, et c'est la pensée expresse de saint Thomas, que c'est dès le jour de Pentecôte que les apôtres ont connu, de science spéculative, toutes les vérités du salut qui sont à croire et à observer, en sorte qu'à partir de ce moment rien de nouveau ne leur fut révélé ; 4° Si les apôtres avaient, dès le jour de Pentecôte, une connaissance spéculative très parfaite des mystères de la foi, cela ne signifie pas qu'ils en eussent, dès lors, la pleine connaissance pratique. II-II, qu. 1 ; disp. 6, a. 2 ; t. VII, p. 120 sqq.

¹ *Contra haereses*, lib. III, cap. 1, n° 1 ; P. G., t. VII, col. 844.

² *Ibid.*, cap. 4, n° 1 ; col. 855.

il vous conduira lui-même à toute la vérité. Et il tint promesse, puisque les Actes des Apôtres attestent la descente de l'Esprit saint »¹.

3. La connaissance que les apôtres ont eue de la révélation divine ne sera jamais égalée. *Cependant la connaissance prophétique ne s'éteindra pas dans l'Eglise.* Elle continuera de paraître, mais sous des formes subordonnées.

a) La plus haute et la plus pure de ces lumières prophétiques sera, on le comprend, celle dont l'Eglise, assistée de Dieu, a besoin pour saisir, pour conserver sans altération, et pour expliquer au cours des âges *le sens de la vérité révélée*, qui doit être reçue dans l'obéissance de la foi. « Le privilège d'inerrance ou d'infailibilité garanti au magistère de l'Eglise ne saurait être entendu dans un sens purement négatif et passif, qui représenterait Dieu n'intervenant que pour empêcher une méprise, tout juste à temps. Le magistère de l'Eglise procède par jugements positifs, qui impliquent une intelligence profonde, un discernement illimité. A elles seules, les formules dans lesquelles l'Eglise sertit le diamant du dogme sont des ouvrages merveilleux. Combien plus précieux le jugement qu'elles contiennent ! C'est bien là cette forme supérieure de la prophétie, qui fait de l'Eglise une prodigieuse contemplative »². Ainsi nous sont apportées, au cours des âges, les authentiques données conceptuelles de la foi chrétienne. « Car notre foi s'appuie sur la révélation faite aux apôtres et aux prophètes qui ont écrit les livres canoniques, mais non pas sur les révélations qui éventuellement auraient été faites aux autres docteurs »³.

b) Non seulement l'Eglise connaît le dépôt révélé. Elle est éclairée encore sur *l'état du monde* et le mouvement des esprits. Les plus lucides de ses enfants participeront à sa miraculeuse pénétration. A la lumière divine ils sauront lire et juger les sentiments profonds de leur époque ; ils sauront diagnostiquer les vrais maux et prescrire les vrais remèdes. Alors que la masse semblera frappée de cécité, que les meilleurs mêmes hésiteront ou tâtonneront, ils iront au but avec un infailible et surnaturel instinct. Le recul des siècles manifestera la justesse de leur vision. Saint Athanase ou saint Cyrille, saint Augustin ou saint Benoît, Grégoire VII, François

¹ *De praescriptione*, XXII, 2, 3, 8. Pour établir l'ignorance des apôtres, les hérétiques alléguaient naturellement le conflit d'Antioche, où Pierre fut repris par Paul (Gal., II, 11). Tertullien répond d'abord que Paul lui-même n'a pas donné son Evangile comme différent de celui des autres apôtres. Et ensuite que la faute de Pierre était de conduite, non de doctrine ; les apôtres « critiquaient, eu égard aux temps, aux personnes, aux circonstances, certaines pratiques qu'ils se permettaient eux-mêmes en tenant compte des temps, des personnes, des circonstances. C'est comme si Pierre avait critiqué Paul, de ce que, tout en prohibant la circoncision, il avait circonci lui-même Timothée. » Ibid., XXIV, 3.

² H. CLÉRISSAC, O.P., *Le mystère de l'Eglise*, 1918, p. 113. L'Eglise est contemplative déjà parce qu'elle énonce infailiblement dans le monde le sens intellectuel du message divin. Mais elle est contemplative d'une autre manière, plus belle encore, quand elle adhère, par la foi vive et par le don de sagesse, au contenu profond de ce message. Dans le premier cas, il s'agit d'une grâce prophétique ; dans le second cas, d'une grâce sanctifiante.

³ Saint THOMAS, I, qu. 1, a. 8, ad 2. « Super revelatione facta apostolis de fide Unitatis et Trinitatis, fundatur tota fides Ecclesiae. » II-II, qu. 174, a. 6.

d'Assise, Dominique, ont vu comme dans une clarté prophétique la marche des temps et l'orientation qu'il fallait donner aux âmes. L'auteur de la *Cité de Dieu*, le contemplatif qui a fondé, il y a huit cents ans, la règle toujours vivante des chartreux, saint Thomas qui a élucidé, trois siècles avant la Réforme, les vérités qui allaient être le plus contestées au seuil des temps nouveaux, Jeanne d'Arc, Thérèse d'Avila, voilà les vrais prophètes de l'Eglise. Ils étaient en même temps des saints, et il est exact que la prophétie est distincte, voire séparable de la sainteté. Mais elle rentre toujours, lorsqu'elle est authentique, dans le sillage de la révélation apostolique; et comme la puissance du maître soutient et guide l'effort des disciples, les prophéties authentiques sont soutenues et guidées par la révélation du Christ et des apôtres. « Nulle époque, dit saint Thomas, n'a manqué d'hommes doués de l'esprit de prophétie, non certes afin d'apporter quelque nouvelle doctrine de foi, *ad novam doctrinam fidei depromendam*, mais afin de diriger les actes humains, *ad humanorum actuum directionem* »¹. Les prophètes qui s'écartent de cette ligne sont de faux prophètes.

4. La vérité chrétienne, la parole de Dieu se communique aux hommes de deux manières. Par voie de *prophétie*, de lumière intérieure; c'est ainsi que Dieu a parlé d'abord aux anciens prophètes, puis aux apôtres: « L'Esprit de la vérité vous introduira dans la vérité tout entière..., et il vous annoncera les choses à venir » (Jean, xvi, 13). Et par voie d'*enseignement*², de *témoignage*: « Vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée, et la Samarie, et jusqu'aux confins de la terre » (Act., i, 8); « Allez, enseignez toutes les nations » (Mt., fin); « Qui vous écoute, m'écoute... » (Luc, x, 16).

¹ « Les anciens prophètes, écrit saint Thomas, étaient envoyés pour établir la foi et redresser les mœurs... Aujourd'hui la foi est déjà fondée, car les promesses ont été accomplies par le Christ. Mais la prophétie qui a pour fin de redresser les mœurs ni ne cesse, ni ne cessera. » *Comm. in Math.*, cap. XI. — Il explique ailleurs que les prophéties qui nous ont révélé le dépôt de la foi divine, se diversifient selon qu'elles deviennent plus explicites avec le progrès du temps; mais les prophéties qui ont pour fin de diriger la *conduite* des hommes, devront se diversifier selon les circonstances, car le peuple se dissipe lorsque cesse la prophétie: « Et c'est pourquoi, à chaque époque, les hommes ont été instruits divinement de ce qu'il fallait faire, selon que l'exigeait le salut des élus. » II-II, qu. 174, a. 6. — Le passage que nous avons cité dans notre texte se réfère à saint Matthieu, XI, 13: « Les prophètes et la loi ont prophétisé jusqu'à Jean ». Sur quoi saint Thomas remarque: « Les prophètes prédisant la venue du Christ n'ont pu durer que jusqu'à Jean qui montra du doigt le Christ présent. Mais comme saint Jérôme le note ici-même, ces mots ne signifient pas qu'après Jean Baptiste il n'y a plus de prophètes, puisque nous lisons dans les actes des Apôtres qu'Agabus et les quatre filles de Philippe prophétisèrent. Saint Jean a même écrit un livre prophétique sur la fin de l'Eglise. Et nulle époque n'a manqué de sujets doués de l'esprit de prophétie, non certes afin d'apporter quelque nouvelle doctrine de foi mais afin de diriger la *conduite* des hommes ». Ibid. ad 3. A ces prophéties d'utilité générale, il faudrait joindre celles dont la destination est particulière, et qui ont pour fin d'éclairer miraculeusement une âme.

² Avant la Pentecôte, les apôtres eux-mêmes avaient été enseignés du dehors par Jésus. C'est aussi par un enseignement extérieur, reçu des autres apôtres, que saint Paul est instruit des détails de la résurrection du Sauveur (I Cor., XV, 3) et probablement, comme le croit avec beaucoup d'autres le P. Allo, de l'eucharistie. Cf. *Première épître aux Corinthiens*, 1935, p. 277, et 309 et suiv.

Tout cela pourtant ne suffit pas. Ce n'est qu'un commencement. Connue par voie de prophétie ou connue par voie d'enseignement, la parole divine, dans les deux cas, doit être acceptée dans la foi et vécue dans l'amour: «Soyez des acteurs de la parole, et non des auditeurs seulement, vous abusant vous-mêmes» (Jacques, I, 22). C'est ici qu'apparaît un ordre nouveau, l'ordre de «la foi agissant par la charité» (Gal., V, 6), auquel sont invités autant les prophètes que les non prophètes, supérieur à l'ordre de la prophétie, mais où de fait les prophètes et les apôtres ont excellé.

L'*erreur du prophétisme*, telle qu'elle apparaît chez les modernistes, ou chez le philosophe russe Nicolas Berdiaeff, qui adopte aujourd'hui le point de vue des gnostiques jadis attaqués par saint Irénée, consiste essentiellement à confondre les premières inspirations, qui sont du domaine de la prophétie, avec les secondes qui sont du domaine de la foi et de la charité. De cette méconnaissance initiale découleront deux conséquences très graves.

D'abord, on tiendra que la vie spirituelle, dès qu'elle est profonde, érige tout homme en prophète. Chaque fidèle doit éprouver en lui des grâces qui seront sinon de même intensité, du moins de même nature que les grâces accordées aux prophètes et aux apôtres. Et comme les prophètes sous la loi ancienne, et les apôtres au seuil de la loi nouvelle, ont livré au monde de nouvelles révélations ayant pour fin d'enrichir les révélations précédentes, les croyants de notre époque doivent demeurer ouverts à d'autres révélations, destinées à parfaire constamment le dépôt de la foi chrétienne. Parce qu'elles tendent à élargir sans cesse les frontières de la conscience humaine, prisonnière des préjugés sociaux et enchaînée au fini, à modifier essentiellement la structure spirituelle du sujet dans lequel elles se produisent, et qui est tenu de les recevoir dans la simplicité mais aussi dans la complexité de son cœur, ces révélations, supérieures à toutes les assurances de la conscience commune et exotérique, sont capables de renouveler indéfiniment le christianisme qui, avec le progrès de l'histoire, s'accroît, s'épure (par l'abandon de certains dogmes, tel celui de l'enfer, où il faut voir l'effet de quelque complexe psycho-pathologique), et s'élève dans les degrés de la hiérarchie spirituelle¹.

¹ Ce sont, en résumé, les idées de Nicolas Berdiaeff: «La révélation religieuse est un événement ayant lieu non seulement pour moi, mais aussi avec moi; c'est une catastrophe intérieure qui s'accomplit en moi; si je ne l'ai pas vécue, alors les événements dont on me parle comme révélations de Dieu n'ont pour moi aucune signification.» *Esprit et liberté, essai de philosophie chrétienne*, Paris, 1933, p. 112. «Mon expérience spirituelle est celle de saint Paul demeurant dans le même et unique monde spirituel, quelle que soit la différence qu'il y ait entre nous», p. 114. «La révélation est une transformation de la conscience, une modification de sa structure, une formation de nouveaux organes orientés vers un autre monde, elle est une catastrophe de la conscience... A la lumière de la révélation, les limites de la conscience s'écroulent; au feu de la révélation son endurcissement se fond. La conscience s'élève au supra-conscient, elle s'élargit et s'approfondit indéfiniment», p. 115. «La révélation est le feu issu du monde divin, qui embrase notre âme, refond notre conscience, balaie ses limites... La révélation est impossible sans l'événement de l'expérience spirituelle que nous nommons Foi, comme la foi est impossible sans l'événement du monde spirituel que nous nommons Révélation», p. 121. «La vérité

Ce n'est pas tout. Car, si le dessein providentiel est vraiment d'envoyer aux hommes des lumières prophétiques en vue de parfaire, de corriger,

chrétienne se révèle dans un processus dynamique et créateur, et ce processus est encore inachevé dans le monde, il ne peut s'accomplir avant la fin des temps. La révélation de la vérité chrétienne dans l'humanité suppose une éternelle dynamique de la conscience, une éternelle tension créatrice de l'esprit », p. 131. « Le christianisme, lui-même, a des degrés de révélation, des âges, des époques; la destinée de la chrétienté a ses éons... Il existe des âges de christianisme non seulement dans la vie des individus, mais aussi dans l'histoire universelle. Il existe différents degrés dans le développement de la conscience et dans les manifestations de spiritualité, qui ne sont pas du tout fonction de l'acquisition individuelle de la sainteté. Il existe une perfection et une sainteté de l'esprit, une perfection et une sainteté de l'âme, une conscience ésotérique et une conscience exotérique », p. 131. « La révélation de la Nouvelle Alliance est encore opprimée par la nature de l'Ancien Adam, par des formes de conscience païennes. Le monde spirituel n'a pas pénétré définitivement le monde naturel. L'infini demeure enclavé dans le fini », p. 131. « L'idée du paradis et de l'enfer est une conception qui ramène la vie spirituelle à des sphères naturalistes... Le royaume de Dieu est la vie de l'esprit, et l'enfer n'est qu'une expérience et une voie spirituelle », p. 341. « Il n'existe pas d'enfer, en tant que sphère objectivée de l'être, c'est là une idée totalement athée et l'admettre reviendrait à nier Dieu. » *De la destination de l'homme, essai d'éthique paradoxale*, Paris, 1935, p. 346. « Le christianisme, en tant que manifestation humaine, a hérité de tous les complexes de la vie charnelle et psychique, mis à jour par la psycho-pathologie: le sadisme et le masochisme, la torture infligée à soi-même et à autrui. Ces complexes ont empoisonné jusqu'à la doctrine chrétienne elle-même, on peut les retrouver dans la conception des supplices de l'enfer. Une purification spirituelle est indispensable. » *Destin de l'homme dans le monde actuel*, Paris, 1936, p. 97. Jésus a-t-il donc été lui-même victime de ces complexes ? — Notons-le, Berdiaeff distingue (voir ci-dessus: « Il existe une perfection et une sainteté, etc... ») la sainteté de l'âme, compatible avec une conscience exotérique et donc partiellement matérialisée, de la sainteté de l'esprit qui est ésotérique. Et pour autant, il distingue donc l'ordre de la charité de l'ordre de la prophétie. Ce que nous lui reprochons, c'est 1° de ne les distinguer ni exactement ni toujours, par exemple lorsqu'il tient qu'une foi ardente est impossible à qui n'a pas reçu de révélation prophétique, ou que notre expérience spirituelle est de même nature que la révélation faite à Paul; 2° d'oublier que la foi vive, indépendamment de toute lumière prophétique, est capable de manifester au croyant la signification profonde de la révélation faite aux apôtres et reçue par simple prédication; 3° de méconnaître l'excellence exceptionnelle et la valeur définitive de cette révélation apostolique; 4° de croire, en conséquence, que de nouvelles révélations — et non seulement de nouveaux développements de la révélation évangélique — continuent d'être requises à chacune des étapes du développement spirituel de l'humanité; 5° de transformer en conflits entre la prophétie et le magistère les conflits qui opposent la vertu héroïque des saints à la médiocrité de la masse des chrétiens, les ardeurs de l'amour aux froideurs de l'égoïsme; 6° Les attaques que Berdiaeff ne cesse de diriger contre le dogme de l'enfer éternel tiennent leur violence non certes de ce qu'elles sont toujours dignes de considération (il en est qui sont d'une naïveté déconcertante), mais de ce qu'elles viennent d'un homme qui, à la différence des adversaires habituels de ce dogme, croit profondément à l'existence de Dieu, à l'immortalité personnelle de l'âme humaine, à la malice incompréhensible du péché, au sens tragique de l'existence. Ce n'est pas ici le lieu d'y répondre. Contentons-nous de présenter trois observations. La première, c'est que lorsqu'on songe que c'est Dieu lui-même qui a voulu être cloué sur la croix au milieu des hommes pour les retirer du péché, l'on devient moins hardi à vouloir diminuer la nature tragique des conséquences du péché. La deuxième c'est que le mystère du mal, même considéré dans sa suprême, dans sa plus troublante réalisation, n'est qu'un infini d'ordre créé, tandis que le mystère de Dieu est un infini d'ordre incréé: la foi trouve dans le second plus de mystère qu'il n'en faut pour résoudre le premier. La troisième, c'est qu'il peut y avoir plus de grandeur à croire de foi divine et dans le tremblement de son cœur, l'intégrale révélation évangélique de la bonté et de la rigueur de Dieu, qu'à se poser en prophète ayant pour mission de délivrer l'humanité de chaînes dont l'a chargée Jésus.

de remettre sans cesse en cause le dépôt révélé par les apôtres, ce sera lutter contre Dieu même que de s'efforcer, comme Paul pourtant le recommande instamment à Timothée, de garder le dépôt, le bon dépôt (I Tim., vi, 20; II Tim., i, 14). Alors l'Eglise qui, au lieu de renvoyer à de nouvelles révélations, recourt à la voie d'un enseignement régulier, et qui, à la place d'un christianisme essentiellement prophétique confesse un christianisme qui propose au cours des âges, sous une forme discursive — comportant la possibilité d'un progrès dogmatique indéfini par développement des énoncés primitifs —, les *mêmes* vérités, les *mêmes* réalités que les apôtres ont connues toutes ensemble explicitement d'un seul regard, l'Eglise semblera préférer le repos de la matière à l'élan de la vie, la religion statique à la religion dynamique, l'esprit conservateur et routinier de la masse aux libres créations de la conscience personnelle. Mais si l'on reconnaît au contraire, comme le demande l'Ecriture, l'excellence souveraine de la révélation faite aux apôtres, il devient aussitôt manifeste que leur prédication restera sans cesse valable, qu'elle sera capable d'éclairer la vie de tous les saints que Dieu voudra susciter dans son Eglise, de diriger le progrès spirituel du royaume de Dieu à travers tous les âges, tous les éons, toutes les phases de la culture, d'orienter infailliblement tout l'ordre de la foi et de l'amour; et qu'il est vain de prétendre expliquer l'immobilité suprême de l'enseignement divin livré par les apôtres et supérieur à toutes les vicissitudes de l'histoire, par assimilation à l'immobilité des choses d'en bas, par la pesanteur de la matière, par l'inertie de l'homme moyen, par les lois générales du comportement social¹.

¹ « La constitution spirituelle de l'homme est mobile, dynamique, et l'on ne peut ériger en vérité dernière ce qui ne correspond qu'à une constitution spirituelle du type moyen, qu'à une conscience enchaînée au fini. L'assujettissement au fini témoigne d'un *esprit bourgeois* dans la vie religieuse. » Nicolas BERDIAEFF, *Esprit et liberté*, p. 112. « L'interprétation de la révélation qui voit en elle une autorité, est une forme de matérialisme », p. 113. « Le christianisme passe, en quelque sorte, dans son développement, par une phase où prédomine la loi, par un judéo-paganisme. L'esprit prophétique s'y trouve renié. Le christianisme se transforme alors en un système statique, figé, en doctrines théologiques, en canons et en une organisation extérieure. Nous nous représentons l'Eglise comme un édifice achevé, surmonté d'un dôme », p. 132. « Le système même de la grâce est naturalisé, objectivé, rationalisé, assimilé à la force agissant dans le monde naturel. C'est ce qui apparaît nettement dans l'organisation de la théologie catholique », p. 132. Berdiaeff écrit ailleurs : « Il existe deux concepts du christianisme qui pourraient être conventionnellement qualifiés l'un de conservateur et l'autre de créateur. Ils se distinguent avant tout en ce que pour l'un le sujet religieux est immuable, alors que pour l'autre il est susceptible de changements; en ce que pour l'un il est passif, alors que pour l'autre il est actif. » *Deux concepts du christianisme, à propos des controverses sur l'élément ancien et nouveau dans le christianisme*. Feuille Centrale de Zofingue, Genève, 1936, n° 3, p. 183. Le catholicisme est un christianisme au conservatisme exclusif, qui se targue d'être le seul orthodoxe, et qui est contraint d'écarter la mutabilité et l'activité du sujet religieux : « En somme, le sujet religieux, dont la structure de la conscience est d'une moyenne normale, est considéré comme immuable. La philosophie thomiste du sens commun, notamment, maintient énergiquement cette thèse », p. 184. « Le prophétisme s'élève contre le pouvoir du collectivisme social, qui s'exprime par excellence dans la sacrificature et le sacramentalisme », p. 187. — Il va sans dire que soit l'Eglise, soit le thomisme — dont Berdiaeff n'a parlé jusqu'ici presque toujours qu'avec une prodigieuse incompréhension — repoussent énergiquement ce qu'on leur fait « maintenir énergiquement » et n'acceptent ni de consacrer comme vérité dernière « ce qui ne correspond qu'à une constitu-

c) Manifestation infaillible
de la révélation.

En plus de la connaissance exceptionnelle qu'ils avaient du dépôt révélé, les apôtres ont possédé le privilège d'une assistance miraculeuse qui leur permettait d'en donner une *expression orale ou écrite* si fidèle qu'il faut dire que Dieu même a parlé par leur bouche. « C'est Dieu qui exhorte par nous », écrit saint Paul aux Corinthiens (II, v, 20); et il les renvoie à son enseignement oral: « Je vous rappelle, frères, à la connaissance de l'Evangile que je vous ai annoncé..., par lequel aussi vous êtes sauvés, si vous retenez bien en quels termes je vous ai évangélisés » (I, xv, 1-2).

Il s'ensuit que lorsqu'ils prendront la plume pour annoncer la bonne nouvelle, c'est Dieu même qu'il faudra regarder comme l'auteur responsable de leurs écrits. « Aucune prophétie de l'Ecriture, disait saint Pierre, ne procède d'une interprétation propre, car ce n'est pas par une volonté d'homme qu'une prophétie a jamais été apportée, mais c'est portée par l'Esprit saint que les saints hommes de Dieu ont parlé (II, i, 20-21). Le concile du Vatican rappelle que si les livres saints sont regardés comme canoniques, c'est parce que « écrits sous l'inspiration de l'Esprit saint, ils ont Dieu pour auteur, et qu'ils ont été donnés comme tels à l'Eglise »¹, et l'encyclique *Providentissimus*, 18 novembre 1893, développe ainsi le sens de ces paroles: « Il importe peu que l'Esprit saint se soit servi d'instruments humains pour écrire, et il n'y a pas à se demander si quelque erreur a pu échapper non certes à

tion spirituelle de type moyen », ni de considérer comme immuable « le sujet religieux moyen », ni d'ériger la conscience vulgaire en conscience normale, la médiocrité en loi, le relatif en absolu, ni surtout de conférer, à ce qui relève du social-temporel, aucun des privilèges du social-spirituel. Cela soit dit sans nier en aucune manière, ni le grand et émouvant désir de servir Dieu, ni plus précisément, la justesse et la pénétration de bien des vues de Berdiaeff sur la marche de l'histoire et sur les conflits de notre temps. De ce dernier fait, mais de ce fait seul, il représente à nos yeux, d'une manière remarquable, ce que peut être aujourd'hui, au sens profane où le mot peut convenir aussi à un Joseph de Maistre ou à un Léon Bloy, un prophète, c'est-à-dire un homme envoyé non pas certes pour nous apporter quelque nouvelle doctrine de foi, mais pour orienter l'effort de l'histoire, « ad humanorum actuum directionem ».

Si l'on veut comparer, sur le point qui nous occupe, la doctrine de Karl Barth et celle de Berdiaeff, il faut rappeler: 1° que Barth, à la différence de Berdiaeff, distingue avec force la Révélation faite par Dieu aux apôtres, « révélation unique, une fois pour toutes arrivée, irrévocable, et qui ne se répète pas, car la croix du Calvaire ne se répète pas » (*Révélation, Eglise, théologie*, Paris, 1934, p. 13), du témoignage qu'ils en ont laissé, du message qu'ils nous ont transmis, c'est-à-dire de l'Ecriture sainte: dans ce dogme de l'unicité et l'immutabilité de la révélation chrétienne, Berdiaeff reconnaîtrait sans doute « le côté qui lui apparaît réactionnaire dans le barthisme »; mais 2° que Barth refuse la notion d'une Eglise portant infailliblement à travers les siècles ce premier témoignage des apôtres, d'un pouvoir pastoral divinement assisté: « Un seul fait constitue l'Eglise en Eglise, à savoir que l'homme écoute parce que Dieu a parlé et parle, et qu'il écoute ce que Dieu lui a dit et lui redit. Là où ce fait est absent, là où, à sa place, fonctionne seulement quelque système sacré ou bien agit quelque communauté religieuse, là où l'on fait, en quelque sens que ce soit, trop confiance à l'homme et trop peu confiance à Dieu, l'Eglise n'existe pas » (Ibid., p. 27): ici Berdiaeff féliciterait sans doute le barthisme d'être « révolutionnaire », de rejeter « toutes les fausses théophanies du monde », de reconnaître « le péché de toutes les incarnations terrestres, même celui de la vie de l'Eglise. » Cf. *Deux concepts du christianisme...*, loc. cit., p. 202.

¹ Denz., n° 1787.

l'auteur premier, mais aux écrivains inspirés. Car, par sa vertu surnaturelle, il les a lui-même engagés et poussés à écrire, et, pendant qu'ils écrivaient, il les a assistés de telle manière qu'il leur fût possible de saisir exactement dans leur esprit, de vouloir fidèlement reproduire, et d'exprimer avec une infaillible vérité tout ce qu'il voulait et cela seul qu'il voulait. Sinon, il ne serait pas l'auteur de toute l'Écriture ». C'est ici, notons-le, que le pouvoir de juridiction semble se rapprocher davantage du pouvoir d'ordre: l'écrivain inspiré semble n'être, en effet, qu'un pur instrument, comme le ministre des sacrements. Pourtant deux grandes différences subsistent: 1^o l'écrivain inspiré a pour seule fin de proposer extérieurement la vérité révélée, non de conduire la grâce dans un cœur; 2^o il peut, en conséquence, choisir celles des vérités révélées qu'il va transmettre *hic et nunc*, et régler ainsi l'effet de son intervention, ce que ne saurait faire le ministre des sacrements.

On le voit, la grâce de l'inspiration est de l'essence de l'apostolat. Il n'est point nécessaire de supposer que les apôtres en voulaient toujours user, que tout ce qu'ils pouvaient dire ou écrire, sur n'importe quel sujet, était nécessairement inspiré. Ce qu'il faut affirmer c'est que, sans la grâce de l'inspiration, ils n'auraient jamais pu annoncer infailliblement, d'une manière soit orale, soit écrite, la révélation qu'ils avaient reçue, ni par conséquent être apôtres¹. Et si le privilège de l'inspiration a pu être transmis à deux disciples d'apôtres, Marc et Luc, c'est, comme l'expliquait saint Irénée, que leurs évangiles ne sont, à proprement parler, que les évangiles de Pierre et Paul; et que le témoignage de Luc dans les Actes des Apôtres s'accorde et s'identifie à la prédication de Paul². Tertullien affirme pareillement, contre Marcion, que le texte évangélique tout entier, *instrumentum evangelicum*, a d'abord « pour auteurs les apôtres, qui ont reçu du Seigneur la tâche de promulguer l'Évangile », et que « s'il s'y adjoint quelques hommes apostoliques, ils n'écrivent pas seuls, mais avec les apôtres », Marc étant l'interprète de Pierre et Luc relevant de Paul³.

Rien n'est au-dessus de la Parole de Dieu, de la Révélation de Dieu. En un premier sens, elle est Action même de Dieu, Dieu lui-même. Mais le mystère qu'elle renferme, qui ne sera *vu* à découvert ou pleinement révélé que dans le ciel, et qui reste impénétrable et objet de *foi* pour tous ici-bas, est livré diversement aux hommes. Les apôtres en connaissent l'énoncé explicite par une lumière prophétique directe. L'inspiration leur a permis d'en formuler au dehors quelque chose: leur message, oral et écrit, qui contient tous les principes ou articles de foi, peut être lui aussi appelé parole de Dieu. Pour autant, ils sont les auteurs de cette parole de Dieu destinée à tous les hommes, prédication orale ou écrite. S'il faut les ranger dans

¹ Si quelques théologiens modernes ont cru pouvoir soutenir que la notion d'inspiration n'est pas essentielle à l'apostolat, c'est qu'ils n'ont songé qu'à l'usage *scripturaire* de l'inspiration; et l'on ne pourrait, en effet, prouver *a priori* qu'il était nécessaire que tout apôtre (ou même qu'un seul apôtre) écrivit.

² *Contra haereses*, lib. III, cap. 1, n° 1; cap. 13, n° 3; P. G., t. VII, col. 845 et 912. Cf. M.-J. LAGRANGE, O.P., *Histoire ancienne du canon du Nouveau Testament*, Paris, 1933, p. 46.

³ *Adversus Marcionem*, lib. IV, cap. 2 et 5; P. L., t. II, col. 363 et 367. Cf. LAGRANGE, loc. cit., p. 50.

l'Eglise, il faut dire, en conséquence, que tant qu'ils vivaient, l'Eglise, qui était par eux « révélatrice », était au-dessus de l'Ecriture « révélée ». A leur mort, l'Eglise a perdu ce privilège.

d) Pouvoir extraordinaire de fonder
des Eglises particulières.

En même temps que maîtres exceptionnels des choses à enseigner, les apôtres furent maîtres exceptionnels des choses à *entreprendre*. Chacun d'eux pouvait faire, dans les régions où il pénétrait, et sans avoir à dépendre de Pierre, tout ce que Pierre y aurait pu faire: instituer des Eglises, consacrer des évêques, gouverner les fidèles, exclure de la communion, etc.

Mais c'était là, chez eux, un pouvoir *extraordinaire*; chez Pierre, c'était un pouvoir *régulier*. Un peu à la manière, expliquera Cajetan, dont le pouvoir de prêcher appartient à la fois aux Frères Prêcheurs, mais en vertu d'une délégation papale; et aux évêques, mais en vertu de leur propre charge. Le même pouvoir était ainsi donné à la fois aux apôtres, à savoir à titre de privilège personnel qui devrait *s'éteindre avec eux* (« in personis propriis, pro solis personis propriis, et non pro eorum successoribus »); et à Pierre, à savoir à titre de privilège personnel qui, au contraire, devrait *passer à ses successeurs* (« in persona propria, non solum pro seipso sed pro omnibus successoribus suis; quod sancti Doctores expriment sub aliis verbis dicendo quod data est Petro in persona Ecclesiae »).

Le pouvoir des apôtres était un pouvoir extraordinaire ou *délégué*; le pouvoir de Pierre est un pouvoir vraiment permanent ou *vicair*.

Les apôtres *exécutaient* temporairement l'œuvre du Christ; le pouvoir de Pierre permet de régir et de *prescrire* habituellement au nom du Christ¹.

e) Don des miracles.

Enfin, inconnus des peuples auxquels ils annonçaient une Eglise sans passé, folie aux Gentils, scandale aux Juifs, les apôtres avaient besoin de *signes* pour accréditer leur mission.

Le plus éclatant, celui dont toujours ils se réclament, c'est la résurrection du Sauveur. Elle garantit la vérité des discours de Pierre à Jérusa-

¹ C'est par extension, remarque Cajetan, que le pouvoir *délégué* et extraordinaire des apôtres est appelé pouvoir *vicair*. A proprement parler, les apôtres sont des « légats », c'est-à-dire des « délégués » du Christ. La Préface des Apôtres les nomme non pas vicaires tout court, mais vicaires de l'œuvre du Christ — « quos operis tui vicarios eidem contulisti praeesse pastores » —, c'est-à-dire envoyés, au nom du Christ, pour *exécuter temporairement* son œuvre, non pour la *régir en permanence*. « L'autorité donnée communément aux apôtres en vertu de l'apostolat était un pouvoir *exécutif*: saint Thomas parle de l'autorité pour diriger, pour administrer (gubernare), car qui dit administrer dit exécuter. Au contraire, l'autorité donnée à Pierre seul, institué pape par les mots du Christ: Pais mes brebis, est un pouvoir *préceptif*: saint Thomas parle de l'autorité pour régir (regiminis). C'est pourquoi saint Thomas écrit, dans son commentaire sur Gal. II, 11, que Paul fut l'égal de Pierre dans l'*exécution* non dans l'*autorité de régir*. » CAJETAN, *De comparatione auctoritatis papae et concilii*, cap. 3; édit. M. J. Pollet, O. P., Rome, 1936, n° 40.

lem (Actes, II, 32), de Paul à Antioche de Pisidie (XIII, 30), à Athènes (XVII, 31), à Corinthe (I Cor., XV).

Mais, « au nom de Jésus de Nazareth », il leur fut donné de faire entendre eux-mêmes dans les miracles, selon le mot de saint Augustin, « l'éloquence de Dieu », de redresser eux-mêmes les boiteux (Actes, III, 6), de guérir les malades, de chasser les démons (V, 12); ils prirent des serpents (XXVIII, 3), ils parlèrent en langues (II, 6). Tout cela leur avait été promis par Jésus: « Voici les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru: ils chasseront les démons en mon nom, ils parleront des langues nouvelles, ils prendront les serpents, et s'ils boivent quelque breuvage mortel, il ne leur fera pas de mal; ils imposeront les mains aux malades, et ils seront guéris » (Mc., fin).

Le pouvoir de faire des miracles — par lequel la sainteté n'est certes pas constituée, mais par lequel elle est parfois désignée —, pas plus que le don de prophétie, ne cessera jamais dans l'Eglise de Dieu; mais il fut alors donné comme à profusion. Pourquoi? Le commentaire de saint Grégoire le Grand sur les mots de saint Marc le dit admirablement: « Serait-ce donc, mes frères, que vous qui ne faites point tous ces miracles, vous n'avez aucunement cru? Mais non, c'est au début de l'Eglise qu'ils furent nécessaires. Pour que la foi pût grandir, elle eut besoin de miracles. Quand nous transplantons des arbustes, nous leur donnons de l'eau jusqu'à ce qu'ils nous paraissent avoir pris vigueur dans la terre; et lorsqu'ils se sont enracinés, nous cessons de les arroser. D'où le mot de Paul (I Cor., XIV, 22): *Les langues sont un signe non pour les croyants, mais pour les incroyants* »¹.

Tels furent les privilèges des apôtres. Ils connaissaient distinctement d'un seul regard la plénitude de la foi; ils annonçaient aux hommes de nouvelles vérités révélées; pour les énoncer ou de vive voix ou par écrit, ils étaient divinement assistés; ils pouvaient accroître ainsi le trésor de la Tradition et de l'Ecriture sainte. Ils fondaient l'Eglise partout où ils allaient, qu'ils fussent libres ou chargés de chaînes. Ils la confirmaient par de nombreux miracles.

2. La sainteté des apôtres.

Quittons pour un moment le domaine de la hiérarchie pour entrer dans celui de la sainteté. Dans ce domaine encore, les apôtres devront avoir un rôle efficient, un rôle de principe, et c'est la raison de leur éminente sainteté.

a) Les apôtres, principe de la charité de l'Eglise

1. En plus de la puissance juridictionnelle, il y a les puissances de l'amour, et, à la nue proposition par voie d'autorité, peut s'ajouter la divine persuasion de la charité. Or, si l'ordre de juridiction tout entier est au service

¹ Homil. in Evang., lib. II, homil. 29; P. L., t. LXXVI, col. 1215.

de l'ordre de charité, il convient que les princes de la juridiction aient été aussi des *princes de l'amour*, que les premiers annonciateurs des choses divines aient su incliner le cœur des hommes à les aimer, qu'ils aient eu l'éloquence de la charité « et cette voix du cœur qui seule au cœur arrive ». « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci ? — Oui, Seigneur, tu sais si je t'aime ! Il lui dit : — Pais mes agneaux » (Jean, XXI, 15). Le souffle puissant et le feu qui sont descendus sur les apôtres au jour de Pentecôte ont signalé l'irruption de cette charité ardente et conquérante qui aurait à se propager d'âge en âge, jusqu'à la fin des temps historiques, pour commencer ensuite à fuser dans la gloire éternelle¹. Causalité mystérieuse et encore trop peu connue de la grâce, agissant par contact à la manière d'une flamme qui se communique, que l'on trouve chez les apôtres à un degré éminent, et qui appartient cependant non pas à l'Eglise enseignante comme telle, à la hiérarchie comme telle, mais à l'Eglise croyante et aimante tout entière, car elle a pour effet moins d'apporter à l'Eglise ses éléments constitutifs et différentiels, que de la répandre dans l'espace et le temps.

2. Dieu, dit saint Thomas, « offre à chacun une grâce proportionnée à la mission pour laquelle il est choisi. Le Christ-homme a reçu la plus excellente des grâces, car sa nature était destinée à s'unir à une personne divine. La bienheureuse Marie a eu, après lui, la plus haute plénitude de grâce, car elle était destinée à être la mère du Christ ». Il faut ranger ensuite saint Joseph à qui, dit Léon XIII, Dieu a confié « la maison divine contenant les prémisses de l'Eglise naissante »² et saint Jean-Baptiste³. « Parmi les autres saints, reprend saint Thomas, les apôtres sont ceux qui ont été élevés à la plus haute dignité, à savoir celle de recevoir immédiatement du Christ les choses qui concernent le salut, en sorte que l'Eglise a été en quelque manière fondée par eux, selon ce que dit l'Apocalypse, XXI, 14 : *Le mur de la ville a douze fondements, et sur eux sont douze noms, ceux des douze apôtres de l'Agneau*. Aussi est-il dit, I Cor., XII, 28 : *Dieu a placé les uns dans l'Eglise premièrement comme apôtres* ». Les apôtres sont « au-dessus de tous les saints, par quelque prérogative qu'ils aient pu briller, virginité, doctrine, martyre, car ils ont reçu le Saint-Esprit avec une plus grande abondance ». D'autres ont pu subir de plus grandes souffrances et pratiquer de plus grandes austérités, mais les apôtres ont accompli leur tâche avec une plus grande charité, « et leur cœur était prêt à entreprendre, s'il l'avait fallu, des choses

¹ « Bien qu'ils eussent l'Esprit saint qui leur apportait la grâce en ce qui concernait leurs personnes singulières, les disciples reçoivent encore l'Esprit saint au jour de Pentecôte, leur apportant la grâce en ce qui concernait la promulgation de la foi pour le salut des autres. » Saint THOMAS, IV *Sent.*, dist. 7, qu. 1, a. 2, quaest. 2.

² Encyclique *Quamquam pluries*, 15 août 1889.

³ « Les apôtres étaient-ils donc plus grands que Jean ? Par le mérite, non. Mais par le Nouveau Testament qu'ils annonçaient, oui : *non merito, sed officio Novi Testamenti*. En ce sens, il est dit, Mt., XI, 11, que le plus petit dans le royaume des cieux est plus grand que lui. » Saint THOMAS, *Comm. in Matth.*, III, 11. Jean est inférieur au plus petit du royaume, non absolument parlant, *universaliter*, mais par l'époque où il a vécu, *tempore*. Ibid., XI, 11.

beaucoup plus grandes »¹. Elevés à une dignité singulière, ils ont vu la grâce surabonder en eux, « d'où apparaît la témérité, pour ne pas dire l'erreur, de ceux qui osent comparer les autres saints aux apôtres, en ce qui concerne la grâce et la gloire »². Ils peuvent dire avec saint Paul: «Soyez mes imitateurs comme je le suis du Christ » (I Cor., xi, 1).

3. « En vérité, je vous le dis, lors de la régénération, lorsque le Fils de l'homme sera assis sur son trône de gloire, vous serez assis, vous aussi, sur douze trônes, pour juger les douze tribus d'Israël » (Mt., xix, 28). Peut-être la régénération signifie-t-elle immédiatement l'ère du Nouveau Testament, qui sera placé sous l'autorité des apôtres³. Mais elle désigne aussi le royaume de la gloire éternelle: «Ne savez-vous pas que les saints jugeront le monde?» écrit Paul aux Corinthiens; «ne savez-vous pas que nous jugerons les anges?» (I Cor., vi, 3). Ce ne sont pas seulement les apôtres en vertu de leurs privilèges hiérarchiques, ce sont tous les saints avec eux, c'est l'Eglise tout entière de l'amour qui « participera au pouvoir royal et judiciaire de son chef », et dont le jugement, étendu au monde entier, s'exercera jusque sur les anges, pour la louange de ceux qui restèrent fidèles et la condamnation de ceux qui furent rebelles⁴.

Mais les apôtres ont excellé dans cette Eglise de l'amour. Ils ont été « les prémisses des croyants »⁵. Un *pouvoir de juger* leur demeure donc réservé. Le jugement final, dit saint Thomas, pourra s'exercer de trois manières. D'abord par « comparaison »: en ce sens, les bons jugeront les méchants, les saints le monde; de plus, les bons seront jugés par les meilleurs, les pires par les mauvais. Puis par « approbation » de la sentence du Christ: seuls les justes seront admis à juger de la sorte. Enfin par « promulgation » de cette sentence, et ce sera le privilège des apôtres et de ceux qui, à leur suite, auront méprisé le monde pour adhérer aux choses spirituelles, l'homme spirituel jugeant en effet de tout; il s'agit ici d'une « promulgation spirituelle, non verbale, faisant connaître, par une illumination spirituelle, aux saints moins élevés et aux pécheurs eux-mêmes, quelles récompenses et quels châtiments leurs sont préparés, à la façon dont, maintenant, les hommes sont illuminés par les anges, et les anges inférieurs par les anges supérieurs »⁶. Jugement mental, dit ailleurs saint Thomas, où la vertu divine rappellera à chacun ce qu'il a fait; et s'il est dans l'ordre que les anges soient maintenant éclairés par Dieu et les hommes par les anges, « il n'est pas surprenant que les hommes reçoivent alors quelque chose de la lumière qui remplira les apôtres ». Alors le Christ jugera comme auteur de la loi nouvelle, et les apôtres comme promulgateurs⁷.

¹ *Comm. in Rom.*, VIII, 23, lect. 5.

² *Comm. ad Ephes.*, I, 8, lect. 3.

³ M.-J. LAGRANGE, O.P., *Evangile selon saint Matthieu*, Paris, 1923, p. 381.

⁴ E.-B. ALLO, O.P., *Première épître aux Corinthiens*, Paris, 1935, p. 134.

⁵ Saint CYRILLE D'ALEXANDRIE, *Glaphyr. in Genes.*, lib. VII; P. G., t. LXIX, col. 361.

⁶ *Comm. in I Cor.*, VI, 3.

⁷ *Comm. in Mt.*, XIX, 28.

4. Enfin, les apôtres qui, au temps de leur vie mortelle, ont communiqué à l'Eglise un élan d'amour capable de la porter à travers le temps jusqu'à l'éternité, et qui au dernier jour la jugeront par l'éclat de leur amour, *ne cessent par leur intercession de la protéger du haut du ciel*. L'Eglise le sait, qui chante dans la Préface des Apôtres: « Il est digne et juste, il est équitable et salutaire, de vous supplier Seigneur, Pasteur éternel, de ne pas abandonner votre troupeau, mais de le conserver par l'incessante protection des bienheureux apôtres: afin qu'il continue d'être gouverné par les mêmes chefs, exécuteurs de votre œuvre, que vous avez d'abord décidé de lui préposer comme pasteurs ».

b) Marques de la charité des apôtres.

1. « Ne vous réjouissez pas de ce que les esprits vous sont soumis, mais réjouissez-vous de ce que vos noms sont inscrits dans les cieux » (Luc, x, 20). Il convenait, dit saint Thomas, que les apôtres, au moment de la Pentecôte, fussent *confirmés en grâce*, « car ils allaient être comme le fondement et la base de tout l'édifice ecclésiastique, et il était nécessaire qu'ils fussent stables ». Dans le Christ, la confirmation en grâce excluait jusqu'à la possibilité intrinsèque de pécher. Il n'en fut pas ainsi chez les apôtres, mais la grâce était en eux assez puissante pour réfréner leurs tendances inférieures, incliner avec force leur volonté vers Dieu, établir leur intelligence dans la contemplation de la vérité divine, en sorte qu'il leur eût été, à ce seul titre, presque impossible de pécher gravement. De plus, la protection de la providence divine intervenait du dehors pour empêcher qu'ils succombassent en effet à aucune tentation¹. Néanmoins, même alors, les apôtres ont péché véniellement. A Antioche, c'est Pierre, le plus comblé des apôtres qui fléchit, et Paul doit le reprendre: « Après la grâce de l'Esprit saint, les apôtres ne péchèrent plus mortellement, et ce fut un don de la puissance divine qui les avait confirmés; ils péchèrent pourtant véniellement, et ce fut fragilité humaine »².

C'est aussi la doctrine de saint Augustin: « Quoi de plus saint, dans le peuple nouveau, que les apôtres ? Et cependant le Seigneur leur prescrit de dire dans leur prière: *Remets-nous nos dettes* »³. Il écrit encore: « Quand le Christ fut ressuscité, il confirma les apôtres et ils devinrent spirituels. Etaient-ils donc sans péché ? Les apôtres spirituels écrivaient des épîtres spirituelles, qu'ils envoyaient aux Eglises. Tu penses qu'ils étaient sans péché ? Je ne le crois pas, et je les interroge eux-mêmes. Dites-le, saints apôtres, quand le Christ fut ressuscité, et qu'il vous eut confirmés par l'Esprit saint envoyé du ciel, avez-vous cessé de connaître le péché ? Dites-le nous, je vous prie ! Et nous, écoutons, afin que les pécheurs ne désespèrent pas, et qu'ils ne se découragent pas de prier Dieu sous prétexte qu'ils ne

¹ *De veritate*, qu. 24, a. 9.

² *Comm. ad Gal.*, II, 11, lect. 3.

³ *Contra duas epist. pelag.*, lib. III, cap. 6, n° 15.

sont plus sans péché. Dites-le nous ! L'un d'entre eux répond. Qui est-ce ? Celui que le Seigneur aimait le plus, qui était appuyé sur la poitrine du Seigneur, et qui buvait le secret du royaume des cieux afin de le proclamer. C'est lui que j'interroge : êtes-vous sans péché, ou non ? Il répond et dit : Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous »¹.

Mais quel mystère que cette persistante disponibilité à faillir, cette inguérissable blessure au cœur de ceux mêmes qui ont connu les émotions inouïes de Pâques et de Pentecôte ! Il sera dit que rien ici-bas n'aura été sans souillure, hors la Mère de Jésus, hors le Cœur de Jésus, placé par l'eucharistie au milieu de nos péchés.

2. « Il ne convient pas que nous laissions la parole de Dieu pour servir aux tables. Choisissez donc, frères, parmi vous, sept hommes d'un bon témoignage, remplis d'Esprit et de sagesse, à qui nous puissions confier cet office ; et nous, nous serons tout entiers à la prière et au ministère de la parole » (Act., VI, 3-4). Les apôtres ont donc connu la plus haute forme de vie active, celle que Jésus avait choisie, qui recevra plus tard le nom de *vie apostolique*, et qui « dérivant de la plénitude de la contemplation » est supérieure même à la nue contemplation ; car « s'il est meilleur d'illuminer que de luire seulement, il est meilleur de livrer aux autres la vérité contemplée que de contempler seulement »².

3. Finalement, ils donnèrent *la preuve du plus grand amour* et scellèrent leur mission par le martyre. « Ils sont ceux, dit la Liturgie, qui vivant en la chair ont planté l'Eglise dans leur sang ; ils ont bu le calice du Seigneur, ils sont devenus les amis de Dieu ; leur message s'est répandu par le monde, leurs paroles ont été entendues jusqu'aux confins de la terre ».

Dans une pénétrante étude, Erik Peterson vient de mettre en lumière les rapports de l'apostolat et du martyre dans la pensée de l'Eglise³. La notion d'apôtre est première, celle de martyr vient immédiatement après. Mais ces deux notions sont étroitement réunies dans les Douze. Est-ce une rencontre accidentelle ? Non, c'est une volonté providentielle. Le Christ, Dieu martyrisé, la proclame : « Voici que je vous envoie comme des brebis au milieu des loups... Ils vous livreront aux sanhédrins et vous flagelleront dans leurs synagogues ; et vous serez traduits à cause de moi devant des gouverneurs et des rois, pour rendre témoignage en face d'eux et des Gentils... Le disciple n'est pas au-dessus du maître, ni le serviteur au-dessus de son seigneur » (Mt., x, 17-18 ; 24). Les loups, ce sont d'abord les Juifs, dont les sanhédrins et les synagogues sont mentionnés ; et aussi les gouverneurs romains et les rois, c'est-à-dire les Gentils : bref, ce sont tous les hommes, qui persécutent l'Eglise, afin que Dieu ait pitié d'eux tous. Le conflit entre les brebis et les loups, entre les apôtres et le monde, n'est pas dû à

¹ *Sermo* 135, cap. 7, n° 8.

² Saint THOMAS, II-II, qu. 188, a. 6.

³ Erik PETERSON, *Der Märtyrer und die Kirche*, Hochland, 5° cahier, 1936-1937, p. 385.

quelque malentendu passager, il est inéluctable; et dire que l'Eglise entière est par essence apostolique, c'est dire que l'Eglise entière est par essence crucifiée, martyrisée.

Nous avons rappelé que la juridiction extraordinaire de l'apostolat et la juridiction permanente du pontificat étaient unies dans les Douze. Seule la charge de la juridiction permanente passe à leurs successeurs. Elle n'est point nécessairement unie au martyre. Pourtant la grâce du martyre ne disparaît point de l'Eglise. Il faut, dit Erik Peterson, éviter deux erreurs contraires: celle qui ne voudrait reconnaître comme authentiques successeurs des apôtres que des martyrs, ou celle qui prétend que le martyre, la croix, l'ascétisme ne sont plus nécessaires à l'Eglise. La charge de juridiction et la grâce du martyre, qui étaient unies dans les douze apôtres, peuvent être séparés chez les autres chrétiens. Mais l'Eglise les rassemble entre elles et les tient étroitement liées dans le mystère de sa profonde unité collective.

CHARLES JOURNET.

LES TROIS ROYAUTES DU CHRIST.

La doctrine traditionnelle sur la royauté du Christ dont l'Encyclique sur le Christ-Roi (11 décembre 1925) a renforcé l'autorité, met en vive lumière la source de la juridiction de l'Eglise et, à ce titre, elle doit être incorporée au traité *De Ecclesia* et peut aider à la systématisation de la doctrine ecclésiologique. Montrons ici, à l'aide de deux études, dont l'une résume très clairement l'opinion des théologiens antérieurement à l'encyclique (M.-B. LAVAUD, O.P., *La royauté temporelle de Jésus-Christ sur l'univers*, Vie Spirituelle, mars 1926), et dont l'autre assigne le fondement prochain de la royauté temporelle du Christ (Ch.-V. HERIS, O.-P., *La royauté sacerdotale du Christ*, dans le *Le Mystère du Christ*, ch. V), qu'il importe de distinguer trois royautés dans le Christ: la royauté « divine », la royauté « spirituelle », la royauté « temporelle ». Une seule d'entre elles, la royauté spirituelle, a été communiquée, dans une certaine mesure, à l'Eglise.

1° *Royauté divine*. — On peut considérer le Christ en tant que Dieu. Comme tel, il est Roi et Seigneur soit de l'univers des choses surnaturelles, soit de l'univers des choses naturelles et temporelles.

2° *Royauté spirituelle*. — On peut considérer le Christ en tant qu'homme chargé de communiquer au monde la vie spirituelle. La grâce capitale qui comblait merveilleusement son cœur le constituait d'emblée roi de tout l'ordre surnaturel, ayant mission pour dire les vérités spéculatives à recevoir et les ordres pratiques à exécuter. Il est émouvant de penser, comme l'observe l'Encyclique et déjà saint Thomas (III, qu. 59, a. 3), que la supréma-

tie qui lui revenait d'emblée sur tous les hommes, le Christ a néanmoins voulu la mériter par son sang. C'est une royauté toute spirituelle, toute sur-naturelle. Elle n'atteint que les choses spirituelles, qu'elles soient spirituelles *toujours et par nature* comme sont les choses de soi ordonnées au salut, vérités à croire ou à pratiquer, sanctions suprêmes, etc.: « Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé; celui qui ne croira pas sera condamné » (Mc., xvi, 16); « Si vous m'aimez, gardez mes commandements » (Jean, xiv, 15); « Alors, le Roi dira à ceux qui sont à sa droite: Venez les bénis de mon Père, prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde... S'adressant ensuite à ceux qui seront à sa gauche, il dira: Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges » (Mt., xxv, 34 et 41); ou qu'elles deviennent spirituelles *momentanément et par accident*: « La royauté spirituelle du Christ, dit à ce sujet le P. Héris, comporte ce pouvoir d'intervention dans les affaires humaines: et de fait nous voyons dans l'Evangile le Christ en faire usage quand, par exemple, il chasse les vendeurs du temple et revendique, sur la liberté commerciale de l'homme, les droits de Dieu à être honoré comme il convient. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que ce pouvoir d'intervention dans l'ordre temporel ne confère pas au Christ une nouvelle dignité royale, mais fait partie de sa royauté spirituelle. Il ne s'agit pas, en effet, ici de commander et de légiférer en vue de conduire la société humaine à son bien commun naturel: cela relève du pouvoir temporel proprement dit ». Il s'agit d'intervenir en des choses qui, bien qu'habituellement temporelles, sont devenues, dans tel cas précis, spirituelles, à cause du salut des âmes qui s'y trouve engagé. (On reconnaîtra, dans cette juridiction sur les choses temporelles pour autant qu'ordonnées aux spirituelles, ce que les théologiens de la Renaissance ont appelé, d'un mot qu'il faut bien entendre, le pouvoir indirect sur le temporel.)

3° *Royauté temporelle*. — On pourrait enfin considérer le Christ en tant qu'homme, en faisant abstraction, pour un instant, de la grâce habituelle qu'il venait apporter au monde. Il ne serait pas alors formellement et actuellement roi de grâce. Mais la science naturelle infuse, qui déjà remplirait son intelligence, lui permettrait de régir le monde naturel. Au titre radical de son union à Dieu et au titre prochain de sa science naturelle infuse, le Christ possède donc en droit la royauté temporelle de tout l'univers. Il est « le prince des rois de la terre » (Apoc., i, 5), « le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs » (Apoc., xix, 16). Cette suzeraineté d'ordre universel et transcendant n'est pas incompatible avec le pouvoir particulier des rois, mais elle le contient et l'enveloppe. D'où il suit que le Christ aurait pu assumer le gouvernement temporel du monde entier, sans faire aux rois nulle injustice. Son pouvoir impliquait le droit, pour de simples raisons temporelles, de déposer les princes et de transférer les couronnes. Il faudrait dire semblablement que le Christ, en plus de la royauté temporelle, possédait un droit de propriété sur tout l'univers. Et l'on pourrait, à la rigueur, expliquer, de cette manière qu'il ait pu user en maître de certains objets de

propriété privée, par exemple l'ânesse et l'ânon dont il se servit pour entrer à Jérusalem; qu'il ait pu permettre, à ses apôtres de prendre des épis dans les champs; qu'il ait pu maudire et dessécher le figuier stérile; qu'il ait pu chasser le démon dans le troupeau de porcs qui devait se précipiter dans le lac. Nous préférons pourtant expliquer tous ces faits par sa royauté spirituelle.

Pourtant Jésus, qui était *en droit* roi temporel de l'univers, ne voulut point l'être *en fait*. Il n'a pas usé de son pouvoir. Il a laissé en état tous les rois, selon ce que chante l'Eglise dans l'hymne de l'Epiphanie: « Il ne ravit pas les royaumes périssables, celui qui donne les royaumes célestes ». Saint Augustin fait remarquer qu'en disant: « Mon royaume n'est pas de ce monde » le Christ disait à tous les rois de la terre: Ne craignez pas, je n'empêche pas votre domination. Il ne niait pas qu'il fût roi, même au temporel, mais qu'il le fût à la façon des rois terrestres: sa royauté est non particulière, mais universelle, elle n'exclut pas les autres règnes mais les permet, elle ne s'exerce pas dans le faste, mais se cache sous une vie humble et pauvre. « Bien qu'il fût roi, établi par Dieu, néanmoins, tant qu'il vécut sur la terre, il ne voulut pas administrer temporellement son royaume terrestre... Et il ne voulut pas non plus exercer son pouvoir judiciaire sur les choses temporelles, lui qui était venu pour porter les hommes vers les choses divines ». (Saint THOMAS, III, qu. 59, a. 4, ad 1.) De même, alors qu'il était *en droit* possesseur de tous les biens de l'univers, il n'a voulu avoir l'*usage* que de quelques-uns. De riche, il s'est fait pauvre. Il dit de lui-même: « Les renards ont leurs tanières et les oiseaux du ciel leurs nids, mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête » (Mt., VIII, 20). La raison de ce renoncement, c'est que Jésus est venu non pour user de ses droits, mais pour établir, par la croix, un royaume spirituel, un royaume crucifié, où seraient béatifiées la pauvreté, les larmes, l'humiliation.

L'Encyclique a résumé en quelques lignes la doctrine relative à la domination temporelle de Jésus: « On ne peut sans grave erreur refuser au Christ en tant qu'homme la souveraineté sur toutes les choses temporelles. Car il a regu de son Père un droit si entier sur les créatures qu'elles sont toutes placées sous sa dépendance. Mais tant qu'il vécut sur terre, il s'est complètement abstenu d'exercer un pareil principat, et quoiqu'il ait autorisé et qu'il autorise encore la possession et la gérance de biens temporels, il les a lui même dédaignées. D'où la belle parole: *Il ne ravit pas les royaumes périssables, celui qui donne le royaume céleste* ».

Des trois royautés de Jésus, il va de soi que la première, la royauté « divine », est incommunicable. La troisième, la royauté « temporelle », que le Christ possédait sans en vouloir user, ne fait en aucune manière partie du trésor que Jésus a transmis aux hommes. Seule la deuxième, la royauté « spirituelle », concernant les choses spirituelles tant par nature que par occasion, a passé à l'Eglise, dans une mesure qui reste à préciser. Tous les reproches d'impérialisme théorique, faits à l'Eglise romaine par les dissidents gréco-russes ou protestants, viennent se briser contre cette doctrine.

Bibliographies.

Documents pontificaux.

PIE XI. *Actes de S. S. Pie XI, t. VII*, année 1931, texte latin et trad. française, orné de 7 gravures, Paris, 5 rue Bayard, 428 p., 10. — fr. fr.

On trouvera, dans ce volume, parmi beaucoup d'autres documents concernant les sujets les plus divers, les grandes encycliques *Quadragesimo anno* sur l'ordre social chrétien, *Nova impendit* sur la crise économique, le chômage et les préparatifs militaires croissants, *Lux veritatis* sur le 15^e centenaire du concile œcuménique d'Ephèse, *Non abbiano bisogno* sur le conflit de l'Action catholique et du fascisme italien. Dans cette dernière lettre, le Souverain Pontife rappelle la distinction qui existe entre l'Action catholique et l'action politique. Il défend avec une extrême énergie les droits sacrés et inviolables des âmes et de l'Eglise contre les agressions du césarisme fasciste: *Nous voici en présence de tout un ensemble d'authentiques affirmations et de faits non moins authentiques, qui mettent hors de doute le propos, déjà exécuté en si grande partie, de monopoliser entièrement la jeunesse, depuis la toute première enfance jusqu'à l'âge adulte, pour le plein et exclusif avantage d'un parti, d'un régime, sur la base d'une idéologie qui, explicitement, se résout en une vraie et propre statolâtrie païenne, en plein conflit tout autant avec les droits naturels de la famille qu'avec les droits surnaturels de l'Eglise. Il n'y aura, pour confondre la cause de l'Eglise et celle du fascisme, même italien, que ceux qui — communistes ou catholiques —, voudront bien s'obstiner à fermer les yeux.*

Charles Journet.

PIE XI ET LA PRESSE, *Actes pontificaux 1922-1936*, Collect. « Documentation catholique », Paris, 334 p., 12 fr. fr.

On a réuni, dans cette traduction française, tous les documents pontificaux relatifs à la presse. « La première source a été naturellement l'organe officiel du Saint-Siège, les *Acta Apostolicae Sedis* de 1922 à 1935; mais malheureusement il y manque, en général, les textes italiens des discours du Pape et une quantité de lettres, écrites au nom du Saint-Père, par le cardinal secrétaire d'Etat ». Il a fallu les rechercher dans l'*Osservatore Romano*. Les lettres de l'épiscopat sur la presse ont fourni également quelques références.

Une lettre de S. E. le cardinal Baudrillart ouvre cet élégant volume, pareil au volume, plus précieux, relatif à l'action catholique.

Charles Journet.

Histoire ecclésiastique.

J. BRUGERETTE, *Le prêtre français et la Société contemporaine. I. La Restauration catholique (1815-1871)*, Paris, Lethielleux, 1933, 312 p.

Sous ce titre, et comme premier volume d'une série qui en comprendra trois, c'est en somme l'histoire de l'Eglise de France au XIX^e siècle que nous donne M. l'abbé Brugерette, depuis la chute de Napoléon jusqu'à celle du second Empire. Il estime que si la Restauration mérite son nom au point de vue politique, elle n'y a pas droit sous l'angle religieux: nombreux étaient alors, en effet, les Français qui demeuraient sans religion ni morale, tandis que l'épiscopat, assez gallican de tendance, ne réussissait pas à se dégager des conceptions de l'ancien régime. Il n'y a pas grand changement sous la monarchie de juillet, et notre auteur n'est pas tendre pour Louis-Philippe. Un mieux sensible se fait jour, par contre, sous la deuxième république, qui met en particulier sur pied la fameuse loi sur la liberté de l'enseignement, tandis qu'inversement, l'anticléricalisme progresse fortement sous le second Empire. M. Brugерette décrit bien le rôle de l'épiscopat français au concile du Vatican. Il rappelle les essais de pacifisme qui marquèrent la fin du règne de Napoléon III; il souligne le beau rôle du clergé pendant la guerre de 70, et il termine son livre par le récit des abominations de la Commune, qui rappellent si exactement celles dont l'Espagne est actuellement le théâtre.

M. Brugерette n'a pas la prétention de nous apporter des découvertes ni des points de vue nouveaux. Il cite souvent, vers la fin de son ouvrage, le P. Lecanuet. Le style est alerte, celui du langage parlé et presque de la conférence; les tableaux qu'il brosse sont vivants, quelques fois trop généralisés. Il abuse, à notre sens, de la formule « le trône et l'autel ». On ne peut accepter sans précisions ce qui est dit à la p. 109 de « l'exclusion des Jésuites, en 1844, par le gouvernement des cantons suisses ». Il n'est pas exact de prétendre (p. 223) que Pie IX avait convoqué le concile du Vatican « pour fixer la doctrine ca-

tholique sur l'infailibilité » ; on sait que, de cette dernière, il n'était pas question dans la convocation. Parler à ce sujet de dogme « nouveau » (p. 223, 238) peut prêter à confusion. Dans la bibliographie du concile on est surpris de ne pas trouver le livre de M. Mourret : *Le concile du Vatican d'après des documents inédits* (1919). Il ne faut pas faire de Döllinger le chef des vieux catholiques (p. 239) : il est resté en dehors de cet essai d'Eglise indépendante.

Louis Wæber.

PIERRE CRAS, *La fidèle histoire de saint Jean Bosco*, 348 p., Desclée de Brouwer, Paris, 12 fr. (argent français).

En quoi cette histoire est plus fidèle que les autres, je l'ignore. Elle est vivante, bien écrite, pleine d'humour et de gaieté. Les jeunes, à qui, je crois, elles est destinée, la liront avec grand plaisir. Et leur âme en sera nourrie, élevée, revigorée. Tel qu'il était en son vivant, le saint leur apparaîtra en ce livre, revêtu « d'une sainteté qui ne faisait pas peur ».

Eugène Dévaud.

Poésie et Lettres.

JEAN-THÉODORE BRUTSCH, *Avec toi je refais la route...* Poèmes. Delachaux et Niestlé, S. A. Neuchâtel, 4 rue de l'Hôpital. Paris, 26 rue St-Dominique. 1936, 47 pages.

« Tout au fond de la grande armoire,
Il y a la ménagerie,
Il y a poules et canards,
Jeannot lapin et l'ours qui crie,
Quand sur son ventre on appuie. »

Le poète suit pas à pas sa fillette Monique. Il revit avec elle son enfance. Il observe ses moindres gestes. Il ne s'attendrit pas d'une façon trop mièvre, n'oublie pas les cris et le beau tapage, et s'applique à fixer des tableaux autrement riches de souvenirs que toutes les photographies dont les parents remplissent avec dévotion leurs albums. Ce livre est un peu du cœur du poète, dédié à sa fille. Le poète a retrouvé en elle la consolation de l'enfance dont il a besoin. Par cette créature nouvelle, il rencontre le mystère de sa propre existence. Les poètes ont bien oublié l'esprit familial. On ne peut guère citer que Coventry Patmore qui ait chanté l'amour conjugal, l'amour paternel fut dernièrement traité dans les sonnets de Michel Seuphor, mais dans une note tragique, puisqu'il avait eu le malheur de perdre son premier né. Ici nous assistons au bonheur d'un père qui voit grandir sa fillette en pleine santé. Ce bonheur fait la figure du poète rayonnante, il lui fait supporter ses autres misères, il lui fait chanter

la chanson de l'humilité. Un art qui provient du cœur a toujours tout à gagner.

Henri Ferrare.

RENÉ SCHWOB, *Solitude de Jésus-Christ*. Collection « Les Iles ». Desclée de Brouwer, Paris, 1935.

Je viens de lire ce livre. Je l'ai « fini » comme on prétend avoir fait d'un livre qu'on a parcouru. Je l'ai commencé avec peu de goût. J'ai poursuivi de la même façon, pour un peu. Mais je l'ai posé, terminé, avec une exaltation rarement produite par un livre. Ce livre offre, en toutes choses, ce qu'on attend d'un livre : le papier très beau, caractères très beaux, format agréable, couverture d'un art technique parfait. Le titre, on le comprend après lecture, est inspiré.

Et quant à l'âme de ce livre, comment dire sa beauté ? comment dire tout ce qu'elle a à offrir au cœur et à l'esprit attentifs ?

L'auteur nous conduit par les routes, les chemins, les villages, les mœurs d'une aridité, d'une tristesse rien de moins que déprimantes jusqu'au triste tombeau du Christ martyrisé. Son impression est mauvaise, la nôtre aussi. Il est souvent sur le point de sentir qu'il a « dans la Terre sainte cherché en vain la preuve matérielle de sa foi ». Avec lui on se sent presque tenté de dire « si Jésus avait vraiment vécu ici, il y aurait imprimé au moins sa personnalité d'une manière visible qui serait pour le pèlerin le soutien dont il a besoin ». Où est l'inspiration dans ces endroits sordides et sans soins ? Où est l'amour des chrétiens dans ces lieux sacrés ?

Mais finalement, dans le découragement le plus profond, lui est révélée la vérité terrible, la vérité du fond de l'abîme, qui le soulève et lui permet de faire sentir aussi à nous ce qu'est la solitude du Christ sur la terre et comment, dans cette solitude, trouver le sens de sa vie qui continue sur cette même terre, où pour nous aussi est la raison de vivre et le bonheur dans la misère.

Je n'analyse pas ce livre, ce serait lui voler son droit, qui est de parler lui-même.

C'est un livre à dévorer, à méditer, à posséder pour en recevoir une grande récompense.

Margaret Sumner.

OMER ENGLEBERT, *Vie et Conversion d'Eve Lavallière*. Librairie Plon. 1936, 317 pages.

Les ouvrages parus sur Eve Lavallière ne se comptent plus. L'histoire et la légende, la publicité et le snobisme ont pris leur part dans cet engouement. Ce dernier ouvrage a le remarquable mérite de se baser principalement sur des notes prises par Léona, l'amie, infirmière et femme de

chambre de la vedette, durant les années de son retour à la vie chrétienne. D'autres pages sont dues à la plume de l'illustre convertie elle-même.

Des pratiques de spiritisme auraient été tout ce qui lui restait de foi durant sa vie mondaine. Arrivée au terme de la jeunesse, la terreur de vieillir lui fit rechercher l'aide d'un médium, pour rester jeune. Il est assez horrible de constater qu'elle ne craignit pas, en cela semblable à Faust, de passer avec le démon un pacte. Le don de la jeunesse et la guérison de son entérite devaient lui être redonnés, contre cela elle promit de ne plus faire le signe de croix devant un corbillard et d'amener au démon le plus grand nombre de victimes, dont sa carrière lui facilitait le choix. L'expérience ne réussit pas, malgré l'application qu'elle mit à ne plus se signer; elle envoya promener diable et médium. Tout cela n'est que de la frime, pensait cette pauvre fille. Lorsqu'elle fit le récit de cette mauvaise aventure au curé de Chanceaux, l'abbé Chasteigner, qui devint son confesseur et père spirituel, quel ne fut pas son trouble, lorsqu'elle l'entendit affirmer l'existence du démon! Cette affirmation provoqua assez subitement sa conversion. Elle voulait se confesser tout de suite. Le bon curé dut prendre sa bicyclette et se rendre auprès de son évêque pour recevoir les pouvoirs lui permettant d'absoudre cette sorte de péché « réservé ». Dès lors, la vie de pénitence de la convertie ne peut pas nous laisser sans pitié. Elle devint paroissienne zélée, se fit quelques illusions sur ses possibilités d'entrer au couvent. Plus tard elle s'établit à Thuillières, et eut pas mal à supporter des craintes de son nouveau curé, l'abbé Guy, lequel ne se sentant pas la force de confesser cette illustre pénitente, se fit relever par son évêque. Après un certain temps, il revint à plus de courage et se remit à confesser Eve Lavallière. Les dévotes de l'endroit n'avaient pas été sans s'effaroucher de la présence dans leur village de cette chanteuse de music-hall, qui prenait trop de place dans une chorale organisée par elle. Comme tout cela ressemble bien aux mesquineries qui peuvent se glisser dans les âmes par ailleurs les plus pieuses et les plus respectables!

Eve du payer cher son passé de femme du monde. Elle ne pouvait plus faire un geste sans qu'on l'accusât de choses invraisemblables. C'est pourquoi l'histoire d'Eve Lavallière nous laisse encore, par bien des côtés, perplexes. D'ailleurs, avons-nous à la juger? Dieu s'en est chargé. Pour ce qui est de son talent, il ne faut pas le surfaire, elle n'avait pas de voix, mais interprétait avec esprit, d'ailleurs pas toujours du meilleur aloi. De grands poètes, de grandes saintes, meurent sans que l'on fasse autant de bruit après leur mort.

Mais la notoriété des music-halls prend les foules comme celle des sports, et d'ailleurs ces livres peuvent amener des conversions, que la biographie d'une sainte Catherine de Sienne, hélas, ne parviendrait pas à faire. Tout cela sans ôter à Eve Lavallière toute la sympathie que nous lui devons pour sa très grande et très sincère douleur.

Henri Ferrare.

G. K. CHESTERTON, *Supervivant*. Roman traduit par Maurice Rouneau, Desclée de Brouwer, éd. 357 pages.

Il arrive que l'imagination prestigieuse de Chesterton tourne à vide. Tel n'était pas le cas des ouvrages catholiques *Hérétiques*, *Orthodoxie*, *Saint François*, *Saint Thomas*. *Supervivant* est un livre qui se voudrait « futuriste », mais il n'atteint qu'à une sorte d'humour philosophique, plus souvent ennuyeux que drôle. Ce livre est trop abstrait, trop long. Tout se passe dans une pension, où un nommé Fèvre joue à la plus étrange fantaisie. Il ne fait rien comme tout le monde. A tout instant on le prendrait pour un fou, mais détrompez-vous il ne fait que s'amuser de lui, de la vie et des autres. Ainsi braque-t-il un revolver devant le nez d'un philosophe qui ne parlait que de mourir! Un tribunal de médecins, de psychologues, de pensionnaires, veut juger de son cas. De grandes discussions, où percent toutes les idées académiques du temps s'ensuivent. La satire ne quitte jamais les intentions de Chesterton, mais elle n'est souvent pas assez visible, le livre évoluant dans un monde de fantaisie pure. Des images et des images, toutes pleines d'imprévus et d'esprit d'observation. Ainsi Inglewood nettoie sa bicyclette d'une manière qui lui appartient en propre « *le corps et les membres inextricablement emmêlés au cadre et aux rayons* ». Marie a les yeux et la bouche placés de sorte qu'il semblait que le créateur se fût trompé de place, et son silence est chargé d'une continuelle approbation.

Il est impossible de ne pas retrouver le poète à chaque page: « *Un tas de feuilles tristes à travers la pelouse, un tas de nuages déchirés, à travers le ciel, semblaient soulevés par la même rafale dans un effort puissant et pourtant laborieux* ».

D'autres réflexions ne manquent pas de métaphysique: « *Telle est la faiblesse de notre esprit que nous vieillirions de toute éternité si nous n'étions maintenus jeunes par l'idée de la mort. La Providence est obligée de nous découper l'immortalité en morceaux, comme les nourrices coupent le pain et le beurre en languettes* ».

Il est certain que cet ouvrage correspond plus à la gaieté anglaise qu'à la nôtre. C'est à peine si nous la trouvons drôle, toute notre chaude sym-

pathie pour Chesterton se tourne dans cet ouvrage particulièrement en un certain regret qu'il n'ait pas fait un choix plus sévère dans ses plaisanteries et qu'il n'ait pas serré de plus près ses images et son style. Chesterton laissé à lui-même, lorsqu'il ne parle pas d'un grand homme, lorsqu'il fait de l'art pur, nous paraît plus pauvre que nous l'aurions imaginé.

Ce livre a donné lieu à un gros effort de la part du traducteur. Ceux qui ont beaucoup de temps devant eux, qui ne désirent pas trop substantiel, pourront le goûter durant leurs heures de repos. Ce futurisme ressemble à un film vu au ralenti, et par moment aux acrobaties d'Harold Loyd sur les toits.

Henri Ferrare.

Saint Augustin.

RÉGIS JOLIVET, *Dieu, Soleil des Esprits*. La doctrine augustinienne de l'illumination. Desclée de Brouwer & C^{ie}, Paris 1934. 12 fr. français, 220 p.

M. Régis Jolivet, doyen de la Faculté de philosophie de Lyon, avait collaboré en 1930 à la composition d'un fascicule de la *Revue de Philosophie* (juillet-décembre) consacré à saint Augustin, à l'occasion du 15^e centenaire de sa mort. Sous le titre: *Dieu, Soleil des Esprits* il a publié naguère ce travail en un volume qui a pu, entre temps, bénéficier des nombreuses études que le dit centenaire a suscitées.

Au cours d'une première partie, l'auteur situe la doctrine de l'illumination dans la pensée de saint Augustin. Sa place est au cœur même de l'enseignement du grand Docteur: « d'une certaine manière on peut dire qu'elle n'est tout entière qu'une vaste preuve de l'existence de Dieu, fondée sur l'analyse de l'acte de connaître et de tout ce qu'il comporte de conséquences métaphysiques » (p. XVII). Elle apparaît très tôt, vers la fin de 386, dans le *Contra Academicos*, vigoureuse réfutation du scepticisme qui repose sur l'impossibilité de nier la valeur objective des premiers principes. Rapidement, la théorie se complète. Elle est organisée sous sa forme définitive dans le *De Magistro*, dès 389.

La seconde partie de l'ouvrage expose le mode de l'illumination. Double difficulté. *Primo* saint Augustin n'a pas comme objectif de construire une théorie systématique de la connaissance d'où, comme le constate aussi M. Etienne Gilson: « caractère inachevé de la plupart des thèses maîtresses » de l'augustinisme. Par conséquent un problème délicat se pose, de critique des textes qu'il faut tâcher de ramasser sans en omettre et de saisir sans les trahir. *Secundo*, justement, en interprétant les lacunes de ces

textes par des notions extrinsèques, de nombreux auteurs ont embrouillé la pensée de saint Augustin. Avec une clarté d'exposition et une objectivité remarquables, M. Jolivet tente de dégager cette pensée originelle, laissant voir, tels les anciens géographes, qu'elle comporte des zones mal explorées, aux frontières floues, à côté de terrains aux contours bien arrêtés.

Notons d'abord quelques interprétations, parmi les moins anciennes, dont il signale certaines inexactitudes.

Connaître, c'est participer à la science divine. Toutefois « l'ontologisme à la Malebranche, qui s'est tant réclamé de saint Augustin, ne trouve chez lui aucun appui, et les déclarations les plus fermes d'Augustin lui sont nettement contraires » (p. 60). D'accord ici avec le R. P. Boyer, S. J. et avec M. Van Steenberghen, de Louvain, M. Jolivet dénonce l'erreur d'un critique moderne, M. J. Hessen, qui attribue encore à saint Augustin la théorie de l'intuition, naturelle à l'âme, des idées divines (p. 71).

M. Portalé, dans le Dictionnaire de Théologie catholique, soutient la thèse de l'innéisme augustinien. M. Jolivet montre que, selon saint Augustin, sans doute le sensible ne peut pas être reçu en l'âme: il ne fait, par sa présence en l'organe corporel, que la solliciter à former les *similitudes corporelles* et à se tourner vers la lumière illuminatrice en laquelle elle connaît les intelligibles; sans doute il n'y a pas d'abstraction pour saint Augustin; mais l'innéisme disparaît très tôt de ses ouvrages; le *De Magistro* en est déjà exempt. Pour admettre l'innéisme de Platon, dit-il entre autres dans le *De Trinitate*, « et pour s'en tenir à l'exemple du *Ménon*, il faudrait supposer que tous ont été géomètres en leur première vie: chose difficilement croyable, quand nous voyons qu'il y a en si peu dans le genre humain » (p. 113).

Le R. P. Bissen, O.F.M. s'efforçait naguère d'établir une parfaite conformité entre saint Bonaventure et saint Augustin, en attribuant à ce dernier la thèse innéiste du Docteur Séraphique. Cet essai de conciliation part d'un bon naturel, mais M. Jolivet doit rectifier l'interprétation un peu libre qu'il suppose, et même la traduction manifestement tendancieuse d'un texte capital (p. 115, note 1).

Il loue à mainte reprise l'*Erkenntnislehre des hl. Augustinus* du R. P. Kälin, O.S.B., de Sarnen. Il émet cependant quelques réserves à l'égard d'une prétendue évolution de la théorie de la connaissance selon saint Augustin, qui irait de Platon à Plotin. Il cite en effet des textes de la première heure qui enseignent déjà l'illumination (*Contra Academicos* et *De Vita beata*, 386; *Soliloques*, et *De Immortalitate Animae*, 387; *De Magistro*,

389) et des textes tardifs, comme les *Retractationes*, où il est encore question de réminiscence, bien que dans le sens d'une mémoire du présent et non du passé (pp. 44 et 173). A peine peut-on, dès lors, parler d'évolution, tout au plus d'une évolution très rapide, achevée en 390. Elle se réduit à passer de l'innéité proprement dite des idées par infusion au moment de la création de l'âme, — la préexistence platonicienne de celle-ci étant déjà exclue en 386 — à la conception d'une mémoire du présent qui consiste en une aptitude de l'âme à percevoir l'intelligible présent en elle, soit sa propre nature spirituelle et Dieu, ou à saisir immédiatement, à l'appel des impressions corporelles, l'intelligible dont celles-ci participent.

Mais tout cela est une façon négative de présenter le livre de M. Jolivet dont je ne voudrais pas laisser croire qu'il est tissu de controverses. Lorsque certaine divergence mérite d'être signalée, M. Jolivet y procède avec une simplicité et une absence d'emphase qu'on ne peut que recommander à tous les polémistes. M. Jolivet apporte surtout du positif, à savoir une reconstruction du processus de la connaissance dont les matériaux sont dispersés dans de multiples textes de saint Augustin. En voici les grandes lignes.

L'objet extérieur produit une modification corporelle. Celle-ci aide ou gêne, en tout cas modifie l'action de l'âme sur le corps, et c'est ainsi que l'âme en est avertie. L'âme, supérieure au corps est capable d'agir sur le corps; seule elle peut saisir non seulement la modification physique, mais l'objet qui l'a produite. Sans la présence de l'âme, il y aurait bien passion corporelle, mais rien de plus. La sensation, comme acte de connaissance, est le fait de l'âme; ce n'est pas le corps qui sent, mais l'âme par le corps.

Qu'il en doive être ainsi, cela nous est confirmé par la nature de la science et du sensible. Il n'est de science que de l'immuable. Le sensible au contraire est dans un continuel devenir; par les sens qui l'atteignent on n'a donc prise que sur le fugitif, le disparate, le multiple spatial et temporel. Il faut que l'âme intervienne pour ordonner ce chaos. D'abord par la mémoire pour percevoir dans ce flux un tout simultané, dans ce pêle-mêle un ordre et, dans ces éléments rassemblés par elle, un objet.

La connaissance (*visio*) des objets corporels est commune à l'homme et aux animaux, doués de sens et de mémoire sensible. C'est le premier degré de la connaissance, le *sensus*.

La connaissance des *similitudines corporelles* est propre à l'homme et le fait de son âme, car les *similitudines* des corps sont des formes incorporelles: leur saisie ne peut se réaliser que par l'âme spi-

rituelle, et leur utilisation que par une mémoire active, consciente, volontaire, imprégnée de raison. C'est le deuxième degré de la connaissance, celui du *spiritus*, qui produit les *similitudines corporelles*, la *phantasia* ou image d'un objet évoqué en son absence, le *phantasma* ou image fabriquée arbitrairement, dont l'interprétation objectivée cause l'*ostensio* ou hallucination.

Enfin, s'il s'agit d'atteindre la vérité absolue, on arrive au troisième degré de connaissance, *mens* ou *acies mentis*. Il comprend la *ratio* et l'*intellectus*. La *ratio* juge des sensibles et des *similitudines corporelles*; elle élabore la *scientia*, connaissance certaine du sensible pour en user; elle s'appelle alors *ratio inferior*, vouée aux besoins de l'action. D'autre part elle tend à la contemplation de l'intelligible; elle s'appelle alors *ratio superior*, vouée à la spéculation. A la limite ou aboutit à l'*intellectus* ou *intelligentia*, faculté du pur intelligible. Elle produit « l'intellection réfléchie de l'intellection virtuelle que représente la nature spirituelle de l'âme illuminée par Dieu » (p. 137). Elle permet de juger selon les raisons éternelles, incorporelles et immuables. Son exercice conduit à la *sapientia*, connaissance intuitive du pur intelligible. C'est dans ce dernier domaine du *mens*, soit l'*intellectus* que l'âme ne peut agir sans le secours d'une lumière spéciale, c'est là que joue l'*illumination*. Venue de Dieu, l'illumination fait que l'âme est naturellement unie aux choses intelligibles et les perçoit. Elle est indispensable pour fonder la vérité et la certitude de nos jugements.

Le propre de la doctrine augustinienne de la connaissance est constitué par l'affirmation de la nécessité de cette lumière spéciale, autre que celle de l'intelligence humaine, pour connaître la vérité. Saint Augustin n'est pas innéiste ni ontologiste. Néanmoins, et contrairement à l'opinion de saint Thomas qui pense qu'une théorie de l'abstraction peut être déduite des textes de saint Augustin, celui-ci n'offre même pas « un fondement suffisant à une théorie de l'intellect agent » (p. 81) et de l'abstraction. Il se tient dans une position intermédiaire. Ce qui est inné pour Platon, ce sont les idées, les espèces intelligibles. Ce qui est inné pour saint Thomas, ce ne sont pas les espèces intelligibles, mais « la lumière de l'intellect agent, par laquelle les premiers principes universels sont connus dès le premier contact avec l'expérience sensible » (p. 133). Ce qui est inné pour saint Augustin, ce ne sont pas les espèces intelligibles, et il n'a que faire de l'intellect agent; « ce qui est proprement inné à l'âme, c'est, en suite même de sa nature spirituelle et de la lumière illuminatrice qu'elle reçoit de Dieu, une aptitude soit à percevoir l'intelligible présent en

elle, à savoir elle-même et Dieu, soit à saisir immédiatement, à l'appel des impressions corporelles, l'intelligible dont elles participent et qui en est la règle immuable » (p. 136).

En bon géomètre des champs de l'esprit humain, M. Jolivet a donc exactement délimité les lignes de partage des eaux platoniciennes, plotiniennes, augustinienes et thomistes. En même temps, il s'est bien gardé d'omettre, comme on le fait trop souvent en vue d'un contraste simpliste, de souligner que saint Thomas n'exclut pas du tout pour autant un influx actuel de Dieu sur nos actes de connaissance intellectuelle. Cet influx est premièrement celui de la cause première sur les causes secondes; cela va de soi. Secondement, Dieu est présent dans l'âme connaissante « par une similitude spéciale de lui-même, laquelle n'est autre que l'impression en l'âme des premiers principes, tant spéculatifs que pratiques, qui sont comme une image de la divine vérité » (p. 185). C'est ainsi que, pour saint Thomas également, bien que d'une autre manière, la connaissance de la vérité est en nous une participation de la lumière divine. S. Bonaventure semble l'avoir oublié et forcer indûment l'opposition entre saint Augustin et saint Thomas sur ce point (p. 188). Saint Thomas avait pourtant écrit ces paroles péremptoires: « Il faut dire que l'intellect agent ne suffit pas par soi à actuer parfaitement l'intellect possible, car il ne possède pas les raisons déterminées de toutes choses. Par suite, il est nécessaire à l'ultime perfection de l'intellect possible qu'il s'unisse d'une certaine manière à cet intellect agent en lequel résident les raisons de toutes choses, c'est-à-dire à Dieu » (Question disputée de *Anima*, art. 5 ad 9, citée p. 192). On y pourrait ajouter un texte de la *Somme théologique*, I, 84², où saint Thomas fait à ce propos une splendide application du Psaume 4: *Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine*, La lumière de ta face est imprimée sur nous, Seigneur.

Il y a ainsi un « principe de philosophie chrétienne » commun sur ce point à saint Augustin et à saint Thomas; c'est que nous ne pouvons connaître la vérité avec certitude que par une participation à la lumière divine. La divergence se manifeste dans l'explication psychologique de cette participation. Pour saint Augustin, les intelligibles sont vus dans la lumière illuminatrice; pour saint Thomas, ils sont tirés du sensible par l'abstraction: « points de vue absolument différents qu'aucune dialectique n'arrivera à réduire à l'unité » (p. 196).

Il faut savoir gré à M. Jolivet d'avoir mis tant d'érudition et un esprit critique aussi sagace pour élucider ces problèmes. Léon Barbey.

RÉGIS JOLIVET, *Le Problème du mal d'après saint Augustin*, Paris, Beauchesne, 1936, 167 pages, 12 fr.

L'auteur, professeur aux facultés catholiques de Lyon et doyen de la faculté de philosophie, réédite ici l'étude qu'il avait publiée dans les *Archives de Philosophie*, à l'occasion du 15^e centenaire de la mort de saint Augustin. Il a raison d'affirmer que le problème du mal est un centre autour duquel on peut ordonner toute la pensée augustinienne. Les nombreux textes qu'il a rassemblés seront utiles à qui voudra connaître la manière dont saint Augustin aborde et résout cette grande question. Pourtant nous aurions aimé une étude plus dynamique, où la valeur des textes et leur progression parussent davantage. Nous croyons qu'il y a chez saint Augustin, une intuition très haute et géniale de la solution, un élan vivant qui le porte à chaque moment vers la réponse à faire ou à parfaire, et que cette intuition, qui dominait constamment sa problématique du mal, est seule capable de donner à son texte son exacte portée. C'est ce qui explique qu'on trouve toujours plus de lumière à le fréquenter lui-même. Est-il juste de voir, dans la notion du mal considéré comme une privation, et permis pour un bien plus grand de l'univers, une simple solution seulement « esthétique », que saint Augustin aurait plus ou moins blâmée par la suite? En tout cas le texte contre Plotin, cité p. 138, note 3, ne nous paraît pas avoir cette signification. Cette légère critique n'a d'autre fin que d'attirer l'attention sur un ouvrage dont le grand mérite est de nous montrer, par de nombreuses et précieuses citations, l'un des plus grands génies aux prises avec l'un des plus grands problèmes.

Charles Journet.

FR. M. MELLET, O. P., *L'itinéraire et l'idéal monastiques de saint Augustin*, « Bibliothèque augustinienne », Desclée de Brouwer & C^{ie}, 1934.

L'itinéraire prend le départ à Cassiciacum, où Augustin se prépare au baptême, et il le comporte comme stations les cénobies de Thagaste et d'Hippone. « A l'érémisme, Augustin préfère le cénobitisme. Le premier, fortuitement découvert dans la vie d'Antoine, avait décidé de sa conversion au Christ. Du second, attentivement étudié dans les communautés milanaïses et romaines, il serait l'organisateur en Afrique et le législateur dans l'Eglise » (pp. 24-25).

L'idéal est présenté sous forme de commentaires à la lettre 211, rédigée en 423 pour les religieuses d'Hippone, et transcrite au V^e siècle à l'usage de monastères masculins, et augmentée

d'un prologue. Cette adaptation serait due à saint Benoît au dire de Dom de Bruyne, à Cassiodore ou à son entourage au dire de Dom Morin. En outre, saint Augustin lui-même a écrit plus spécifiquement pour les moines le *De opere monachorum*, en l'an 400. Sa correspondance, quelques sermons et divers passages repérés dans d'autres ouvrages complètent les sources que le P. Mellet a explorées pour son exposé d'une lecture agréable et bienfaisante.

Il esquisse enfin les destinées de cette Règle adoptée par un grand nombre d'Ordres religieux au moyen âge et dans les temps modernes. Il cite notamment l'éloge enthousiaste qu'en fit saint François de Sales. Léon Barbey.

Pédagogie.

R. ALLERS, *Heilerziehung bei Abwegigkeit des Charakters*, grand in-octavo 364 p. Benziger & Co, Einsiedeln et Cologne; cartonné, 9 fr. 30, relié, 10 fr. 80.

Nous devons à M. R. Allers le meilleur livre que nous possédions actuellement sur la formation du caractère, *Das Werden des sittlichen Person* (une 4^e édition refondue a paru en 1935 chez Herder, Fribourg en Brisgau). Il était naturel que le distingué professeur viennois nous en fournisse la contre-partie: le redressement des déviations du caractère. On voudra bien prendre garde au titre, qui délimite strictement le sujet; il ne s'agit pas de cas où domine une déficience physique, cas qui relèvent d'abord du médecin; ni de cas où les manques affectent l'intelligence et sont corrigés par l'art du maître d'école spécialisé; mais bien des cas où l'anomalie provient d'une déviation morale, qui relèvent donc de l'éducateur moral, du chrétien, et si ce chrétien est un prêtre, c'est d'autant mieux. Non que le médecin et le maître n'aient à intervenir, car ces cas sont souvent complexes, mais celui qui doit avoir la haute main dans le redressement moral est, d'évidence, l'éducateur moral et chrétien. L'auteur n'oublie ni ne néglige cet autre facteur d'importance: le milieu où vit l'enfant, où il faut le faire vivre pour que la rééducation puisse être menée à bien.

Le livre de M. Allers est resté bien des jours sur ma table comme un épouvantail; gros, bourré de citations, avec des textes différents, en allemand, je n'osais l'aborder tant il me paraissait rébarbatif. Sous peine d'être condamné moi-même à une médication morale, je dus bien m'y attacher. Et je déclare m'être lourdement trompé. L'art de l'auteur est grand qui a su présenter aussi clai-

rement, aussi agréablement même, une science de soi indigeste, des théories abstruses, des controverses complexes, où se croise et s'emmêle ce qui est du psychologue, du psychiatre, du médecin, du philosophe, du moraliste et du pédagogue. Et il en ressort une conception et une méthode bien personnelles de rééducation par redressement du caractère moral.

Les huit chapitres du livre peuvent se diviser en deux parties. Une partie théorique: les facteurs de l'éducation du caractère, soit hérédité, milieu, typologie, stade du développement; — les moyens d'investigation, tests, anamnèse, comportement; — les formes de l'anomalie ou la psychopathologie. Une partie pratique: la jeunesse criminelle et moralement abandonnée, les institutions de rééducation, la formation du rééducateur, les méthodes de rééducation. Quelques-uns pourraient souhaiter que cette dernière partie fût plus pratique encore. Ils auraient tort à mon sens. M. Allers indique très bien le principe et les moyens de la guérison. Il laisse aux praticiens, dans les cours et les établissements spéciaux, le soin d'en pousser l'étude de détail, étude au reste qui ne saurait être utile qu'appliquée aux sujets eux-mêmes. Les détails soi-disant pratiques dans des livres d'éducation ne conduisent souvent qu'à des erreurs pernicieuses d'action, car jamais la vie ne présente des cas concrets correspondant exactement à ce que décrit le manuel. Celui-ci doit fournir une théorie sûre et solide; il appartient à l'intelligence de l'éducateur de voir et de décider quand, comment et dans quelle mesure cette théorie s'applique.

On ne saurait ici s'étendre davantage et discuter doctement des opinions de l'auteur. Au reste, je ne suis pas un spécialiste de la pédagogie curative, dont ses tenants ont d'ailleurs fait presque une science occulte. Mais je dois indiquer le levier sur lequel M. Allers veut que l'éducateur appuie pour opérer le redressement. Ce qui est dévié, c'est le jugement pratique que porte le jeune sur ses actes par rapport à lui-même et au monde. Il faut donc le convaincre d'une doctrine de la vie auquel il ne peut refuser son assentiment; il faut qu'il accepte, non par récitation verbale, ni par connaissance intellectuelle pure, mais dans l'adhésion fondamentale de sa volonté, dans l'acquiescement de sa personnalité entière, des « jugements de valeur » qu'il croit être théoriquement et pratiquement ceux qui doivent diriger sa vie; s'il ne s'efforce de s'y conformer, sa vie ne vaut pas la peine d'être vécue. Or, M. Allers pense qu'on y peut parvenir et qu'il vaut la peine de s'y essayer. Eugène Dévaud.

